

L'IMPARTIAL

FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

60 centimes

QUOTIDIEN NEUCHATELOIS ET JURASSIEN PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Administration (039) 21 11 35
Rédaction

Crise politique en Israël

Des rivaux pour M. Rabin



M. Abba Eban pourrait succéder à M. Rabin. (photo archives)

Ayant déclenché la crise politique en Israël, le président du Conseil démissionnaire, M. Yitzak Rabin, risque de voir sa position de chef du parti travailliste contestée avant les prochaines élections générales anticipées, indique-t-on de source politique mercredi à Tel-Aviv.

Son rival pour la direction du parti sera le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, précise-t-on. Ce dernier ne cache d'ailleurs pas ses ambitions et bénéficie du soutien de son prédécesseur à la tête du ministère de la Défense, le général Moshe Dayan.

Le parti travailliste doit se réunir en convention avant les élections, probablement début février.

► Suite en dernière page

AU TRIBUNAL
CORRECTIONNEL
DE NEUCHÂTEL

Lourde peine pour un récidiviste

Lire en page 9

DÉPARTEMENT MILITAIRE
FÉDÉRAL

18 millions de francs jetés au lac

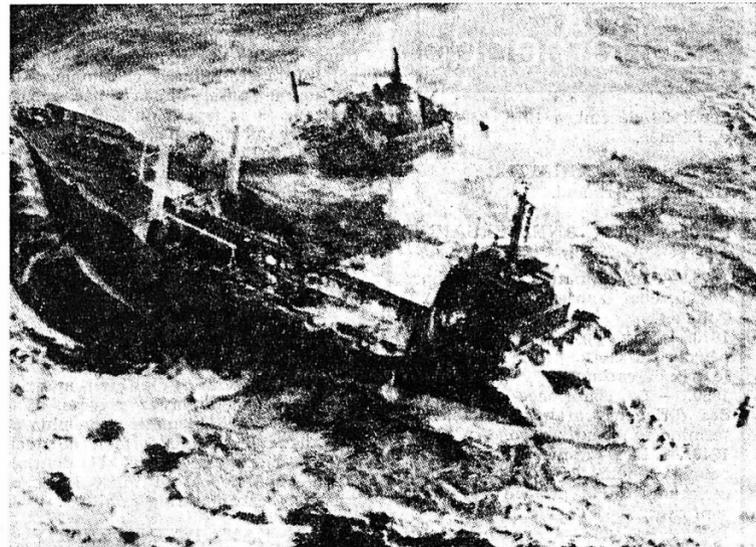
Lire en page 14

HOCKEY SUR GLACE Étonnante victoire suisse face à l'Allemagne

Lire en page 16

Au large du Massachusetts

PÉTROLIER BRISÉ EN DEUX



Echoué depuis cinq jours sur des récifs au large de l'île de Nantucket, le pétrolier libérien « Argo Merchant » s'est brisé en deux sous l'effet d'une violente tempête et a répandu sa cargaison de pétrole. (Béline AP).

Les autorités locales estiment que c'est la plus grande catastrophe écologique de l'histoire sur la côte est des États-Unis et elles ont demandé au président Ford de déclarer la côte du Massachusetts zone sinistrée.

Les garde-côtes luttent depuis que le navire s'était échoué pour éviter que des millions de litres de pétrole ne s'échappent de ses soutes et se répandent sur une vaste étendue de côte. En vain. La tempête qui a fait rage mardi matin dans la région a précipité la catastrophe.

Une nappe de pétrole de 65 miles de large se dirige vers les riches zones de pêche de la région et déjà les premiers cadavres d'oiseaux s'échouent sur les plages.

Le navire transportait 30.000 tonnes de brut. Il n'en reste plus que 2000 dans ses soutes. (ats, reuter)

La portée de l'union entre l'Égypte et la Syrie

— Par H. DUNPHY —

L'Égypte et la Syrie se sont engagées dans une nouvelle expérience unitaire qui aura sans doute pour objet de relancer les efforts de la diplomatie arabe en faveur d'une paix avec Israël.

La véritable portée de « commandement politique unifié » dont la création a été décidée par les prési-

dents Assad et Sadate est qu'il permettra à la Syrie de faire savoir, de façon indirecte, à la nouvelle administration Carter qu'elle s'est alignée sur les positions égyptiennes en ce qui concerne la recherche d'un règlement au Proche-Orient.

Au cours des quatre journées d'entretiens à huis clos qu'ils ont eues au Caire, les deux chefs d'État arabes auraient discuté des moyens susceptibles d'amener les États-Unis à exercer des pressions sur l'État hébreu en faveur d'une reprise de la Conférence de Genève au printemps prochain ou, au plus tard, à l'été.

Aucun détail n'a filtré sur la tactique mise au point, et notamment sur la façon dont ils comptent s'y prendre pour faire participer l'OLP à la conférence.

Le chef de la diplomatie égyptienne, M. Ismail Fahmi, a déclaré que les deux pays enverront les délégations distinctes à Genève mais il n'a pas exclu l'hypothèse d'une délégation conjointe.

PAS DE FUSION INTERNE

Hormis la coordination de leur politique étrangère, il n'y a guère de chances de voir l'Égypte et la Syrie se lancer dans une fusion au plan intérieur. Le ministre syrien

des Affaires étrangères, M. Abdul Halim Khaddam, a déclaré que l'accord n'aurait aucune conséquence sur les relations entre la Syrie et la Jordanie, qui ont passé des accords bilatéraux.

Du fait de sa réputation d'intransigeance à l'égard d'Israël, le président Assad ne peut aller aussi loin que le président Sadate dans ses déclarations publiques.

La dernière formule mise au point par Damas et Le Caire lui permet de signaler plus discrètement qu'il partage les vues de son partenaire à propos du conflit israélo-arabe et fournit un cadre pour l'élaboration d'une stratégie commune.

Le Conseil fédéral a enfin opté pour l'expulsion Menten : pourquoi tant d'hésitation ?

A 15 h. 39, hier après-midi, un avion du gouvernement hollandais a décollé de l'aéroport de Zurich-Kloten à destination des Pays-Bas, avec à son bord Pieter Nicolaas Menten, 77 ans, accusé d'avoir participé en 1941 en Pologne à l'exécution de plusieurs centaines de personnes. Arrêté dans la nuit du 6 au 7 décembre dans le canton de Zurich, sur requête d'Interpol, Menten aura occupé le gouvernement suisse durant trois séjours. Hier enfin, le Conseil fédéral a tranché. Il a décidé de remettre le Hollandais aux autorités de son pays, à condition que celles-ci prennent l'engagement de le juger elles-mêmes et de ne pas l'extrader vers des pays tiers. Quelques instants plus tard, le ministère hollandais de la Justice faisait parvenir à Berne la garantie souhaitée.

Malgré les dénégations de l'intéressé, le Conseil fédéral n'a pas eu de peine

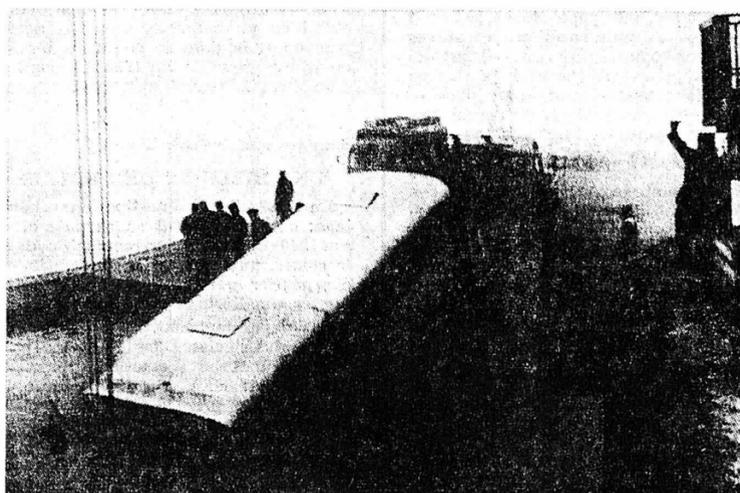
à se convaincre que, des documents qui lui étaient soumis se dégageait « le lourd soupçon que Menten a, d'une part, donné des ordres d'exécution et, d'autre part, exécuté lui-même certaines personnes ». Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé d'expulser Menten de Suisse en se fondant sur les articles

De notre rédacteur parlementaire
à Berne : Denis BARRELET

70 (« la Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ») et 102, chiffres 8 à 10, de la Constitution fédérale.

► Suite en page 14

LYON: CAR REPÊCHÉ



Le bus scolaire, qui a plongé mardi soir dans le Rhône, à Lyon, en raison du brouillard, et dans lequel 13 enfants et une éducatrice ont trouvé la mort, a été retiré hier du fleuve. (béline AP)

En Espagne ARRESTATION DE M. CARILLO

Santiago Carillo, le secrétaire général du Parti communiste espagnol, a été arrêté hier à Madrid.

L'arrestation survient 12 jours après la conférence de presse que M. Santiago Carillo avait donnée à Madrid.

Le secrétaire général du PCE, qui est âgé de 62 ans, faisait alors sa première apparition publique en Espagne depuis la guerre civile. Il a vécu la plus grande partie de son exil à Paris. Le gouvernement espagnol lui a refusé un passeport de même qu'à Dolores Ibarruri, plus connue sous le nom de « Pasionaria ».

Au moment de son arrestation, M. Carillo portait une perruque grise. Il a été directement conduit dans les locaux de la police. (ap)

OPINION

OPEP - JAPON

Craquements significatifs...

On peut bien dire qu'aujourd'hui certaines façades, économiques ou autres, de la civilisation, ont tendance à se lézarder. Sous le coup de ce qu'on a baptisé « l'accélération de l'Histoire » ou de certains besoins urgents, on enregistre des craquements significatifs.

Il en est deux au moins qui, en cette fin d'année auront marqué l'actualité. Le premier : la déconfiture de l'OPEP. Le second la réaction européenne face à l'envahissement des produits nippons.

On n'a certainement pas tout dit, et surtout pas tout vu de la scission intervenue au sein de l'OPEP. Comme on sait la rupture intervenue au sein des pétroliers résulte du fait que l'Arabie séoudite et les Emirats du golfe Persique se sont refusés à augmenter le prix du pétrole de plus de 5 pour cent, alors que les autres pays producteurs maintenaient leur décision d'augmenter de 10 pour cent fin 1976 et de 5 pour cent supplémentaires à fin juillet 1977.

Cette divergence est ancienne. Et elle ne fait que s'affirmer.

Inutile de dire qu'elle est d'une portée économique et politique importante.

En effet, si l'Arabie séoudite a refusé de suivre le bloc des ren-

chérisseurs, c'est qu'elle se rend compte qu'une augmentation excessive risque de provoquer une véritable crise du marché européen. Elle accentuerait tout à la fois la récession et l'inflation. Preuve de modération qui est aussi une preuve d'intérêt bien compris. En effet, elle réserve l'avenir sans compromettre le présent. D'autre part qu'arrivera-t-il de la clientèle de l'OPEP ? Devant la possibilité de s'approvisionner à meilleur compte, elle n'hésitera pas à se tourner vers le prix le plus avantageux. Par conséquent, l'Arabie séoudite et les Emirats verront augmenter leurs commandes dans des proportions considérables. Avantage pour les uns. Coup dur pour les autres. Le pétrole meilleur marché représente actuellement le 30 pour cent de la production mondiale. Mais les réserves existantes feront facilement monter les livraisons à 50 ou 60 pour cent.

Jusqu'à quand l'Iran, la Libye, l'Algérie, le Venezuela pourront-ils supporter cette concurrence ? Et ne se rendront-ils pas compte finalement que le quadruplement des prix intervenu en 1973 les a déjà rendus en état de surcapacité ?

Paul BOURQUIN

► Suite en dernière page

Le père Piquerez

Notes D'UN PASSANT

Les gendarmes genevois sont mécontents...

Et on les comprend.

Non seulement on les envoie chaque jour à la rencontre des assassins, des bagarres, des hold-up et de tout ce que la pègre invente pour menacer, tuer ou cambrioler. Mais lorsqu'on parvient à arrêter un criminel, c'est tout juste si les juges ne le libèrent pas avec félicitations...

L'exagère peut-être un peu. Mais si peu...

Ainsi récemment avait eu lieu à Genève, dans le quartier de Montbrillant, une atroce tuerie. Deux galopins de 20 ans, fils de bonne famille, étaient en train de cambrioler, lorsque surpris par la police, l'un des voyous sortit un revolver, tua froidement un gendarme et un passant et blessa grièvement un autre agent. C'est tout juste si l'on put l'empêcher de continuer à faire des cartons sur ceux qui l'entouraient.

Deux morts, un grand blessé !

Et parmi les victimes deux jeunes veuves et quatre petits enfants qui ne reverront plus ni leur mari ni leur papa...

Toute cette tragédie pour deux petits voleurs qui « partaient en chasse » avec des pistolets chargés avec balles dans le canon.

Il y avait bien de quoi infliger au principal coupable la réclusion à perpétuité. Bête dangereuse, qui certainement n'en restera pas là.

Or à quoi Thierry B., Français, étudiant (?) à l'École des arts décoratifs, a-t-il été condamné ? A cinq ans de prison. Avec le « rabais » éventuel, à peine trois ans et demi !

Déjà cette tuerie insensée apparaissait aussi inimaginable que révoltante.

Mais ce qui l'est aussi et tout autant c'est le verdict de la Cour d'assises genevoise.

Les agents genevois ont protesté.

Ils estiment avec raison que la justice se moque de la justice. Et que si les juges continuent à manifester une telle indulgence vis-à-vis des criminels, il ne vaut plus la peine pour eux d'accomplir leur tâche, avec les dangers et les risques qu'elle comporte.

Le fait est que chaque jour la vague de criminalité augmente. Et chaque jour on réagit et punit moins sévèrement.

Serait-ce la peur qui paralyse les magistrats ?

Ou faudra-t-il que finalement ce soient les citoyens qui appliquent eux-mêmes la loi ?

CINEMA - THEATRE - MUSIQUE
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE
 EDUCATION - MODE - JEUX
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE
 EDUCATION - MODE - JEUX
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE
 EDUCATION - MODE - JEUX
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE
 EDUCATION - MODE - JEUX

Ephéméride

Jeudi 23 décembre 1976, 358e jour de l'année.

FÊTES A SOUHAITER :

Hartmann, Armand.

PRINCIPAUX ANNIVERSAIRES HISTORIQUES :

1975. — Assassinat de Richard Welch, chef d'antenne de la CIA à Athènes.

1973. — Six pays producteurs de pétrole du Golfe persique doublent le prix du carburant.

1969. — La conférence au sommet des dirigeants arabes à Rabat se termine dans le désordre.

1948. — L'ex-premier ministre japonais Hideki Tojo et six autres dirigeants de la période de guerre sont exécutés à Tokyo.

1938. — Le général Franco lance sa grande offensive contre la Catalogne.

1920. — Français et Britanniques approuvent la convention fixant les frontières de la Syrie et de la Palestine.

IL EST NÉ UN 23 DÉCEMBRE :

Giacomo Puccini, compositeur italien (1858-1924).

Lettres...

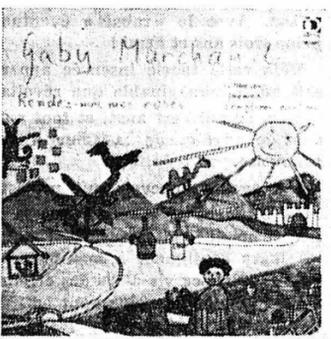
Des poètes récompensés

La Société des poètes et artistes de France, section suisse, fait part du palmarès 1976 des « Joutes poétiques de Genève » qui consistent à présenter un poème classique ou de forme libre sur le thème « Survivre ». Le 1er prix a été décerné à Mme Mary Charlotte Meissner (Genève), pour son poème archéologique. Un diplôme d'honneur récompense M. le Dr en philosophie Manuel Da Silva Rio (Paris), pour son message prophétique. Trois mentions bien ex aequo distinguent Mme Germaine Verniory (Genève), pour son cri de douleur humaine ; Mme Isabelle de Gill (Genève), pour son invocation à la Muse et Mme Françoise Converset (Genève), pour son chemin de vie. (sp)

A écouter près du sapin !

Noël étant la fête des enfants, mais aussi des adultes, nous avons choisi de vous présenter deux disques susceptibles de plaire tant aux uns qu'aux autres, spécialement en cette période de fête.

Gaby Marchand et sa progéniture proposent un album de chansons pour enfants et de comptines, merveilleux de fraîcheur et de spontanéité. On sent à travers ces interprétations le plaisir de chanter de cette belle famille, et qui sera sans doute communicatif ! Tous les textes sont simples, les musiques jolies et s'adressent à tous ceux qui sont sensibles au charme juvénile. C'est un sympathique Fribourgeois qu'est Gaby Marchand. Ceux qui l'ont applaudi lors d'un de ses passages dans notre région le découvriront



d'ailleurs toute la production du disque qui « sonne vrai », comme ici sous un jour nouveau, mais toujours empreint de la même simplicité. (Disques office DO 55007)

Alain Morisod connaît parfaitement ce qui plaît au grand public. Il était donc naturel qu'il enregistre

Regards sur le passé

Une captivante « chronique de famille » neuchâteloise

Deviner où l'on va, ce que nous réserve l'avenir, ce n'est pas possible à coup sûr. Savoir, par contre, d'où l'on vient, ce que fut notre famille autrefois, quels sont nos tenants et aboutissants, c'est un peu plus facile. Mais si l'on veut remonter très loin dans le passé, cela tourne au travail de bénédictin.

C'est pourtant l'exploit que vient d'accomplir M. Pierre-Arnold Borel, de La Chaux-de-Fonds, originaire de Couvet et de Neuchâtel. Et quand nous disons « vient d'accomplir » nous ferions mieux de dire « d'achever en partie ». Car les recherches auxquelles il s'est livré sur les origines de sa famille lui ont demandé près de... trente ans de travail, en marge de son activité professionnelle et commerciale, en marge aussi de la lutte menée avec succès en faveur du Musée paysan de La Chaux-de-Fonds.

Féru de généalogie dès son jeune âge, invétéré fouilleur d'archives, M. P. A. Borel a voulu établir « l'arbre » complet de ses ascendances paternelles et maternelles. Cela l'a mené loin, très loin, puisque, dans un premier fascicule qui vient de sortir de presse, il a pu remonter jusqu'en 1400 environ ! Il lui a fallu puiser, pour ce faire, à de nombreuses sources: Archives de l'Etat des cantons de Neuchâtel et de Vaud, registres d'église, minutes de notaires, état civil, manuels de justice et archives privées. Il a pu réunir ainsi la matière de plus de dix fascicules grand format, de quelque cent pages chacun, et dont le premier publié est intitulé « Livre de raison et chronique de famille ».

AMUSANT ET INSTRUCTIF

Il est consacré à la famille Borel et, partant de la plus jeune génération actuelle, remonte dans le temps de façon à la fois technique et pittoresque. Technique, parce que l'auteur a construit son ouvrage en spécialiste, en recourant aux notations, signes et abréviations en cours dans cette science, de telle sorte qu'il est toujours facile pour le lecteur profane, de « s'y retrouver » et qu'il peut parcourir l'ouvrage dans un sens ou dans l'autre sans être « perdu », si l'on nous passe ces expressions un peu familières face à un si docte travail. Pittoresque aussi parce que, ici et là, il a retenu des archives des paragraphes particulièrement savoureux et qui situent bien dans le temps les personnages dont il évoque la mémoire. C'est à la fois amusant et instructif, et parfois même émouvant.

Pour dire toute la saveur d'un tel ouvrage, il faudrait pouvoir en faire de très larges citations. Hélas, la place nous manque, mais nous ne résistons cependant pas au plaisir de détacher ici et là quelques détails significatifs de certaines époques. Et tout d'abord, en une photo pleine page (car le fascicule est plaisamment illustré) un « acte d'origine pour célibataire », de la commune de Neuchâtel datant de 1869. Puis quelques mentions glanées dans la longue liste des choses et objets



Une gravure d'époque, avec cette légende dont nous respectons l'orthographe. Abram Borel Jaquet, tout patri d'industrie. Etablit des Compas et divers Instruments, pour perfectionner par eux l'horlogerie. Il ne borne point là son Art et ses Talens, Il donne en bon Mari une part de sa Vie à peupler sa Maison d'un bon nombre d'Enfants.

mis en ventes publiques volontaires en 1774 puis en 1778 au Mont de Boveresse par Daniel-Henri Borrel-Petit-Jaquet: deux jogs de bœufs, une veste d'homme à boutons rouges en pierre, un manchon à la jésuite, un jeune poulain, une robe à volants, une vache, un manchon de peau d'ours (ours tué dans la région), un potet de vache, un monceau de choux, un froc de baracan, un lot de cuir pour faire des semelles... Il y en a ainsi des dizaines et des dizaines, de choses et de bêtes, énumérées à la suite, en un copieux mélomèle, avec leur prix en livre faible, qui était la monnaie d'alors en ce pays.

UN CÉLÈBRE PENDULIER

Sautons quelques pages, pour constater qu'au début du siècle passé on mentionnait, dans un signalement de police, après la description d'un individu « parle le patois du Vaux Travers, mais aussi le français » car, à cette époque, certaines personnes ne parlaient que le patois ! En passant, notons quelques pages plus loin (car on remonte dans le temps, ne l'oublions pas) qu'Abram Borel-Jaquet, le célèbre pendulier de Cote Bertin (1731-1815) figure en bonne place dans cet arbre généalogique très branchu. Un autre membre de la famille, né en 1728 à Fleurier « inventif et entreprenant, installa sur le toit en bardeaux de sa maison de la Charbonnière, en 1772, des ailes de moulin à vent. Elles sont inclinées, mais la roue est fixée sur un gros arbre vertical qui les tourne en tous sens. L'aile fait actionner deux scies placées à peu de distance l'une de l'autre. Lorsque le vent met la roue en mouvement, une sonnette retentit. De nuit comme de jour elle signale le début du fonctionnement des machines. Cette scierie fut exploitée par la famille jusqu'en 1887 »...

Glanons, glanons, encore et toujours, en passant de page en page, qui mériterait chacune, ou presque, une citation particulière. Il y a un plaisant « acte d'origine » daté de mai 1739, établi en un délicieux vieux français, puis en remontant le cours du temps, on trouve, soudain, en 1634, la mention d'un Jean Bertrand dict Vuytel, « absent du pays, soldat au service de la République de Venise, il est en guerre pour ces messieurs ».

UNE BIBLE ET UNE BREBIS

En 1629, il est question d'un héritage: « Antoine reçoit sa part de bien, soit 340 livres faibles, coursable dans le comté, une vache, de bons outils de charpentier pour pouvoir exercer son métier, une Bible et une brebis »...

Les pages tournent, au gré des ans, au gré des siècles. Dans chacune il y a un détail amusant à relever au passage, tel celui-ci: « En 1555 Berne mit la main sur le prieuré de Rougemont... qui avait pendant cinq siècles animé la vie économique et spirituelle de la vallée. C'était là que fut probablement installée une des premières imprimeries de Suisse et en 1481 le Fasciculus temporis, chronique de l'histoire du monde, y aurait été édité par un des moines... » Et plus loin encore: « Le

comte de Challant, seigneur de Vallangin, lui accense la rivière du Doubs au bas de la combe de la Sombaille pour y édifier moulin, rebatte et foule, acte notarié du 27 juin 1547 »...

Vers 1460, il est question, dans cette vaste chronique généalogique du « clan Landry, déjà important à cette époque aux Verrières. Pour les différencier les uns des autres, ils portent des surnoms amusants, par exemple « Pierre dit tout vil »...

Cette étude fourmille de détails tels que ceux-là, et de bien d'autres encore que le lecteur découvrira sans doute avec ravissement pour autant qu'il soit friand des choses et des mots du passé.

Ce fascicule si dense de style, si riche de renseignements et d'enseignements est complété de façon fort heureuse par un tableau de « recensement des ancêtres », très clair, qui indique les générations et leurs diverses origines, puis par un chapitre réservé à la « Condition des autochtones de Couvet au XVIIe siècle » et une nomenclature des professions et char-

ges connus: 3 anciens d'église, un assesseur du vénérable Consistoire, un architecte, un dixmeur, un messelier (surveillant des moissons), une sage-femme, bien d'autres encore. Une liste des « généalogies traitées dans ce fascicule » en occupe les dernières pages, où sont mentionnées les familles, leur origine et leur condition. On y trouve ainsi les Barbe, Barbezat, Berthoud, Bertrand, Betholet, Borel, Boisson, Bovet... jusqu'au Yersin et Walter... un chapitre sur les armoiries révèle que dans un faubourg de San-Francisco existe une « Borel street » à la mémoire d'Antoine Borel, bienfaiteur de ce San Matteo.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET BALZAC

Les dernières pages sont plus particulièrement consacrées à la généalogie sommaire d'autres branches de la famille Borel de Couvet, dans laquelle on apprend notamment que Pierre-Abram, qui habitait le prieuré de Motiers, fréquentait Jean-Jacques Rousseau et qu'il fut la première personne « à pénétrer dans la chambre de ce dernier pour constater les vitres cassées dans la nuit du 6 au 7 septembre 1765. C'était une semaine de communion. Il fit remarquer que les cailloux qui se trouvaient sur le plancher étaient plus gros que les trous faits dans les vitres. A quoi Rousseau répondit « Sachez Monsieur Borel que si mes yeux me montraient ceci blanc et que Thérèse me dise qu'il est noir, je croirais Thérèse et non mes yeux ». Le philosophe avait aussi offert son portrait à Mme Borel; il l'avait dédié et écrit « De la part du personnage qui porte envie au portrait »...

On apprend aussi qu'Henriette Françoise Borel, vers 1824, devint dame de compagnie et confidente de la baronne Hanska, et qu'elle fut l'instigatrice involontaire de la liaison de la baronne avec l'écrivain Honoré de Balzac et de leur rencontre à Neuchâtel. Après la mort du baron Hanska, bourlée de remords, Henriette se convertit au catholicisme afin de pouvoir entrer en religion...

A SUIVRE...

Nous n'avons fait, dans ce dense fascicule, que picorer ici ou là une mention, un exemple, une date, en souhaitant malgré ce simple survol, en montrer tout l'attrait et tout l'intérêt.

C'est là, en effet, un travail très sérieux, longuement mûri, très bien construit, et agréablement présenté, parsemé d'illustrations aussi plaisantes que le texte. Ouvrages de spécialiste (M. Borel a donné un cours de généalogie très prisé à l'Université populaire, entre autres), il est à la portée de tout un chacun. Nombreux certainement seront ceux qui tiendront à le lire pour y trouver, peut-être, mention de l'un ou l'autre de leurs propres ancêtres. Et si tel n'est pas le cas dans ce fascicule-ci, ce le sera éventuellement dans l'un des prochains, puisque la série va continuer avec les Perrinjaquet, Gertsch, Perrenoud, Miéville, Pourtalès et bien d'autres encore... J. Ec.

Santé

POUR VAINCRE LA GRIPPE

Le Service fédéral de l'hygiène publique laissait entendre récemment que la grippe serait cet hiver d'« intensité moyenne ». Après les communiqués alarmants évoquant la menace d'une grave épidémie de grippe, cette information était rassurante.

Jusqu'à ces derniers temps, la perspective de découvrir une vaccination efficace contre la grippe était limitée. On en était réduit le plus souvent à combattre les symptômes — maux de tête, articulations douloureuses, fièvre, etc. — et à s'armer de patience. Il n'en est plus de même aujourd'hui: la recherche médico-pharmaceutique a réussi à mettre au point des vaccins efficaces qui protègent déjà beaucoup de gens contre cette infection virale parfois dangereuse.

On serait donc tenté de croire que la grippe est définitivement jugulée. Hélas! l'agent pathogène ne se laisse pas si aisément éliminer.

LES VIRUS ÉVOLUENT

Les cas de grippe observés de nos jours sont provoqués par les virus provenant de deux souches bien connues et, par conséquent, moins dangereuses. On sait toutefois qu'un laps de temps de dix à trente ans suffit pour que surgissent des souches absolument nouvelles, capables de provoquer des épidémies dévastatrices, comme on en a connu dans le passé.

La tâche de la science et de l'Organisation mondiale de la santé consiste donc à déceler et à isoler le plus rapidement possible ces nouveaux virus pour que l'industrie puisse mettre au point le vaccin approprié.

QUELLE GRIPPE AURONS-NOUS CET HIVER ?

En février dernier on a découvert en Amérique un germe viral de la grippe des pores, qui est un descendant des virus qui ont causé la terrible épidémie de 1918-19. Bien que ce germe n'ait été observé que pendant peu de temps en un seul endroit et qu'il ait ensuite totalement disparu, il n'en a pas moins donné lieu à bien des inquiétudes.

Cependant l'Organisation mondiale de la santé ne s'attend qu'aux cas de grippe provoqués par les deux souches de virus connues déjà depuis longtemps. En principe, une épidémie de grande envergure n'est donc pas à craindre. (Fé)

La perle

Sous l'influence de l'anglais, on dit souvent en France « significatif » pour « important ». Cette grave erreur arrive chez nous, ainsi qu'en témoigne un article d'agence publié par nos journaux le 19 novembre: « La SSR soutient l'exigence des éditeurs de journaux, qui demandent que les tentatives à plus long terme pour une utilisation particulière des installations de transmission ne soient autorisées qu'à la condition que les conséquences les plus significatives d'une telle évolution en matière de politique étatique soient clairement définies. » Le Plongeur

MICROS
 ET SILLONS

LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

Pour essayer de retrouver l'authenticité de la fête
Fraternoël nous invite à « briser les barrières »

Fraternoël ? Le nom doit commencer à être familier. C'est celui sous lequel, depuis plusieurs années à pareille époque, se rassemblent un peu partout en Suisse romande des groupes de gens qui cherchent à retrouver l'authenticité de Noël, à vivre la fête de manière un peu plus « vraie ». Et à inciter les gens à faire de même.

Cette année, ces groupes Fraternoël ont choisi le thème général « Briser les barrières » comme sujet de réflexion et d'action. Ces barrières qu'on nous invite à briser, ce sont surtout celles de l'habitude, de l'indifférence, du « chacun pour soi », de la froideur. Noël, en effet, est devenu une fête de l'isolement succédant à un tourbillon

frénétique, dont on ressort le ventre plein et le porte-monnaie vide. Après la course aux cadeaux, on célèbre son petit Noël calfeutré, recroquevillé, derrière sa porte bien fermée. Alors qu'on devrait en faire une fête de la rencontre, du partage, de la porte ouverte, de l'accueil.

C'est pour le manifester que Fraternoël a essayé de « réchauffer » chacun, symboliquement, en distribuant du thé au cœur même du tourbillon d'avant-Noël, les samedis 11 et 18 décembre ainsi qu'hier soir. En même temps, les membres du groupe annonçaient qu'une occasion concrète serait offerte de « briser les barrières ».

Dans la nuit de Noël en effet, demain soir, le groupe Fraternoël organisera une grande marche à travers la ville. Partant des Forges (rue du Châtelot), cette marche aboutira dans le hall de la Gare après avoir traversé la cité. Tout au long de l'itinéraire, le groupe s'arrêtera pour offrir un peu de thé, mais surtout pour inviter la population à se joindre à la marche, à aller serrer le fût-ce qu'une main, à sortir de son cocon ne fût-ce qu'un moment pour souhaiter Joyeux Noël à un voisin une voisine, à un inconnu ou une inconnue et peut-être à terminer la soirée en compagnie de « semblables » qu'on ne connaissait pas mais qu'on découvrirait en acceptant de « briser les barrières ».

A la Gare, tous ceux qui auront accepté de « jouer le jeu », de participer à la rencontre, finiront ensemble la soirée, dans une atmosphère détendue et joyeuse, consacrée à la rencontre et au partage.

L'invitation de ce groupe qui apporte un intéressant contrepoint au « grand cirque » de Noël, est explicite et sympathique : « Fraternoël c'est toi, si tu vas souhaiter bon Noël à tes voisins, si tu ouvres ta porte, si tu viens fraterniser dans la rue, si tu poursuis la marche avec nous. Brisons nos barrières et Noël naîtra ». (mhk)

chauxorama

Au Tribunal de police

Siégeant hier sous la présidence de M. P.-A. Rognon qu'assistait Mlle A.-M. Fahrni dans les fonctions de greffier, le Tribunal de police a examiné onze causes. Il en a suspendu ou renvoyé deux, et dans deux autres, il a conclu à la libération des prévenus. Pour les sept affaires restantes, il a prononcé les condamnations suivantes : J. P. S., 3 mois d'emprisonnement à titre complémentaire à la peine du 24. 6. 76, avec sursis pendant 3 ans, 140 francs de frais, et dévolution à l'Etat d'un produit illicite de 1200 francs, pour infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants ; G. D., 40 jours d'emprisonnement moins 9 jours de détention préventive, avec sursis pendant 2 ans, à titre de peine complémentaire à celle du 28. 7. 76, 250 fr. de frais, dévolution à l'Etat d'un produit illicite de 120 francs, confiscation et destruction des objets saisis, pour vol et infraction à la loi sur les stupéfiants ; J. M. R., 30 jours d'emprisonnement moins 1 jour de préventive, avec sursis pendant 2 ans, 110 fr. de frais et dévolution à l'Etat d'un produit illicite de 160 fr., pour infraction à la loi sur les stupéfiants ; D.S., 15 jours d'emprisonnement avec sursis pendant 4 ans, peine complémentaire à celle du 11. 11. 76, et 230 fr. de frais, pour ivresse au volant et infraction à la LCR ; J. V., 300 fr. d'amende et 90 fr. de frais, radiation du casier judiciaire après 1 an, pour infraction à la loi sur les stupéfiants ; F. S., 200 fr. d'amende et 160 fr. de frais, radiation après 2 ans, pour violation de domicile ; P. B., 150 fr. d'amende et 250 fr. de frais, pour infraction à la loi sur le travail, à l'ordonnance sur la prévention des accidents et à la LAMA.

Jeunes sculpteurs à l'honneur

On nous informe que Nicolas Girardin, qui apprend sculpteur à Biemme et est le fils du sculpteur chaud-de-fonnier André Girardin, a obtenu le premier prix du concours de sculpture des apprentis de la Suisse romande. Un autre jeune Chaux-de-Fonnier, apprenti en ville, Jean-Marc Vuilleumier, a obtenu la huitième place à ces concours. Une quarantaine d'œuvres avaient été présentées à Lausanne.

avis urgents

Rabais-cadeau Fr. 25.- sur bottes hiver dames
(dès Fr. 50.-)

PRONTO

Banque 7, LE LOCLE Avenue Léopold-Robert 41 LA CHAUX-DE-FONDS

p 25407

OFFRE SPÉCIALE

Bilbergias

LA PIÈCE 14.-

p 25522

MIGROS

Sur le bureau du Conseil général; trois interpellations nouvelles
A nouveau des inquiétudes pour l'avenir d'une entreprise

Trois nouvelles interpellations ont été déposées mardi soir sur le bureau du Conseil général qui tenait sa dernière séance de l'année. Elles rejoindront la « queue » de celles qui attendent déjà à l'ordre du jour, alors même que deux d'entre elles semblent revêtir un caractère d'actualité assez marqué ! En voici la teneur :

Menaces

sur la succursale Tissot ?

Dans le cadre d'une réorganisation décidée par les dirigeants de SSIH, plusieurs dizaines de salariés viennent d'être licenciés. Du même coup une partie du personnel féminin sera frappée par un chômage partiel de 50 pour cent.

D'autres mesures sont envisagées pour l'avenir et elles risquent vraisemblablement de se traduire par une nouvelle diminution des postes de travail, et notamment par la fermeture de la succursale de La Chaux-de-Fonds.

Compte tenu des conséquences qui en résulteront pour la Ville, les sous-signés désirent interpellier le Conseil communal afin de savoir s'il est au courant et lui demander s'il n'envisage pas de faire une démarche auprès des dirigeants de SSIH afin de leur exprimer les préoccupations des Chaux-de-Fonniers et leur volonté de conserver le potentiel économique de la ville.

(Interpellation G. Berger, pop, et consorts)

Licenciements aux Perce-Neige

Quatre éducatrices des Perce-Neige sont menacées d'être licenciées. Est-il exact que certains travailleurs de cette institution sont payés directement par la commune de notre ville ? Si oui, quelles en sont les raisons ?

Selon l'usage « qui paye commande », le Conseil communal est-il en mesure de faire valoir son autorité pour soir aux licenciements, et exiger qu'il soit tenu compte de la solution de chômage partiel proposée par l'équipe jusqu'à ce que soit connue la position de la Commission cantonale de surveillance des établissements pour enfants et adolescents, ou jusqu'à ce que la situation se normalise.

(Interpellation N. Vuille, pop, et consorts)

Non au motel

L'interpellation que nous avons déposée en date du 14 octobre 1976 et qui figure encore au point 12 de l'ordre du jour de notre séance de ce soir prouve que notre parti est favorable à la promotion du tourisme dans notre région.

Compte tenu du très faible taux d'occupation des chambres dans nos hô-

état civil

MERCREDI 22 DÉCEMBRE

Naissances

Caravano Rachel, fille de Serge Jean-Pierre, acheteur, et de Marie Thérèse, née Houmar. — Flore Silvia, fille de Sebastiano, employé, et de Doris Elisabeth Marguerite, née Sommer.

Décès

Chatelain Jean Maurice, né le 10 juin 1901, époux de Marguerite Yvonne, née Vuilleumier. — Epitoux, née Iselli, Anna, née le 10 octobre 1889, veuve de Epitoux Edouard Louis Philippe. — Monnier, née Müller, Madeleine Alice, née le 1er août 1900, veuve de Monnier Charles André.

mémento

La Chaux-de-Fonds

- Bibliothèque des jeunes : 13 h. 30 - 18 heures.
- Bibliothèque de la ville : Prêt : 10 h. à 12 h. - 14 h. à 21 h.
- Musée international d'horlogerie : 10 à 12 h., 14 à 17 h.
- Musée des beaux-arts : 10 à 12 h., 14 à 17 h., 4 expositions.
- Musée d'histoire naturelle : de 14 à 17 h., exposition faune marine.
- Galerie Manoir : expos. de Noël, 15 à 19 h.
- Galerie ADC : expos. De la musique en RDA, 8 h. 30 à 12 h., 14 h. à 18 h. 30.
- Home médicalisé La Sombaille : expos. art et artisanat.
- Galerie Club 44 : expos. D. Swann et R. Ballagh, 18 à 20 h. 30.
- Vivarium : 14 à 17 h.
- Piscine Numa-Droz : mardi, jeudi, vendredi, 19 à 22 h. ; samedi, 13 h. 30 à 17 h. 30 et 19 h. à 22 h. ; dimanche, 9 h. à 12 h.
- ADC : Informations touristiques, tél. (039) 23 36 10, av. Léopold-Robert 84.
- Cabaret 55 : Attrac. internationales.
- Le Scotch : Bar-dancing.
- Le Domino : Cabaret-Attractions.
- Cabaret Rodéo : Dancing-Attractions.
- La Boule-d'Or : Bar-dancing.
- Baby-Sitting Croix-Rouge : 7 h. 30 à 11 h. 30, tél. 22 22 89.

- Service d'aide familiale : tél. 23 88 38, le matin.
- En cas de non-réponse, tél. 23 20 16.
- Ecole des parents : tél. 23 33 57 et 22 12 48.
- Boutique 3e âge (r. Temple-All. 23) : lundi au vendredi, de 14 à 17 h.
- Vestiaire Croix-Rouge : Paix 73, 14 h. à 18 h.
- Accueil du soleil : ouvert du lundi au samedi, matin, après-midi et soir.
- SOS alcoolisme : tél. 23 39 22 ou 23 79 87.
- Alcooliques anonymes AA : Tél. 23 86 65 ou 23 85 24: case postale 99.
- La Main tendue : tél. 143, 20 sec. d'attente.
- Armée du Salut : poste de secours, tél. 22 44 37.
- Pharmacie d'office : jusqu'à 21 heures, Coop 3, L.-Robert 108.
- Ensuite, police locale, tél. 22 10 17, renseignera.
- Service d'urgence médicale et dentaire : tél. No 22 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
- Service médical de soins à domicile : tél. 23 41 26.
- Centre d'information et de planning familial : tél. 23 56 56.
- Service de consultations conjugales : tél. (038) 24 76 80.
- Police secours : tél. No 117.
- Feu : tél. No 118.
- Pour les cinémas voir en pages 10 et 11.

tels, nous ne pouvons cependant pas soutenir des projets d'implantation désordonnés de nouveaux établissements hôteliers.

Nous constatons :

- a) que lors de sa mise à l'enquête le projet de construction du « Relais du Cerisier » a fait l'objet d'une quarantaine d'oppositions.
- b) que la construction de ce relais est prévue sur un terrain qui se trouve en zone de villas
- c) que pour autoriser cette construction le Conseil communal devrait accorder une dérogation au plan d'urbanisme
- d) que l'actuel accès à la parcelle incriminée n'est pas satisfaisant, particulièrement en hiver

e) que si le Conseil communal autorise cette construction notre Conseil va devoir se prononcer à bref délai pour accorder les importants crédits nécessaires à la construction d'une nouvelle route d'accès au quartier des Cerisiers et de l'Orée du Bois.

Dans ces conditions le Conseil communal peut-il nous confirmer, ce soir encore, qu'il n'accordera pas l'autorisation de construire ce relais tant qu'une étude complète du dossier ne sera faite en ce qui concerne les frais d'infrastructure à prévoir aussi bien que la décision de principe et les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le tourisme dans notre région. (Interpellation J.-P. von Allmen, adi, et consorts)

sociétés locales

Nouveau président au Club de natation

Le Club de natation de La Chaux-de-Fonds a tenu son assemblée générale annuelle à La Channe valaisanne.

Cette réunion fut ouverte par le président en charge, M. Louis Vuille, qui salua un très grand nombre de membres actifs accompagnés de leurs parents et amis du club.

Les rapports du président, du chef technique et du caissier relèvent l'excellente marche du club et les réjouissants progrès des compétiteurs sur le plan cantonal et romand, ainsi que pour certains sur le plan suisse en catégorie Jeunesse. Il faut relever le magnifique succès du camp d'entraînement à Charmey, qui sera réédité en 1977, ainsi que celui tant sportif que financier du deuxième « Swin-A-Thon ».

Souignons que la société compte actuellement 220 membres actifs, dont une quarantaine de compétiteurs répartis dans les catégories Jeunesse I à V, c'est-à-dire entre sept et seize ans, ainsi que quelques licenciés.

L'assemblée a ensuite désigné son comité et M. Jean-Paul Chaboudez, élu par acclamations, succède à M. Vuille. Il sera appuyé dans sa tâche par M. Gérard Stehlin, vice-président ; M. Pierre Huguenin, caissier ; Mme Josette Cuenat, secrétaire ; M. André Vuilleumier, chef technique ; M. Jean-Claude Schoenenberg, chef du matériel ; MM. Carlo Agazzi et Freddy Humair, assesseurs.

Puis le nouveau président, M. Chaboudez, remercia M. Louis Vuille pour son inlassable dévouement et proposa à l'assemblée de le nommer président d'honneur, ce qu'elle fit par acclamations en lui remettant pour ses vingt ans d'activité et quatorze ans de présidence un magnifique cadeau en reconnaissance de sa fidélité au club.

Après la proclamation des résultats du concours interne 1976 et la remise des médailles et challenges, les participants eurent l'occasion de revoir de forts beaux diaps et quelques films sur l'activité de cette année ; et c'est sous le signe de l'amitié sportive et dans l'attente de la Fête de Noël que se termina un peu rapidement malheureusement cette belle réunion. (gs)

CONCOURS INTERNE. — Résultats des catégories A, Jeunesse I, II et III : 1. Patrick Chaboudez 193,01 (8) challenge et médaille d'or ; 2. Yolande Regazzoni 190,91 (9) assiette et médaille d'or ; 3. Valérie Huguenin 150,20 (8) pendulette et médaille d'argent ; 4. Nicole Vuilleumier 149,11 (9) pendulette et médaille d'argent ; 5. Michel Vallat 133,02 (10) médaille d'argent ; 6. Corinne Scheidegger 129,89 (7) médaille d'argent ; 7. Carmela Agazzi 122,01 (7) médaille d'argent ; 8. Natacha Matthez 120,86 (8) médaille d'argent ; 9. Michel Bezençon 112,42 (8) médaille de bronze ; 10. Laurent Cuenat 100,50 (8) médaille de bronze ; 11. Silvie Clément 96,53 (6) médaille de bronze ; 12. Isabelle Chaboudez 84,97 (7) médaille de bronze ; 13. Eliane Kuster 84,06 (6) médaille de bronze.

Résultats des catégories Jeunesse IV et V : 1. Nathalie Chaboudez 149,02 (8) challenge et médaille d'or ; 2. Laurent Berthet 76,03 (7) pendulette et médaille d'argent ; 3. Huguenin Laurence 37,36 (8) pendulette et médaille de bronze ; 4. Jérôme Berthet 8,43 (5) médaille de bronze ; 5. Nicole Cacciola 6,41 (4) médaille de bronze.

La section chaux-de-fonnière de l'ASI a fêté Noël

Samedi dernier, la grande famille de la section ASI de notre ville a fêté Noël, à l'Ancien Stand, selon une tradition déjà ancienne.

L'après-midi a permis aux enfants, il est vrai qu'ils n'ont pas d'âge, d'entendre en première partie des mélodies de la « Belle époque », puis des chants de Noël, le message dit par le pasteur Auguste Lebet, et enfin un Père Noël plus vrai que nature qui écouta avec attention les poésies récitées par les petits.

Après le repas offert aux plus handicapés, le groupe sportif des invalides de notre ville présenta deux jeux rythmiques fort applaudis. La troupe « Chantalar » de St-Blaise nous a fait l'agréable surprise de se produire au grand complet avec orchestre dans l'opérette « Véronique » de Messager. Ce spectacle de choix a eu la faveur de tous nos membres et a été chaleureusement applaudi, à juste titre.

L'orchestre plein d'entrain « The Binbin's » a clôturé cette journée d'heureuse manière. (B. Fr.)

Soirée de fin d'année de l'Amicale des sourds

C'est au local de la Paroisse de l'Abbeille que, jeudi soir, M. Harold Jaquet, président de l'Amicale des sourds de La Chaux-de-Fonds, avait réuni un nombreux auditoire pour fêter la fin de l'exercice 1976. En début de séance, il salua les invités : M. Marc Jaccard, président d'honneur de la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité (SRSL) et Madame ; Mlle Rothen, directrice du Centre d'appareillage acoustique de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds ; M. Willy Schweizer, membre du comité central de la Société des sourds démutés (ASSSAM) et Madame ; Mlle Senaud, professeur de lecture labiale ; M. Dubey, ainsi que M. et Mme Laurent Huguenin, professeurs. Puis M. et Mme Huguenin firent projeter sur l'écran de merveilleuses diapos. Disons d'emblée que rarement, nous avons vu de si beaux clichés, commentés de façon parfaite. Ce fut toute la Grèce moderne, mais aussi antique, toute une civilisation qui demeure éternelle qui se déroula devant les yeux des spectateurs, mais aussi dans le cœur de ceux pour lesquels cette civilisation a été leur première formation.

M. Marc Jaccard a voulu rappeler l'époque des pionniers, celle où le sourd était muré dans son silence. Il a fallu la Seconde Guerre mondiale pour voir apparaître les appareils acoustiques. Cela fait soixante ans qu'un jour, des philanthropes se sont penchés sur la question de la surdité. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à de merveilleux résultats. Les appareils acoustiques sont devenus de vrais bijoux et ont remplacé les cornets de nos grands-pères ! Mais il y a toujours du travail. Celui des isolés, qui souffrent souvent d'abandon. C'est encore le travail des Amicales de leur donner le sens de vivre. Il remercia Mlle Senaud, qui fut une de ses collègues du début. Il évoqua les noms des disparus. Cette sympathique rencontre, admirablement bien préparée, prit fin par une agape bien reçue. (jc)

avis urgent

Ce soir dès 21 h., à l'Ancien-Stand

SOIRÉE DANSANTE ROCK / POP

Avec GORDON'S et AFTER STORM de Lausanne

Pisciculture des Enfers

Pour vos repas de fêtes :
truites, cuisses de grenouilles, homards
vivants, cailles.

Veillez commander
à l'avance

Le Locle

Tous ces produits sont frais.

Tél. (039) 31 45 91

<p>Restaurant de la Place Le Locle SON SERVICE SUR ASSIETTE SES SPÉCIALITÉS À LA CARTE Tél. (039) 31 24 54</p>	<p>Patinoire du Communal - Le Locle - CE SOIR jeudi 23 décembre à 20 h. 15</p> <h2>H.-C. LE LOCLE - H.-C. AJOIE</h2> <p>Entrée libre pour les moins de 16 ans</p> <p>Le Locle 3e du classement face à l'invincible (?) leader. Le spectacle est assuré.</p> <p>Venez nombreux les encourager !</p>	<p>RESTAURANT DE LA CROISSETTE Le Locle SON MENU DU JOUR à Fr. 7.50 Se recommande : Odette Berner</p> <p>Pour toutes vos transformations et réparations d'immeubles R. NIEDERHAUSER Concorde 53 - Le Locle Tél. (039) 31 59 65 Devis sans engagement</p>
<p>TOUT POUR LE SPORT CONFECTION DAMES</p>  <p>M.-A.-Calame 11 - Le Locle</p>		<p>Les dernières nouvelles du HC vous les aurez au CAFÉ LUX Le Locle</p> <p>CARDINAL CARDINAL</p> <p>Dépositaire pour Le Locle Les Brenets et environs</p> <p>Brasserie Leppert Tél. (039) 31 40 12</p> <p>Une pause s'impose à la BUVETTE DE LA PATINOIRE Famille M. Borel</p>



hôtel restaurant du moulin
LE CERNEUX-PEQUIGNOT
Tél. 039 3612 25
Chs. Karlen-Studer

<p>Vendredi soir 24 décembre MENU à Fr. 20.— ASPERGES, RÉSERVE MAISON sauce mayonnaise *** DEMI POUSSIN RÔTI POMMES DAUPHINE PETITS POIS À LA FRANÇAISE *** JAMBON À LA BROCHE SALADE PANACHÉE *** MERINGUE GLACÉE</p>	<p>Samedi 25 décembre NOËL MENU à Fr. 18.50 HORS-D'ŒUVRE RICHE sur assiette *** OXTAIL CLAIR AU SHERRY *** JAMBON À LA BROCHE au feu de bois POMMES CROQUETTE SALADE D'HIVER *** MERINGUE GLACÉE</p>
<p>1er janvier Nouvel-An MENU à Fr. 15.50 CONSOMMÉ JULIENNE *** FEUILLETÉ AUX MORILLES *** CARRÉ de PORC RÔTI au FOUR POMMES FRITES JARDINIÈRE DE LÉGUMES *** COUPE NOUVEL-AN</p>	<p>Dimanche 2 janvier 1977 MENU à Fr. 15.50 CONSOMMÉ XAVIER *** ENTRECÔTE MAÎTRE D'HÔTEL POMMES FRITES LÉGUMES DE SAISON *** PÊCHE MELBA</p>

SYLVESTRE COMPLET
À tous nos clients, amis et connaissances, nous souhaitons
UNE TRÈS BONNE ET HEUREUSE ANNÉE !

VOTRE GUITARE

la bonne adresse
Eric ROBERT

HÔTEL DU LAC
LES BRENETS
Tous les soirs :
fondue bourguignonne 13.50
200 gr. de viande et 10 garnitures
Prière de réserver
Belle salle pour banquets,
mariages et fêtes de famille
Tél. (039) 32 12 66
(Fermé le lundi)

VOTRE TOURNE-DISQUES

la bonne adresse
Eric ROBERT

RESTAURANT CHEZ
REMO
Le Locle - Tél. 039/31 40 87

La veille et le jour de Noël
le restaurant est ouvert
MENU avec dinde
Restauration à la carte

Bar Le Perroquet
France 16 LE LOCLE Tél. (039) 31 67 77

CE SOIR

DANSE

La seconde consommation sera gracieusement offerte

A tous nos clients, amis et connaissances,
nous souhaitons un joyeux Noël
et une bonne et heureuse nouvelle année

Le bar sera fermé le 24 au soir
et les 25 et 26 décembre



HÔTEL DE LA COURONNE
LES BRENETS-CENTRE 039/32 11 98
E. Senn, chef de cuisine

Vendredi 24 décembre FERMÉ dès 18 h.
Samedi Noël FERMÉ TOUTE LA JOURNÉE

Pensez à réserver votre table pour la
soirée de Sylvestre

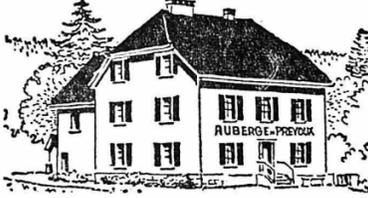
Ambiance du tonnerre avec les « MEDLEY'S »
(4 musiciens)

LE LOCLE À LOUER

bel appartement de quatre chambres

Confort.
Loyer : Fr. 214.—

Tél. (039) 26 75 65,
pendant les heures de bureau.



AUBERGE DU PRÉVOUX
s/ Le Locle

VENDREDI 24 et SAMEDI 25 DÉCEMBRE
fermée à 18 heures
POUR SYLVESTRE, PENSEZ À RÉSERVER VOTRE TABLE, tél. (039) 31 48 70



restaurant de la place
LE LOCLE tél 039 312454

TOUS LES JOURS :
FILETS DE PERCHES AU BEURRE

BROCHET FRAIS, SAUCE NEUCHÂTELOISE
MENUS POUR LES FÊTES À DISPOSITION



VILLE DU LOCLE

SERVICE DES BALAYURES

ORGANISATION DES TOURNÉES DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les ordures ménagères devront être déposées en bordure des voies publiques, le jour fixé avant 7 heures.

BALAYURES :

Vendredi	24. 12. 76	tournées habituelles	LE MATIN
Lundi	27. 12. 76	tournées habituelles	
Vendredi	31. 12. 76	tournées habituelles	LE MATIN
Lundi	3. 1. 77	PAS DE TOURNÉE	
Mardi	4. 1. 77	DANS TOUTE LA VILLE	

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Armée du Salut

LE LOCLE

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE, à 20 heures

FÊTE DE NOËL

Chants - Musique - Scènes
Message de Noël

Scène : Le roi qui n'a pas suivi l'Etoile

Cordiale invitation à chacun

SAMEDI-CHANCE

Tirage du samedi 18 décembre 1976

GAGNE UN BON DE Fr. 100.—
Mme Josette FLURY, Girardet 11, Le Locle

GAGNENT UN BON DE Fr. 50.—
Mme Jacqueline MATTHEY, Le Brouillet
M. Henri PERRET, Temple 14, Le Locle

GAGNENT UN BON DE Fr. 20.—
M. Gaston THIEBAUD, J.-Ducommun, Le Locle
M. Gilbert DENARIAZ, Cernil-Antoine 11,
La Chaux-de-Fonds

Mme Colette BAUMBERGER, Jeanneret 21,
Le Locle
Mme Germaine GRUTTER, Malakoff 20,
Le Locle
Mme Inger PHILDIUS, Grand-Rue 9, Le Locle

Les magasins « SAMEDI-CHANCE » vous remercient pour votre fidélité et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Médailles locloises aux JO de Montréal

L'OPÉRATION A ÉTÉ SAUVÉE

Nous avons évoqué en son temps les affres qui avaient accompagné, chez Huguenin médailleurs SA Le Locle, l'exécution, la livraison et le financement d'une importante commande de médailles du comité d'organisation des Jeux olympiques de Montréal cet été. Nous avons suivi notamment certaines phases déterminantes des véritables régates commerciales qu'avait menées courageusement la direction de l'entreprise locloise. L'enjeu était de taille, les risques entraînés par cette importante affaire également.

En fin de compte, le projet initial s'avéra surdimensionné, la vente de médailles dans divers pays autres que le Canada n'ayant pas atteint les prévisions estimées sur place. C'est ainsi que quelque 22.000 médailles seulement ont été vendues à ce jour, hormis quelques centaines de médailles or et argent.

Quelque 80.000 autres belles pièces sont restées... en stock. Toutefois, chose essentielle pour l'entreprise locloise et son personnel, elles ont toutes été payées, ainsi que l'indique la direction dans un éditorial du « Revers de la médaille » journal d'entreprise, et contrairement à ce que certaines rumeurs ont pu laisser croire dans l'opinion publique locloise, légitimement inquiète de la tournure qu'aurait pu prendre l'événement.

C'est dire que si la maison Huguenin dont on connaît la réputation à travers le monde, ne peut que déplorer

ce navrant état de fait — notamment en pensant à la belle carte de visite qu'auraient constituée ces pièces plus largement diffusées à travers les continents — elle n'a pas eu à souffrir directement de cette opération de prestige, réussie sur le plan économique.

DE L'IMAGINATION

Il est à noter que la fabrique locloise est parvenue jusqu'à ce jour à maintenir un emploi stable, grâce à son dynamisme, à la qualité de ses produits originaux mais aussi grâce à l'en-

gagement très participatif de l'ensemble de son personnel.

Il n'en reste pas moins qu'à l'instar des industries d'exportation, la médaille se voit confrontée à un avenir que la valeur surfaite du franc suisse n'est pas sans rendre aléatoire et problématique. L'imagination, l'étude de nouveaux produits et leurs débouchés commerciaux, sont autant d'éléments qui ne manquent pas de retenir toute l'attention d'une direction et d'une entreprise qui ont toujours attesté d'une vitalité foisonnante. AR

Le Cerneux-Péquignot: Noël au village

Convivés par l'Association des aides familiales, la Société de développement et le Ciné-Club, plus d'une trentaine de personnes du troisième âge se sont réunies dans la Salle communale pour fêter Noël.

Après avoir assisté à la projection du film québécois « Cher Théo », le sapin de Noël fut allumé pour la première fois de l'année, et les participants fraternisèrent tout en faisant honneur au goûter fait « maison » par les aides familiales. Quelques chants entonnés par toute l'assistance ont donné à cette sympathique réunion de samedi dernier une ambiance chaleureuse.

VEILLÉE PROTESTANTE

Lundi soir ce fut au tour de la communauté protestante du village de se réunir autour du sapin de la Salle communale. Animés par le pasteur Bridel et son épouse, les enfants composèrent les images vivantes du mystère de la nuit de Noël. Ce rendez-vous de Noël des plus familial s'est clôturé, comme le veut la coutume, autour d'une tasse de thé et par la remise du non moins traditionnel cornet à chaque enfant.

SOIRÉES SCOLAIRES

Mardi et mercredi soir, la Salle communale s'est transformée en théâtre de poche pour accueillir le « grand spectacle » offert chaque année par les enfants à toute la population. Le lever de rideau a été réalisé par la petite classe avec un spectacle d'ombres chinoises auquel a succédé une fort jolie pantomime narrant l'extraordinaire aventure d'un petit train se perdant dans la forêt. Tous ces petits acteurs ont été fort bien mis en scène par Mlle Françoise Bise.

Quant à Mlle Catherine Stalder qui s'occupe des degrés moyens, elle super-

visa une improvisation collective qui transforma en quelques instants le plateau en un festival de western où tous les protagonistes, les Dalton en tête s'en donnèrent à cœur joie.

Sous la direction de M. Rodolfo Fabrizio, la classe des grands a offert au public une très belle fable écologique, haute en couleur dans une mise en images faite de décors animés, soulignés par une bande sonore adéquate.

Bien entendu, une soirée scolaire digne de ce nom est ponctuée de chants; cette année la partie chorale a été assumée par le chœur des classes moyennes.

Les applaudissements nourris de tous les spectateurs ont remercié ces jeunes acteurs, rendez-vous à l'an prochain. (cl)

On en parle au Locle

A voir tous ces hommes qui traversaient la ville avec un sapin sous le bras ou sur l'épaule, à voir toutes ces dames qui sortaient des magasins avec des colis de fête dans les mains, à voir tous ces mômes qui restaient, des heures durant, le nez collé aux vitrines de jouets, on se doutait bien que le grand jour n'était plus très loin... Une fois encore, à des milliers de kilomètres à la ronde, les hommes de bonne volonté vont se pencher sur une crèche et se rappeler les récits de leur enfance. Car au travers des siècles, la simplicité est demeurée la même. Ni les guerres, ni les découvertes, ni la technique, ni les voyages sur la lune, n'ont pu changer le divin mystère. A Noël, les cœurs s'ouvrent au prochain, l'amour est le plus fort. Il est empreint des souvenirs du passé et aussi des joies et des peines du présent. Oh! bien sûr, il y a les à-côtés et les excès de toutes sortes, mais le fond est immuable qui nous incite à la réflexion, qui renouvelle notre foi, qui nous invite à la lumière de l'espérance.

Que s'allument donc les bougies multicolores, de la Saignotte à Sommartel, des Brenets à La Chaux-de-Fonds, que partout dans le monde s'élèvent des chants à la gloire de Noël et que carillonnent les cloches de la paix sous l'éclat de l'étoile du berger. Hommes de bonne volonté, c'est dans les yeux des enfants que nous découvrirons d'abord la joie profonde du temps de Noël, non pas pour les cadeaux donnés ou reçus, mais parce que ces yeux-là ont la grâce merveilleuse de l'innocence et qu'ils expriment de façon incomparable la douceur du bonheur partagé. Joyeux Noël à tous! Ae.

LA CHAUX-DU-MILIEU Belles attentions

En ce temps de Noël, les dames de la Couture paroissiale vont rendre visite aux personnes de 70 ans et plus, dames et messieurs, personnes malades, seules ou ne pouvant plus sortir. En leur remettant une petite attention, ce la leur apporte la lumière de Noël et les bénéficiaires en sont très touchés.

Noël: un souvenir incomparable!

Plus je foule et refoule les sentiers sinueux de mes souvenirs et plus je me souviens des fêtes de la Noël. Je n'ai pas de grands mérites car l'enfant que j'étais, même en temps difficiles, recevait un petit cadeau qui était un superflu extraordinaire. Plus j'y pense et plus j'ai l'impression que je recevais aussi autre chose. Il m'a fallu plus de quarante ans pour réaliser ce qu'est cet « autre chose ». Avant d'aller plus loin, je vous dis tout de go que je ne vais pas vous emballer un « petit Jésus » dans un papier de fête. Je respecte les religions.

Alors la fête est déformée. On met un saucisson de plus sur la choucroute, quelques billets bleus supplémentaires au chapitre des cadeaux et on laisse tomber le petit Jésus. On s'offre des gâteaux comme on joue au ping-pong: une fois chez toi, une fois chez moi, etc... etc... — Vivement que ces fêtes soient passées! — Comptabilité des cadeaux reçus et donnés, des menus servis ou offerts, de semblants, de ronds de jambes etc, etc. — Vivement que ces fêtes soient passées! —

NOËL: UNE FÊTE MERVEILLEUSE!

Quand on a beaucoup mangé, beaucoup festoyé, on redoute Noël. On cherche à faire autrement. On repense aux hommes de bonne volonté, à l'amitié générale, aux offres de la solitude, à l'amitié. On redessine un amour qui n'est pas sexuel ou intéressé. On perçoit le parfum subtil de la tendresse. On cherche à savoir pourquoi Noël traverse les siècles avec sa crèche et son histoire incroyable. On cherche, on calcule, on réfute, on nie, on est sceptique.

Et puis, d'où qu'on vienne, on rejoint la religion chrétienne — qui est fort belle — et on découvre un mot qui est un des plus beaux de la langue française, le mot ESPOIR.

Mes souvenirs de Noël sont incomparables parce qu'ils ont toujours été vécus dans ce merveilleux décor! ESPOIR. La Noël est vraiment une fête universelle. Grave et tendre comme sont toutes les fêtes sérieuses.

S. LECOULTRE

Relais pédestres

Bon comportement d'une équipe locloise

Samedi soir, le club CEP de Cortaillod organisait une course à pied à travers le village. Le but de cette manifestation était de faire connaître ce sport à la population. Le club athlétique du district du Locle (CADL) avait délégué quatre coureurs pour effectuer la course à l'américaine. Il s'agit de couvrir la distance de 7,200 km. en douze relais de 600 mètres. Cette épreuve est difficile par le fait que le temps de récupération entre chaque relais est très court. Les membres du CADL, les frères Montandon Denis et Guy des Ponts-de-Martel associés aux deux Loclois Robert Barfuss et Bernard Huguenin ont remporté une magnifique deuxième place en couvrant la distance en 19'47" à 30" de l'équipe du CEP Cortaillod. Quand on connaît la valeur des coureurs de Cortaillod, cela donne la valeur de la performance. A relever le magnifique comportement de Robert Barfuss (44 ans) dans cette difficile épreuve, un véritable exemple de sportif. (sp)

état civil

JEUDI 16 DÉCEMBRE

Naissances

Donzé Aurélien, fils de Laurent Georges, instituteur, et de Chantal Hélène, née Nicolet.

LUNDI 20 DÉCEMBRE

Décès

Schindler née Grandjean Antoinette, née en février 1884, ménagère, veuve de Schindler Jean. — De Capitani née Perrenoud Rose Amanda, née en mai 1893, ménagère, veuve de De Capitani Oreste Edoardo Luigi.

MARDI 21 DÉCEMBRE

Décès

Hegel Maurice André, né en 1918, tisserand, époux de Emilie Marguerite, née Carnal.

mémento

Le Locle

Patinoire: 20 h. 15. Le Locle - Ajoie. Bibliothèque de la ville: prêt du lundi au vendredi, 14 h. 30 à 18 h. 30. Pharmacie d'office: Breguet, jusqu'à 21 heures. Ensuite le No 117 renseignera. Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52. Permanence dentaire: tél. No 117 renseignera. Centre d'information et de planning familial: tél. 23 56 56. Service de consultations conjugales: tél. (038) 24 76 80. Vestiaire Croix-Rouge, Envers 1, le jeudi, 14 h. à 18 h. 30.

communiqués

Armée du Salut: Le Poste du Locle exprime toute sa reconnaissance pour l'accueil généreux rencontré lors de sa « pose des marmites ». Oui, merci pour la bienveillance rencontrée parmi la population. Chacun est très cordialement invité à la fête de Noël du Poste qui aura lieu le dimanche 26 décembre (voir annonce).

PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS

Fermeture de Bulova - Neuchâtel: confirmation

Confirmant la nouvelle que nous avons publié hier, la direction de Bulova Watch Co a annoncé mercredi sa décision de fermer à la fin du mois de décembre 1977 son usine de Neuchâtel qui occupe actuellement environ 130 personnes. Selon la direction, il n'y aura aucun licenciement. L'ensemble du personnel pourra être reclassé à Bienne. Le transfert des différentes unités de production s'effectuera par étape à partir des vacances horlogères de l'année prochaine, comme prévu dans le protocole d'accord qui a mis fin au mois de janvier dernier au conflit qui a duré onze jours.

On se souvient que pour mettre fin au conflit — le personnel avait occupé les locaux — la direction de Bulova Watch Co avait accepté de reporter d'une année, soit à fin 1977, le transfert à Bienne de l'usine de Neuchâtel. La direction avait aussi accepté, par l'intermédiaire d'une fiduciaire, de faire la preuve que le transfert à Bienne était bien la meilleure des solutions. Au mois de juin dernier, des délégués de la FTMH et du personnel ainsi que la direction notamment prenaient connaissance du rapport établi par des experts et diffusaient ensemble le communiqué suivant: « L'aspect quantifiable de ce rapport est favorable au déplacement de l'entreprise de Neuchâtel à Bienne. L'aspect de politique sociale et de politique du personnel, quant à lui, ne peut pas être scientifiquement évalué, mais il doit en être tenu compte ».

Dans ce communiqué, la direction faisait d'autre part la déclaration suivante: « La prise d'actions importantes de Stelux dans Bulova USA crée une situation nouvelle dans l'entreprise en Suisse. Le but de l'entreprise reste toujours de réaliser un maximum d'économies, pour maintenir la production industrielle en Suisse sur la base d'un nouveau plan.

»Néanmoins, dans sa lutte l'entreprise a besoin de la collaboration de l'ensemble du personnel. Sans pouvoir donner des garanties formelles, il existe une réelle chance pour la direction d'atteindre un but concret, dans un

effort commun. Si tous ces éléments sont réunis, cette nouvelle politique permet d'envisager le maintien de l'usine de Neuchâtel. La direction, toutefois, conserve le droit d'adapter ses structures aux exigences économiques et techniques ». Ces déclarations ont été réaffirmées au mois d'octobre dernier.

Mais aujourd'hui donc, la direction de Bulova a dû revoir sa position. Signalons en conclusion que la décision qu'elle a prise est simplement l'application d'un des points figurant dans le protocole d'accord accepté en janvier par une très grande majorité du personnel.

COMMUNIQUÉ DE BULOVA

La direction de Bulova confirme à nouveau sa ferme intention de maintenir la base suisse de production. Bulova-Suisse dispose pour 1977 d'un programme de production important et ambitieux, tant sur le plan quantitatif que technologique, indique un communiqué de l'entreprise publié hier soir. Comme déjà annoncé à maintes reprises, Bulova-Suisse a poursuivi de-

puis deux ans la réforme de ses structures; elle entre maintenant dans sa phase de stabilisation.

Le lancement de nouveaux produits — qui seront usinés en grandes séries et selon les procédés les plus modernes — permettra de mieux occuper la capacité de production et de maintenir, dans l'ensemble, les effectifs du personnel au niveau actuel.

Les montres électroniques à quartz se substitueront dans une mesure appréciable aux montres mécaniques, ce qui entraînera l'abandon d'une partie des calibres conventionnels. L'introduction de nouvelles technologies et méthodes de fabrication nécessitent cependant, comme ailleurs, un regroupement progressif des ateliers qui se poursuivra parallèlement à l'augmentation du volume de production.

L'horlogerie n'est pas encore sortie de sa phase de récession. Pour des raisons techniques et économiques, la fabrication de tous les produits doit être concentrée à Bienne où Bulova dispose des surfaces nécessaires. De ce fait, et contrairement à ce qui était espéré, en janvier dernier et octobre, l'usine de Neuchâtel ne pourra plus être exploitée au delà du 31 décembre 1977.

Le 27 janvier 1976, un accord était signé entre les partenaires sociaux prévoyant le transfert de l'usine de Neuchâtel à Bienne dès les vacances horlogères 1977. Bulova entend respecter toutes les dispositions de cet accord, dont l'exécution fera l'objet de discussions entre signataires. Le personnel de l'usine de Neuchâtel en a été informé, termine le communiqué de Bulova.

Promotions au sein de la Police cantonale

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a nommé, dès le 1er janvier 1977, au grade de sergent major, chef de la première brigade à Neuchâtel, le sergent Marcel Jaccard, actuellement chef de poste à Neuchâtel.

D'autre part, sur décision du chef du Département de police, et sur proposition du commandement de la police cantonale, les nominations suivantes entrèrent en vigueur à partir du 1er janvier 1977:

Au grade de sergent, chef de poste à Neuchâtel, le caporal Ignace Cotting, stationné à Neuchâtel.

Au grade de caporal, chef de poste à Saint-Blaise, l'appointé Michel Muriset, stationné à Saint-Blaise.

A la distinction d'appointé, les gendarmes Michel Barbe (Môtiers), Eric Barbezat (Neuchâtel), Daniel Blanc (La Chaux-de-Fonds), Charly Durand (La Brévine), Claude Grandjean (Boudry), Jean-Marc Guillaume (Neuchâtel), Jean-François Lesquereux (La Chaux-de-Fonds), Marcel Mesot (Centre police Marin), Pierre-Alain Nicolet (Cernier), André Richard (Le Locle), Philippe Straehl (Centre police Marin).

Réveillez la bile de votre foie

Vous vous sentirez mieux ensuite.

Un afflux insuffisant de la bile peut entraîner des ballonnements et de la constipation. Les petites pilules Carter augmentent l'activité de votre estomac et des intestins sans causer de la diarrhée et stimulent l'évacuation de la bile. En pharmacies et drogueries.

Petites pilules CARTER

mémento

Neuchâtel

Pharmacie d'office: jusqu'à 23 heures, Coopérative, Grand-Rue. Ensuite, tél. (038) 25 10 17. SOS alcoolisme: (038) 53 37 20.

Cinéma

Apollo, 15 h., 20 h. 30: Marathon Man; 17 h. 30: Zorro. Arcades, 15 h., 20 h. 30: King Kong. Bio, 18 h., 20 h. 45: Une femme à sa fenêtre; 16 h., Fiancée brûlante. Palace, 15 h., 18 h. 45, 20 h. 45: L'aile ou la cuisse. Rex, 15 h. 17 h. 30, 20 h. 45: Les 12 travaux d'Astérix. Studio, 15 h., 21 h.: Vingt mille lieues sous les mers; 18 h. 45, La beauté du diable.

Val-de-Travers

Couvet, Colisée: 20 h., Barry Lyndon. Ambulance: tél. 61 12 00 et 61 13 28. La Main tendue: tél. No 143 (20 secondes d'attente). Hôpital de Fleurier: tél. 61 10 81.

SOS alcoolisme: tél. 53 37 20 ou (039) 23 79 87. Hôpital et maternité de Couvet: tél. 63 25 25. Sage-femme: tél. 63 17 28. Fleurier, infirmière-visitante: tél. 61 38 48. Police cantonale: tél. 61 14 23. Police (cas urgents): tél. 117. Police du feu: tél. 118. Centre de secours du Val-de-Travers: tél. 63 16 38; non-réponse: 63 17 17. Fleurier, service du feu: tél. 61 12 04 ou 118.

Val-de-Ruz

Pharmacie de service: Piergiovanni, Fontaines, tél. 53 22 56, dès 18 h. 30. Ambulance: tél. 53 21 33. Hôpital et maternité, Landeyeux: tél. 53 34 44. Service d'aide familiale: tél. 53 10 03.

Voir autres informations neuchâteloises en page 9

Procès-verbal de la séance du Conseil général du vendredi 10 décembre 76, à 19 h. 45, salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Présidence de M. Willy Nicolet, Président. — 37 membres sont présents ; membres absents-excuses : Mme Danièle Leimgruber, MM. Aloïs Brigadoi, Eric Schmid et Hermann Widmer. — Le Conseil communal in corpore assiste également à la séance.

En ouvrant la séance, le président désigne M. Jean-Pierre FRANCHON comme questeur en remplacement de M. Hermann Widmer, excusé. De plus, il annonce qu'il lèvera la séance à 22 h. 30, étant convenu que les objets traités ce soir figureront à l'ordre du jour de la séance du début de février 1977.

S. I. Le Locle-Avenir S. A.

M. Willy NICOLET, Président, signale qu'au cours de l'assemblée générale de la société, qui vient de se dérouler, le budget pour l'exercice 1977 a été adopté.

Commission scolaire

Sur proposition du groupe PPN, Mme Jacqueline Marchon est désignée par un vote à main levée membre de l'autorité scolaire en remplacement de M. Joseph Huot, démissionnaire.

Budget 1977

Au nom du Conseil communal, M. Jean-Pierre RENK, directeur des Services Industriels, déclare : « Pour suivre aux recommandations des experts et pour permettre d'obtenir des comparaisons valables entre les budgets 1976 et 1977, le responsable du service de la comptabilité des S. I. a cru bien faire en modifiant les chiffres d'achat et de vente d'électricité inscrits dans le budget 1976, adopté en décembre 1975, et ceux qui figurent pour le même exercice dans le budget 1977. En précisant qu'il s'agissait en fait d'une présentation différente de ces postes, recommandée par les experts, M. Renk souligne que l'Exécutif n'en a pas été expressément informé. Après avoir affirmé que la situation sera rétablie lors de l'impression du budget pour l'exercice 1977, il prie le Législatif d'excuser cette malversation. »

M. Michel DUCOMMUN, président de la Commission du budget, déclare que le rapport de la Commission a été accepté par dix voix contre une. A la suite d'une malencontreuse omission, le résultat de ce vote n'a pas été mentionné au rapport. Au moment de signer ce rapport, M. Ducommun a été stupéfait de constater qu'un commissaire avait écrit à la fin de ce rapport des commentaires personnels pour justifier son refus de le signer. Estimant ce procédé inacceptable à l'égard des autres membres de la Commission, le président a pris la décision de retirer ce rapport ainsi modifié et de le transmettre à la Chancellerie pour classement.

Tout en laissant chacun juge de l'attitude de ce commissaire, M. Ducommun la trouve scandaleuse, déplacée et contraire aux principes élémentaires de la démocratie. La Commission s'est penchée pendant plus de deux heures sur le projet de rapport ; chaque membre a pu s'exprimer librement, les modifications présentées ont été soumises à l'appréciation de la Commission si bien que le rapport en main du Législatif est bien celui qui a été accepté par la majorité de la Commission du budget.

Il faut savoir que le commissaire en question a eu l'occasion de formuler toutes les remarques qu'il désirait, dont certaines d'ailleurs ont fait l'objet d'un vote. Certes, il était dans son droit le plus strict de ne pas signer ce rapport et d'exprimer à la Commission ou ici même sa position. De plus, conformément à l'art. 65 du Règlement général, le commissaire concerné avait la possibilité de déposer un rapport de minorité.

Revenant à l'activité proprement dite de la Commission, M. Ducommun indique qu'au cours de cinq séances de travail, elle a procédé à l'examen des rapports du Conseil communal. Le taux de fréquentation des séances fut très bon. Il tient à remercier les membres de l'Exécutif de leur collaboration et les assurer que la majorité de la Commission s'est montrée satisfaite des réponses données. Il adresse également des remerciements aux employés communaux qui ont participé à l'élaboration du budget.

Le budget 1977 est réaliste ; il tient compte de l'évolution économique ; le déficit est dû pour une grande part à la période de récession que nous traversons.

A propos de la déclaration de M. Renk et tout en soulignant que rien n'a été changé au budget 1977, le président de la Commission ne peut approuver ce procédé. Un budget voté ne doit pas être modifié après coup. Au vu des explications fournies, il fait confiance au Conseil communal pour qu'un tel fait ne se reproduise plus.

M. Jean-Pierre GRABER s'exprime au nom du groupe socialiste. Relevant que le projet de budget soumis pré-

sente un excédent de dépenses de 2.500.000 fr. et avant de s'indigner face à un tel résultat, il estime qu'il convient d'abord d'analyser le pourquoi de ce déficit. L'on ne peut que constater à regret que la récession frappe de plein fouet nos entreprises et que cette dernière a entraîné une importante diminution de la population de notre ville. Il faut se rendre compte que le 80 pour cent des dépenses sont incompressibles parce qu'elles découlent de la législation cantonale, notamment dans le domaine de l'instruction publique et de la politique hospitalière. M. Graber estime nécessaire de souligner les efforts de rationalisation entrepris dans l'Administration communale. Dans plusieurs services, les effectifs du personnel ont été réduits ; de plus, on s'est tenu aux dépenses strictement nécessaires. En définitive, le budget 1977 n'est que le reflet des difficultés qui assaillent notre région.

Nous pensons aussi, face à cet important déficit, que cette situation ne saurait se répéter indéfiniment. Seules des propositions précises, concrètes et légales formulées publiquement seront de nature à créer de nouvelles perspectives.

Puis, M. Graber souligne que le groupe socialiste refuse le vote du 3e arrêté relatif à la suspension de la compensation du renchérissement. En effet, il n'est pas judicieux de mettre en veilleuse le principe de la réadaptation des traitements du personnel communal au coût de la vie. Dans ce domaine, il ne faut pas perdre de vue que les salaires neuchâtois de la fonction publique figurent parmi les plus bas de notre pays.

L'orateur estime que notre région dispose encore de quelques cartouches qu'il ne faut pas gaspiller. L'heure est venue de les utiliser en direction de Berne ! Les autorités doivent en effet prendre conscience que le moment est venu d'apporter une aide à notre région particulièrement touchée par la récession. C'est à cela que nous devons tous employer notre énergie.

Par ailleurs, nous devons aussi tout mettre en œuvre pour conserver notre Ecole supérieure de commerce. Evoquant la récente suppression de l'Ecole professionnelle commerciale, M. Graber remarque que cette mesure s'est traduite par une augmentation des charges communales de l'ordre de 160.000 francs. C'est tout de même un comble !

Pour terminer, M. Graber déclare que le groupe socialiste accepte le budget 1977 en invitant le Législatif à rejeter fermement l'arrêté suspendant provisoirement la compensation du renchérissement.

Le commissaire qui s'est permis d'annoter le rapport de la Commission c'était moi annonce M. Francis JAQUET, fort surpris de la réaction du président. Il affirme ne pas avoir modifié le rapport proprement dit en se bornant à y ajouter un commentaire personnel. Aucun règlement communal n'interdit un tel procédé. M. Jaquet a pensé rétablir la vérité face à une information tendancieuse contre laquelle il proteste. Il affirme, lors de la dernière séance de la Commission, avoir refusé le vote du budget, tout en demandant que cette position soit précisée. En définitive, une indication correcte dans le rapport du résultat du vote final aurait sans aucun doute évité que les conseillers généraux pensent que le rapport avait été adopté à l'unanimité et de tromper la presse.

En conclusion, M. Jaquet pense qu'à l'avenir, il faut rendre obligatoire, pour tous les rapports de commissions, l'indication sans équivoque de l'opinion des commissaires. Sinon, il serait nécessaire chaque fois d'envisager le dépôt d'un rapport de minorité.

Venant aux motifs qui l'ont incité à refuser le budget, M. Jaquet donne connaissance de l'annotation qu'il a fait figurer au bas du rapport de la Commission :

« 1) Le Conseil communal a refusé de donner à la Commission des renseignements que j'avais demandés sur les salaires de certains employés communaux. J'ai écrit à ce sujet au contrôle des communes. »

« 2) Il ne suffit pas d'obtenir des conseillers communaux de nombreuses explications par ailleurs fort intéressantes ; il faudrait redimensionner nos services communaux en fonction de la situation économique actuelle, en modifiant peut-être nos habitudes. »

M. Jaquet persiste à penser que la Commission ne peut jouer pleinement son rôle que si le Conseil communal fournit n'importe quel renseignement chaque fois qu'un commissaire l'estime nécessaire, ceci d'autant plus qu'elle n'a pas la possibilité, en si peu de temps, d'aller au fond des choses. La

préparation du budget justifierait un examen beaucoup plus approfondi de la part des commissaires. Il admet que beaucoup d'explications sont données mais, dès qu'il s'agit de toucher aux chiffres, ce n'est pratiquement pas possible ! M. Jaquet termine en soulevant un point important :

« Certains réclament en période de difficultés économiques que les corporations de droit public investissent. On pourrait se déclarer d'accord si les règles du jeu en période de prospérité avaient été respectées à savoir diminuer le volume des investissements pour permettre en période difficile de relancer l'économie. Les règles du jeu étant différentes, il faut en tenir compte. »

M. Charly DEBIEUX déclare que le groupe POP adopte le budget tel qu'il a été présenté. Il est conscient que les charges qui en résultent sont dans plusieurs domaines les conséquences d'une organisation imposée par les législations cantonale et fédérale. Il remarque que le déficit est dû à la diminution du produit de l'impôt des personnes morales (un million de francs par rapport au budget de 1976) alors que celui des personnes physiques accuse une augmentation. Il ne fait aucun doute que notre Commune subit les conséquences de la récession.

Il nous semble difficile, dans l'immédiat, de comprimer davantage les dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause les institutions existantes. Malheureusement, la situation risque encore de s'aggraver et la sortie du tunnel paraît de plus en plus lointaine.

Par ailleurs, nous assistons aussi au report de certaines charges de la Confédération sur les Cantons et de ces derniers sur les Communes ce qui n'allège pas les difficultés que nous rencontrons. Tout en dénonçant cette tendance, M. Debieux condamne dès maintenant le projet d'introduction de la TVA.

S'arrêtant à la situation économique actuelle, le porte-paroles du POP estime que nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir les industries existantes en notre ville ainsi que certaines institutions, telles que l'Ecole supérieure de commerce, l'Hôpital et son service de maternité notamment.

M. Debieux évoque également le problème de la Fabrique Tissot en soulignant les dangers résultant de la concentration des centres de décision.

Partisan de la compensation du renchérissement du coût de la vie en faveur des travailleurs, qu'ils soient dans le secteur privé ou les services publics, M. Debieux ajoute que le groupe POP est opposé au vote du 3e arrêté. Dans ce domaine, ce n'est pas à la Commune de donner le mauvais exemple.

Enfin, tout en reconnaissant que le Conseil communal n'en est nullement responsable, le préopinant regrette que la Commission du budget doive travailler dans un laps de temps aussi court ; de plus, il relève que les travaux de la Commission ont été entravés par l'intransigeance d'un commissaire jamais satisfait. De ce fait, il ne fut pas possible à la Commission d'aborder certains problèmes liés à l'activité économique de la ville.

En conclusion, M. Debieux confirme la position de son groupe favorable au vote du budget.

Pour M. Claude-Henri CHABLOZ qui s'exprime au nom du groupe PPN : « Les faits ont la tête dure, ils nous ramènent à la réalité, nous obligeant à constater que l'équilibre financier de la Commune est fragile. Lorsque les dépenses dites incompressibles se montent, y. c. les salaires, à près de 95 pour cent du budget et que le reste ne peut être supprimé d'un coup, il était depuis longtemps clair qu'un léger refroidissement de la conjoncture poserait de graves problèmes d'autant plus que l'essentiel des dépenses est formé par les impôts très sensibles au climat économique. Etant donné que nous subissons un sérieux coup de froid et, qu'à vues humaines, la conjoncture ne saurait se redresser brutalement, il n'y a qu'une solution : s'adapter et faire avec les moyens du bord. »

Dans cette perspective, la responsabilité du Conseil communal et de chacun de ses membres en particulier est lourdement engagée. Comme il n'est pas possible de réaliser des économies en procédant à des coupes sombres dans l'activité communale, c'est tous les jours, à chaque instant, que la vigilance s'impose. Il ne s'agit pas seulement de se demander si une dépense est utile, il faut maintenant pour la justifier qu'elle soit indispensable dans une perspective à long terme. Chaque crédit doit être passé au crible. Seuls les conseillers communaux disposent des informations et des pouvoirs pour procéder à ces jugements.

Relevant que le Législatif peut certes se prononcer sur un crédit dont il retient le caractère indispensable, M.

Chabloz répète qu'il ne peut par contre pas juger du détail du devis et encore moins de l'exécution. Ceci démontre à l'évidence que l'attitude du conseiller communal responsable est déterminante.

Dans la perspective d'un jugement à long terme, le groupe PPN est certain qu'il ne faut pas arrêter tous les investissements assurant le développement de la cité. Par contre, il s'opposera avec résolution à toute dépense d'exploitation ou d'entretien dont la justification n'est pas évidente et qui peut être reportée sans dommage ou sans risques immédiats.

M. Chabloz relève que les remboursements des emprunts contractés à ce jour représentent une moyenne de 6 à 7 millions de francs par an jusqu'en 1988, dans le domaine des institutions scolaires ; ainsi qu'il en a été convenu lors des travaux de la Commission du budget, il proposera, lors de la séance de février, à l'ensemble des groupes, le vote d'une résolution incitant le Conseil communal à prendre toutes mesures utiles pour défendre le maintien de nos écoles au Locle.

En conclusion, M. Chabloz déclare que le groupe PPN approuve les rapports et les trois arrêtés soumis. Il fait observer que l'arrêté fixant l'indexation des traitements au coût de la vie a été pris à un moment où l'existence d'un certain nombre de conditions en justifiaient sa mise en vigueur. Or, aujourd'hui cette situation s'est modifiée. L'inflation est maîtrisée le parallélisme entre les salaires servis dans l'Administration et dans l'industrie est établi ; enfin, la prospérité générale a été profondément transformée. Il apparaît dès lors logique que la compensation du renchérissement soit différée dans le temps en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Vis-à-vis des contribuables, il s'agit là d'une mesure de solidarité qui nous paraît pouvoir être demandée au personnel communal.

M. Chabloz conclut : « Nous voulons dire notre confiance en l'avenir de notre cité. S'il apparaît aujourd'hui plus incertain que précédemment, nous croyons que, si chaque habitant de cette ville y met du sien, nous trouverons les moyens de continuer à vivre agréablement dans cette région que nous aimons. Il faut pour cela que chacun se rappelle, qu'il soit simple citoyen, conseiller général ou conseiller communal que « les faits ont la tête dure ». »

M. Jean-Maurice MAILLARD rappelle à l'intention de M. Jaquet que le premier principe qu'il faut respecter dans une démocratie est la soumission de la minorité à la majorité. Ce n'est certes pas toujours facile à observer mais les radicaux s'en accommodent fort bien dans les Cantons et les Communes où ils disposent de la majorité ! Il est vraiment trop facile, MM. les radicaux, d'abuser de la majorité là où vous la possédez et de refuser de la respecter dès que vous êtes minoritaires. S'adressant à ce groupe, M. Maillard l'invite à cesser de telles manifestations d'obstruction.

M. Ulysse BRANDT annonce que le groupe radical dans sa majorité accepte le budget 1977 tel qu'il est présenté. Il se livre ensuite à quelques réflexions qui devraient par la suite déboucher sur une large concertation.

Aujourd'hui, personne ne conteste que nous traversons une période de crise et M. Brandt pense qu'elle comporte trois volets principaux : une crise de civilisation de notre monde industriel engendrant la crainte de l'avenir, une crise économique qui se traduit par un déséquilibre de la balance commerciale et financière des pays industrialisés et les pays producteurs de pétrole, enfin une crise technologique particulièrement grave pour notre région.

Sur le plan de la ville, M. Brandt constate que nous sommes arrivés au terme d'une période intense d'équipement d'infrastructure ; des bâtiments scolaires ont été construits, l'incinération des ordures et la station d'épuration des eaux sont derrière nous ; cela signifie que nous n'aurons plus de nouvelles et grandes dépenses d'équipement à envisager à court terme.

Au sujet de l'analyse du budget et après s'être arrêté aux amortissements imposés par l'Etat, l'orateur accorde une importance prédominante au déficit financier, source de nouveaux intérêts passifs. Il est d'avis que le problème de la trésorerie devra être suivi de près dans l'année à venir. Cela incite le groupe radical à adopter une position de réserve à l'égard du plan des grands travaux dont les crédits devront être examinés en fonction de l'évolution de la situation conjoncturelle et des besoins les plus urgents.

En outre, le départ de la cité de 2000 personnes crée un appauvrissement général qui, à longue échéance, se traduira par un lourd handicap.

Considérant que la crise nous oblige à remettre en question notre organisation et sans critiquer qui que ce soit, nous sommes en droit, poursuit M. Brandt, de nous poser la question : avons-nous les personnes idéales pour remplir les fonctions de chaque poste ? En prenant ce problème sous un angle différent, l'orateur arrive à des conclusions voisines des préoccupations que M. Jaquet a exprimées dans sa motion.

M. Brandt poursuit : « Il s'agit maintenant d'adapter nos équipements à des besoins de crise, au nombre d'habitants et aux rentrées fiscales. Certes, ce n'est pas électoral et agréable mais devant la baisse du nombre de personnes productives, il faudra bien trouver un nouvel équilibre de répartition et en arriver à compresser ce qui jusqu'à maintenant était qualifié d'incompressible. »

Tout en reconnaissant que les résultats des comptes de notre Commune au cours de ces dernières années ont été nettement meilleurs que les prévisions budgétaires, M. Brandt invite le Conseil à se faire une idée, sur la base des statistiques de l'OFIANT et par extrapolation, des rentrées fiscales prévues pour les deux ou trois années à venir. Il est possible également d'estimer un minimum et un maximum de dépenses de fonctionnement.

Souhaitant que la ville dispose de certaines sources d'énergie, l'orateur pense, au sujet du Service du gaz, qu'il faut surtout trouver une solution pour remplacer l'essence légère. Il est favorable à la présentation d'un rapport portant sur le ravitaillement en gaz. Quant au service des installations, il rappelle avoir attiré l'attention, il y a deux ans déjà, sur le fait que le changement de conduites, la pose de candélabres et l'exécution d'autres travaux portant sur une dépense de près de deux millions ne pouvaient pas se renouveler chaque année.

En conclusion, M. Brandt considère que les dépenses de la Commune doivent être adaptées aux conséquences de la baisse démographique et qu'il faudra ajuster les services publics à la nouvelle situation.

M. Ernest SCHULZE relève les efforts de reconstruction entrepris jusqu'ici par le Conseil communal ; un certain nombre de postes n'ont effectivement pas été repourvus dans plusieurs dicastères, consécutivement à des départs pour raison d'âge. Il apporte personnellement son soutien à la façon d'agir de l'Exécutif.

M. Francis JAQUET conteste vouloir faire de l'obstruction. — Il souhaite simplement que l'on ignore pas la minorité. Répondant à la question de M. Charly DEBIEUX qui désirait savoir si les trois rapports complémentaires fournis par les chefs de dicastères l'avaient satisfait, il précise qu'il s'agissait en fait d'informations fort intéressantes mais partiellement incomplètes.

M. René FELBER, président de la ville, remercie au nom du Conseil communal les porte-paroles des groupes de l'accord apporté au budget. Le Conseil communal, comme le Législatif d'ailleurs, n'est pas satisfait de se trouver dans l'obligation de présenter un projet de budget se soldant par un déficit aussi important. Nous considérons la situation comme étant extrêmement grave et il est évident que cette dernière ne saurait se prolonger sans que des mesures particulières ne soient envisagées. En définitive, le déficit financier de 400.000 fr. nous paraît, dans les circonstances actuelles, relativement raisonnable. Il n'en reste pas moins que le Conseil communal est fermement décidé, au cours de l'exercice 1977, à tout tenter pour diminuer ce déficit, de manière à ce que nous n'ayons pas besoin d'avoir recours, dans une trop large mesure, à l'emprunt.

Le Conseil communal continuera à analyser pointilleusement les dépenses de fonctionnement en tenant ainsi compte de cette nécessité que tous ont soulignée. Nous traiterons de même les multiples sollicitations dont nous sommes constamment l'objet de la part de ceux qui, parfois, préconisent des économies dans le ménage communal ! En outre, nous avons aussi obtenu de la majorité, sinon de la totalité du personnel communal qu'il comprenne cette situation difficile. Ce même personnel a accepté la décision de l'Exécutif de ne pas accorder en 1976 l'allocation de renchérissement, bien qu'il eût été en droit de la réclamer à teneur des dispositions en vigueur. Sa façon d'agir est aussi la manifestation d'une certaine solidarité.

L'impossibilité dans laquelle s'est trouvée notre ville de réaliser, pendant les années 1929 à 1950 les équipements qui lui faisaient cruellement défaut a imposé ces dernières années un rythme peut-être trop rapide à de nombreux investissements.

(Suite en page 7)

Conseil général du Locle

(Suite de la page 6)

Malgré cela, après avoir entendu l'appel du président de la Société neuchâteloise des entrepreneurs vous comprendrez que nous ne pourrions pas abandonner l'idée de tout investissement nouveau. Il reste convenu que tous les projets seront soumis à la délibération du Législatif.

M. Felber ajoute que le Conseil communal déposera pour la séance de février le rapport réglementaire concernant les grands travaux. Nous tenterons à cette occasion de répondre à quelques questions posées par les porte-paroles des groupes dans le cadre d'une étude prospective.

Enfin, le président indique que nous envisagerons sous une forme ou sous une autre de réunir la Commission préalablement à l'établissement du prochain budget afin d'aborder les grandes lignes de ce dernier.

S'adressant à M. Jaquet qui met en cause le Conseil communal, M. Felber lui indique qu'il n'est nullement antidémocratique de soumettre à l'appréciation générale un rapport voté par dix voix contre une, même si le résultat de ce vote n'a, par erreur, pas été expressément mentionné. D'autre part, il s'efforce de préciser que le Conseil communal a répondu à toutes les questions de M. Jaquet, à tel point que la Commission s'est déclarée satisfaite des renseignements fournis. Sur un seul point et se basant sur l'art. 50 du Règlement général, le Conseil communal a renoncé à donner en la forme écrite l'état des salaires avec les noms de certains employés communaux, s'étant borné à communiquer verbalement les salaires demandés. Dès lors, vous constaterez qu'il n'y a pas eu de refus de renseigner la Commission.

La discussion générale étant close, il est passé à la discussion du budget par chapitre.

Administration générale

Sachant que la Commission scolaire procède à une enquête sur les devoirs surveillés, objet soulevé par voie de motion, M. Jean Blaser demande au Conseil communal d'établir la liste des motions pendantes afin de déterminer celles qui sont encore actuelles et celles qui donneront lieu à l'établissement d'un rapport.

M. René FELBER, président de la ville, prend note de cette intervention. Comme nous l'avions fait il y a quelques années, nous établirons volontiers à l'intention du Législatif l'inventaire des motions en suspens.

M. René BEINER, directeur de l'Instruction publique, signale que le rapport relatif aux devoirs surveillés sera communiqué dès le début de l'année prochaine.

Enseignement secondaire

M. Jean-Pierre FRANCHON désire savoir si l'on continue à occuper du personnel enseignant atteint par la limite d'âge.

M. René BEINER, conseiller communal: A notre connaissance, ce n'est pas le cas.

M. Jean-Pierre FRANCHON s'étonne de cette réponse étant donné la différence qui existe entre le montant des salaires et celui des cotisations AVS AI. Il ajoute que cette démonstration peut être faite également avec les autres groupes d'enseignants.

Enseignement technique

M. Ulysse BRANDT: L'enseignement de branches nouvelles découlant de l'utilisation dans l'horlogerie de moteurs à vitesse variable asservis par des composants électroniques est-il dispensé à l'ETS ?

Il évoque également l'énorme effort qu'entreprend l'industrie allemande pour préparer l'avenir en assurant la formation d'un personnel de tout âge rompu aux nouvelles techniques.

Préoccupé de la protection pour l'industrie horlogère de la qualité du « Swiss made », M. Yvan LEBET tient à savoir si l'autorité communale a eu connaissance que les prescriptions en vigueur en cette matière arrivaient prochainement à échéance. Il pense qu'il est du devoir des autorités de participer à la préconsultation organisée par l'OFIAMI dans la perspective de renforcer la garantie de ce label de qualité et d'y intéresser aussi les salariés de cette industrie.

M. René BEINER, conseiller communal, relève que dans le cadre de l'activité d'une classe d'électrotechnique un ou deux prototypes de moteur à vitesse variable ont déjà été créés.

M. René FELBER, président de la ville: En matière de formation et quelle qu'elle soit, nous avons toujours répondu que nous l'encouragerions au fur et à mesure que les besoins de l'économie seraient mieux définis. Par ailleurs, nous prenons note de la question intéressante de M. Lebet.

Place de sports

Mme Nicole GABUS se demande s'il ne serait pas possible que l'ancienne place de jeux du Foyer des Billodes puisse être mise à la disposition des enfants.

M. Frédéric BLASER, conseiller communal, prend note de cette intervention en ajoutant que, dans la mesure où l'institution du Foyer d'enfants

Les Billodes, actuellement propriétaire de ce terrain, consentirait à tenir à disposition cet emplacement, la Commune envisagerait volontiers l'aménagement de ladite place.

Subventions diverses

M. Laurent Donzé propose l'octroi d'une part d'une subvention extraordinaire de 1000 fr. en faveur de la Grange, dont l'activité dans le domaine culturel a été extrêmement importante durant la dernière saison et d'autre part une subvention complémentaire de 3000 fr. en faveur du Théâtre populaire romand qui connaît des difficultés de trésorerie et dont l'activité s'est largement étendue.

M. René FELBER, président de la ville, rappelle que le Conseil communal n'est ni opposé, ni hostile à aider les sociétés qui organisent des manifestations ou exercent des activités intéressantes pour la ville. En ce qui concerne la Grange, la Commission du budget a refusé toute intervention en sa faveur; en outre, la demande qui nous a été présentée était tellement importante qu'elle paraissait manquer de sérieux!

Soumise au vote, la proposition d'allouer une subvention à « la Grange » est rejetée par 21 voix contre 12, celle tendant à augmenter la subvention au Théâtre populaire romand est également repoussée par 20 voix contre 8.

Police

Mme Nicole GABUS soulève les difficultés de circulation à la rue de la Côte et au contour de l'Hôpital - Soleil-d'Or, consécutives au stationnement sur les deux côtés de la route dans le premier cas et au stationnement trop près du contour d'un à trois véhicules dans le deuxième cas.

M. Henri EISENRING, directeur de police, prend note de ces remarques qu'il ne manquera pas d'examiner.

Services Industriels

M. Maurice HUGUENIN remarque qu'aujourd'hui les dépenses de construction et de renouvellement des S.I., qui font l'objet de demandes de crédit extraordinaires, soumises au Conseil général, sont amorties au cours des années. Or, nous avons constaté que divers travaux d'entretien courant sont aussi couverts par des crédits extraordinaires, ce qui a pour conséquence de reporter la charge comptable à plus tard. Ce procédé est inacceptable et nous demandons que les Services Industriels fassent montre d'une prudence suffisante pour faire face à leurs dépenses d'entretien.

M. Jean-Pierre RENK, directeur des Services Industriels: Il est certain que nous pourrions charger les comptes d'entretien des autres services de manière normale si le Service du gaz ne se soldait par un déficit de 471.000 francs au budget 1977. C'est donc pour alléger le budget ordinaire que nous nous sommes vus contraints de solliciter des crédits extraordinaires au cours de ces deux dernières années, cette solution permettant également de prévoir des amortissements normaux.

M. Renk précise les démarches en cours au sujet de l'alimentation éventuelle de notre région en gaz naturel; à ce propos, nous allons rencontrer les délégations de GVM et de GAZ-NAT; de plus, la porte est ouverte aux discussions du côté du Gaz de France.

M. Marcel HUGUENIN désire être renseigné au sujet des possibilités d'extension du réseau d'eau au secteur du Prévoux.

M. Jean-Pierre RENK, directeur des Services Industriels: L'étude entreprise à ce sujet, suite à l'acceptation d'une motion, suit son cours. Des démarches ont été entreprises auprès du Service des améliorations foncières, ainsi qu'auprès du Service cantonal des eaux dans le but d'obtenir un appui sous forme de subvention. Ce projet d'adduction figurera sans doute dans le programme des travaux de la présente législature.

Répondant à M. Claude LEIMGRUBER, M. Jean-Pierre RENK, directeur des Services Industriels, donne tous renseignements au sujet de l'alimentation en gaz de quelques localités du vallon de St-Imier. Actuellement et à titre provisoire, la municipalité de St-Imier garantit le paiement des factures courantes d'IGESA. Par contre, la Société pour l'industrie du gaz à Zurich est en liquidation; IGESA a donné mandat à un homme de loi pour faire valoir ses prétentions (fournitures de gaz, participation à la construction du gazoduc). Des nouvelles sont attendues. Cet objet préoccupe régulièrement le Conseil d'administration d'IGESA, car il est certain que nous ne sommes pas encore sortis du tunnel.

Quant au service des installations des S.I., M. Renk signale qu'il a été possible de procéder à une compression importante de l'effectif du personnel de ce service.

La discussion du budget est close.

La prise en considération des rapports du Conseil communal et de la Commission du budget est acceptée par 32 voix contre 2.

PREMIER ARRÊTÉ :

Soumis au vote, l'arrêté suivant est voté par 32 voix contre 2:

Article premier. — Est adopté le budget des Services Industriels pour 1977 comprenant un bénéfice net de 253.900 fr. après versement des intérêts du capital de dotation.

Art. 2. — Est adopté le budget de la Commune pour 1977 (y c. S. I.) comprenant:

En dépenses, y c. les amortissements Fr. 27.933.085.—
En recettes Fr. 25.384.400.—
Excédent de dépenses Fr. 2.548.685.—

Art. 3. — Le Conseil communal est autorisé à se procurer aux conditions les plus avantageuses les capitaux nécessaires au service de la trésorerie.

DEUXIÈME ARRÊTÉ :

L'arrêté accordant tous pouvoirs au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 1977 est voté par 33 voix.

TROISIÈME ARRÊTÉ :

M. Jean-Pierre GRABER rappelle que le groupe socialiste propose le rejet dudit arrêté.

Soumis au vote, l'arrêté décrétant que les dispositions de l'article premier « compensation du renchérissement » de l'arrêté du Conseil général du 1er février 1974 sont provisoirement suspendues en 1977 est refusé par 21 voix contre 14.

Retraite anticipée de membres du personnel communal

M. Ernest SCHULZE annonce que le groupe socialiste, après étude de ce rapport, apporte son adhésion au vote de l'arrêté soumis. Il s'agit de l'occurrence de l'application du décret cantonal du 29 juin 1976 facilitant la mise à la retraite anticipée de membres du personnel communal au même titre que les membres du personnel cantonal affiliés à la Caisse de pensions de l'Etat.

Après avoir relevé que le nombre des personnes concernées par ces nouvelles dispositions est restreint, Mlle Antoinette CHAPPUIS déclare que le groupe PPN votera les rapport et arrêté présentés.

M. Jean BLASER fait part de l'accord du groupe POP tout particulièrement favorable à l'abaissement de l'âge de la retraite en période de récession économique.

M. Jacques RIEDWEG apporte l'adhésion du groupe radical audit rapport.

La discussion est close. La prise en considération du rapport est acceptée par la majorité des voix contre une.

L'arrêté autorisant le Conseil communal à appliquer les dispositions contenues dans le décret du Grand Conseil du 29 juin 1976 et à verser aux bénéficiaires de la retraite anticipée, qui prendront leur retraite entre le 1er juillet 1976 et le 31 décembre 1977, la différence entre le supplément intégral et le supplément réduit conformément aux articles 35 et 36 de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat, du 5 mars 1975, est votée sans opposition.

Modification du Règlement sur les constructions

M. Laurent DONZÉ considère que ce rapport est suffisamment clair pour qu'il ne fasse pas l'objet de commentaires supplémentaires. Le groupe POP votera le rapport ainsi que l'arrêté y relatif.

Au nom du groupe socialiste, M. Jean-Pierre FRANCHON souscrit pleinement aux propositions formulées puisqu'elles font suite à une motion.

M. Elio PERUCCIO: L'arrêté proposé qui sur le fond répond à une nécessité n'est toutefois pas aussi simple qu'on veut bien le croire. La base légale existe-t-elle? N'aurait-il pas mieux valu, à l'article 101 dissocier le problème de la création de places de stationnement de celui des places de jeux? En outre, l'on peut également se demander si la rétroactivité des dispositions en question est légale. Enfin, M. Peruccio remarque que la notion de « place de jeux » est imprécise et, partant, source d'erreurs.

Le groupe radical qui accepte sur le fond les propositions soumises dépose un premier amendement de l'article 100 avec suppression du deuxième alinéa « les propriétaires d'habitations édifiées antérieurement à l'adoption du présent article peuvent être astreints à l'aménagement de places de jeux collectives », ainsi qu'un deuxième amendement concernant la rédaction de l'article 101 qui prendrait la forme suivante: « la création sur domaine privé de places de stationnement et de places de jeux telles qu'elles sont prévues dans les articles 99 a et 100 du présent règlement est subordonnée à l'autorisation du Conseil communal ».

M. Joseph HUOT indique que le groupe PPN se rallie au principe imposant l'aménagement de places de jeux. Estimant que le terme « habita-

tions importantes » est vraiment imprécis, il souhaite que le Conseil communal détermine ce qu'il entend par immeuble important en définissant le nombre de logements requis.

M. Frédéric BLASER, directeur des Travaux publics, indique tout d'abord que la base légale découle de l'article 59 de la loi cantonale sur les constructions; il souligne que le projet de modification en discussion a été préalablement soumis à l'appréciation de l'autorité compétente. En réalité, les propositions du Conseil communal représentent la concrétisation d'expériences antérieures qui ne se sont nullement heurtées à des oppositions.

En citant quelques exemples, M. Blaser estime que la fixation d'un nombre de logements donnés ne constitue pas un critère valable. Le terme « important » qui figure dans l'arrêté offre par contre davantage de souplesse, tout en permettant de s'adapter aux situations.

Après avoir démontré que la suppression de l'effet de la rétroactivité pourrait créer des inégalités de traitement, M. Blaser recommande l'acceptation de l'arrêté tel qu'il a été déposé.

La réponse de l'Exécutif ne lui donnant pas satisfaction, M. Joseph HUOT dépose un amendement à l'article 100 introduisant la notion du nombre d'appartements: « lors de la construction d'un immeuble comportant au minimum 15 appartements... ».

M. Pierre FAESSLER remarque que tous les groupes sont d'accord avec le principe, la participation des propriétaires ne soulève aucune opposition. Il ajoute que l'arrêté proposé comporte néanmoins un certain nombre d'imprécisions qui pourraient se révéler gênantes dans l'application de ces dispositions. Dans ces circonstances, est-ce que le Conseil communal ne pourrait pas reprendre l'étude de ces quelques points, consulter éventuellement le juriste de l'Etat et revoir la rédaction de l'arrêté, tout en tenant compte que le principe de cette modification est accepté. Il émet la proposition de renvoi du rapport à l'Exécutif.

M. F. BLASER, conseiller communal, reste persuadé que la notion « habitations importantes » est suffisante; elle permettra au Conseil communal de tenir compte d'un certain nombre d'éléments, telle la configuration du terrain par exemple. Il est par conséquent préférable de laisser la latitude à l'Exécutif de fixer le critère d'application de cette disposition.

Puis, au nom du Conseil communal, M. Blaser annonce accepter le second amendement du groupe radical, relatif à l'article 101.

La discussion est close. La proposition de M. P. Faessler de renvoi du rapport au Conseil communal est rejetée par 21 voix contre 15.

La prise en considération du rapport est ensuite acceptée par 34 voix.

Puis le premier amendement radical relatif à l'article 100, est opposé à l'amendement de M. J. Huot; ce dernier est éliminé par 6 voix contre 4.

Le premier amendement radical est ensuite opposé à la proposition du Conseil communal, il est éliminé par 22 voix contre 14.

Le second amendement radical relatif à l'article 101 est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote final, l'arrêté suivant est adopté par 26 voix.

Article premier. — Le chapitre XI du Règlement sur les constructions du 3 avril 1959 est modifié; la numérotation ainsi que les nouveaux articles sont ainsi rédigés:

Parcs de stationnement

Art. 99. — Maintien de la teneur actuelle.

Art. 99 a. — Les propriétaires des bâtiments construits antérieurement au présent Règlement et dont l'exploitation implique un stationnement important, peuvent être tenus de participer aux frais occasionnés par l'établissement des parcs publics leur rendant service. Ces participations ne pourront pas dépasser la moitié du coût total des travaux.

Places de jeux

Art. 100. — Lors de la construction d'habitations importantes, les constructeurs sont tenus d'aménager sur leur terrain des places de jeux pour les enfants de leur immeuble ou de participer financièrement à la construction sur terrain communal de places de jeux collectives. Les propriétaires d'habitations édifiées antérieurement à l'adoption du présent article peuvent être astreints à participer à l'aménagement de places de jeux collectives. Les participations pour financer l'aménagement de places de jeux collectives ne peuvent dépasser le 50 pour cent du coût des travaux.

Le Conseil général fixe par arrêté les immeubles bénéficiant d'une notable plus-value par la création de places de jeux.

Exécution

Art. 101. — La création sur domaine privé de places de stationnement et

de places de jeux telles qu'elles sont prévues dans les art. 99 a et 100 du présent Règlement est subordonnée à l'autorisation du Conseil communal.

Art. 2. — Les nouvelles dispositions du chapitre XI entreront en vigueur dès la sanction du présent arrêté par le Conseil d'Etat.

Ventes de terrains

Au nom du Conseil communal, M. Frédéric BLASER, directeur des T.P., fait la communication suivante: Au cours des séances des 1er octobre 1976 et 7 mars 1975, le Conseil général a adopté deux arrêtés de ventes de terrain, à savoir une parcelle à la côte de la Jaluse à M. Serge Humair et une autre à la côte des Jeanneret à M. Joseph Frésard. Par la suite, les intéressés nous ont signalé qu'ils renonçaient à leur projet de construction et retrairent leur demande d'achat de terrain. Entre-temps, le Conseil communal a été saisi de nouvelles demandes d'achat desdites parcelles formulées par MM. André Rubin et Albert Wyss, tous deux domiciliés en notre ville.

Le principe de ces ventes ayant été approuvé par le Législatif, le Conseil communal se propose d'attribuer ces terrains aux nouveaux amateurs précités, sans soumettre au vote du Conseil général de nouveaux arrêtés. M. Blaser ajoute que le Service des communes souscrit à cette procédure pour autant toutefois que tout changement d'acquéreur soit porté à la connaissance de l'autorité législative.

Il demeure entendu, poursuit M. Blaser, que le Conseil communal retirera cette proposition si le Conseil général manifeste une opposition quelconque à l'instauration de cette pratique.

Pour M. Claude-Henri CHABLOZ, il ne s'agit pas d'une bonne solution. Le Législatif peut, dans certains cas avoir de bonnes raisons de céder un terrain à une personne plutôt qu'à une autre. Il faut aussi reconnaître que les cas qui viennent d'être exposés se présentent fort rarement. Dans ces conditions, il souhaite que le Conseil général continue dans ces cas à être saisi d'une nouvelle demande.

M. Elio PERUCCIO partage l'avis de M. Chablot en pensant qu'il est préférable d'en rester à la pratique en vigueur.

M. Frédéric BLASER, conseiller communal, signale que le Législatif n'a, à sa connaissance, jamais émis de remarque quant au choix des acquéreurs; il est bon de rappeler à ce propos que le Conseil communal procède toujours à l'attribution de parcelles de terrain en fonction de l'ordre d'enregistrement des demandes.

Par ailleurs et au vu de l'opposition manifestée, M. Blaser annonce que le Conseil communal retire sa proposition. Il déposera deux nouveaux rapports tout en notant que le Législatif ne formule aucune opposition à l'égard de ces acquéreurs.

M. Jean-Jacques MERCIER: Le groupe PPN votera les ventes de terrains proposées.

Pour éviter que des parties de terrains définitivement inutilisables pour la construction restent en friche, M. Mercier demande s'il ne serait pas possible que ces « chutes » soient mises à la disposition de futurs propriétaires désireux de parfaire l'aménagement des alentours de leur immeuble. Une telle solution faciliterait l'harmonisation de certains secteurs.

M. Frédéric BLASER, conseiller communal: Il est juste que la Commune consécutivement aux ventes successives intervenues reste propriétaire de terrains impropres à la construction. Dans le cas particulier et pour autant que l'on suive à la proposition soumise, le propriétaire concerné devrait acquérir 3 à 4000 m² de terrain supplémentaire, ce qui représente un investissement important. C'est dire qu'une telle solution pourrait être de nature à inciter de futurs propriétaires à renoncer à leur projet primaire. Nous reprendrons cependant l'examen de la demande de M. J.-J. Mercier et examinerons s'il ne conviendrait pas, dans certains cas, d'envisager la location de telle surface de terrain.

La discussion est close.

La prise en considération du rapport concernant la vente d'une parcelle de terrain à la côte de la Jaluse est approuvée à l'unanimité.

L'arrêté autorisant le Conseil communal à vendre une parcelle de terrain d'environ 1130 m² à la côte de la Jaluse à M. Pierre Voisin, domicilié au Locle, pour le prix de 5 fr. le m² est voté à l'unanimité.

La prise en considération du rapport relatif à la vente d'une parcelle de terrain au Chemin-Blanc est approuvée à l'unanimité.

L'arrêté au terme duquel le Conseil communal est autorisé à vendre une parcelle de terrain d'environ 965 m² à la côte des Jeanneret à M. Jean-Marie Humbert, domicilié au Locle, pour le prix de 5 fr. le m² est voté à l'unanimité.

Le président rappelle que les objets figurant encore à l'ordre du jour seront traités au cours de la séance du mois de février prochain.

La séance est levée à 22 h. 40.

Il y a beaucoup de Pastis.
Il n'y a qu'un vrai Schlouk, c'est le Pastis Duval.



Marseille

c'est le meilleur Schlouk depuis qu'on a inventé le Schlouk. Pastis Duval,

CHEZ JEANINE *cabaret night club*
(Domino)
Avenue Léopold-Robert 80 - Tél. (039) 23 43 00
(Propriétaire : J. APICE)
«La vraie boîte du spectacle»
AMBIANCE — STRIP-SHOW
VARIÉTÉS — DANSE

**DEMAIN VENDREDI 24 DÉCEMBRE
OUVERT DE 21h. à 4h.**

HÔTEL DE L'ERGUEL
SAINT-IMIER Tél. (039) 41 22 64
SAINT-SYLVESTRE JOUR DE L'AN
DÎNER MENUS DE FÊTES
AUX CHANDELLES
avec soirée familiale réservée aux
dîneurs.
DANSE et COTILLONS
avec l'orchestre LES JACKY'S
Prière de réserver sa table P. OBRECHT

Rectification
15 janvier : Petit Nouvel-An,
avec René Dessibourg, le
virtuose de l'accordéon

Du nouveau à la Cordonnerie Express L. Colagrossi
Rue du 1er-Mars 1 - Rue du Stand 4 - Tél. (039) 23 51 79
GRAND CHOIX DE SKIS DE FOND
de plusieurs marques
du débutant au professionnel
dès Fr. 30.— la paire
GRAND CHOIX DE BOTTES
ET CHAUSSURES POUR DAMES
avec plateau (haute semelle)
dès Fr. 9.— la paire
Nous présentons nos meilleurs vœux à notre fidèle clientèle

Salons confortables
Canapé simple ou lit
Canapé d'angle
Fauteuils relaxes

MEUBLES Leitenberg
TAPIS RIDEAUX
Grenier 14 039 23 30 47
2300 La Chaux-de-Fonds
EXPOSITION PERMANENTE

Fr. 980.—, 1215.—, 1845.—
2100.—, 2560.—, 2720, 3195.—
à 6420.—

En toute saison,
L'IMPARTIAL
votre compagnon!

Feuille d'Avis des Montagnes
LE LOCLE

NOËL!
DE LA JOIE
DES CADEAUX...
ET DES
FLEURS
que vous choisirez
chez
COSTE
Côte 10 - LE LOCLE
Tél. (039) 31 37 36

VOTRE SPECIALISTE

TV COULEUR
... un plaisir à part
... et le grand choix FRÉSARD satisfait parfaite-
ment tous les goûts et toutes les bourses.
Profitez des avantages offerts par le groupement
d'achat TELETEAM
Quelques exemples TV couleur multistandard :
PHILIPS 26C365 notre prix net Fr. 2550.—
SIEMENS FC 181 notre prix net Fr. 2190.—
PHILIPS 22C445 notre prix net Fr. 2225.—
FRÉSARD c'est plus sûr... et meilleur marché!

radio **TV Frésard** Tél. 23 27 83
HI-FI Léopold-Robert 41 La Chaux-de-Fonds

Pour cause imprévue, à remettre (pour date à convenir) au Val-de-Travers
BOULANGERIE - PÂTISSERIE - ÉPICERIE
Très belle affaire. Installations modernes. Four neuf.
Reprise intéressante. Financement assuré.
Ecrire sous chiffre 87-377 aux Annonces Suisses SA
«ASSA», 2, fbg. du Lac, Neuchâtel.

Publicité intensive -
Publicité par annonces.

À LOUER AU LOCLE
pour tout de suite ou date à convenir.
RUE JEANNERET 29
appartement de 3 pièces
cuisine, salle de bain, chauffage central général.
Prix Fr. 361,80, charges comprises
S'adresser à Fiduciaire
KUBLER & HUOT, Av. Léopold-Robert 117, tél. (039) 23 20 16, La Chaux-de-Fonds

Feuille d'Avis des Montagnes
LE LOCLE

L'annonce reflet vivant du marché
Mélanges
GARDE
prendrait enfants à la semaine, éventuellement à la journée. Tél. (039) 31 27 72.

VENDREDI 24 décembre
le Café, le Carnotzet,
la Rôtisserie et le Bar des
**TROIS ROIS
LE LOCLE
seront fermés**
à 13 heures
(Noël de nos collaborateurs)
SAMEDI NOËL
Menu de fête
Il reste encore quelques places pour le dîner et la soirée de gala de Saint-Sylvestre, Fr. 85.—
Prière de réserver vos tables :
tél. (039) 31 65 55

Garage du Stand
Le Locle Tél. (039) 31 29 41
FERMETURE
DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
Bureaux - magasin - ateliers
VENDREDI 24 décembre : 16 heures
VENDREDI 31 décembre : toute la journée
Réouverture normale : dès lundi 3 janvier 1977 à 7 h. 15
Par contre notre STATION-SERVICE SERA OUVERTE TOUS LES JOURS de 7 heures à 22 heures en permanence
Toujours SHELL moins chère
Super -.95 Normale -.91
À notre aimable et fidèle clientèle nous souhaitons de joyeuses fêtes et lui présentons nos meilleurs vœux pour 1977

SCIERIE LAINE DE BOIS
pour vos emballages
LOUIS THIEBAUD
Scierie ☎ (038) 61 24 13 Appart. ☎ (038) 61 17 69
2115 BUTTES

VOS DISQUES
la bonne adresse
Eric ROBERT

POUR UN BEL IMPRIMÉ
Imprimerie Courvoisier S.A.

NEUCHÂTEL · NEUCHÂTEL · NEUCHÂTEL

Tribunal correctionnel de Neuchâtel

Une lourde peine prononcée contre un récidiviste

Présidé par M. Alain Bauer, le Tribunal correctionnel de Neuchâtel a tenu une audience hier matin. Mmes Jeanne Steudler et Jeanne Schmidt fonctionnaient comme jurés, Mme Claire-Lise Jaquet comme greffier.

D. Q. est né en 1956, il est prévenu de vols, de tentatives et délits manqués de vol et d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants.

Les infractions commises ne sont pas d'une importance exceptionnelle, quel-

ques centaines de francs volés après effraction ainsi que deux montres dérobées dans un magasin. Pour ce qui est de la drogue, il a acheté et revendu du haschich, de l'héroïne et de la morphine, le bénéfice servant à assumer sa propre consommation.

La gravité de son cas réside dans le fait que D. Q. est un récidiviste. Il a été condamné avec sursis à l'étranger et, au début de cette année, le Tribunal correctionnel de Neuchâtel lui infligeait déjà une peine de 15 mois d'emprisonnement avec sursis pendant trois ans. A cette époque, le tribunal avait délibéré longuement, hésitant sur l'attribution d'une peine ou d'une mesure en prononçant le renvoi du prévenu dans une maison d'éducation au travail.

A vrai dire, D. Q., qui a appris mais non terminé son apprentissage de maçon a toujours travaillé. Même son éducateur, cité comme témoin, déclare que l'emprisonnement vaudrait mieux pour D. Q. qu'un séjour en semi-liberté.

Ce jeune adulte a vécu dans des orphelinats, bien qu'ayant encore ses parents, il a été placé à plusieurs reprises mais, toujours, s'est enfui de son domicile. Son père est un bon ouvrier, sa mère est malade et a été hospitalisée dans un établissement psychiatrique, un de ses frères est en prison. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler une vie de famille très réussie.

Le ministère public, par le procureur général, M. Henri Schupbach, formule

deux propositions: ordonner le renvoi du prévenu dans une maison d'éducation à titre d'expérience ou, en cas d'une peine ferme, 18 mois d'emprisonnement.

Finalement, D. Q. est condamné à douze mois d'emprisonnement, dont à déduire 174 jours de détention préventive, à 1500 francs de dévolution à l'Etat pour les bénéfices réalisés lors de son trafic de stupéfiants et à 1700 francs de frais. D'autre part, le sursis accordé par le tribunal de Neuchâtel au mois de mars est révoqué. D. Q. purgera donc en plus 15 mois d'emprisonnement, soit 27 mois au total. (RWS)

Enfant blessé par une voiture

Un automobiliste de Peseux, M. P. G., circulait hier à 9 h. 10 rue de la Côte à Neuchâtel, en direction du Seyon. Arrivé au passage de sécurité sis au nord du collège des Parcs, il s'est trouvé en présence du jeune Yvan Calame, 7 ans, de Neuchâtel, qui traversait ledit passage du sud au nord en courant. Il est à relever que M. P. G. avait la visibilité masquée par un camion qui s'était rangé sur le bord sud de la chaussée pour le laisser passer. Blessé à la tête, le jeune Calame a été transporté en ambulance à l'Hôpital des Cadolles. Après avoir reçu des soins, il a pu regagner son domicile.

Barreau

Dans sa séance du 17 décembre 1976, le Conseil d'Etat a admis M. Olivier-Patrick Russbach, licencié en droit, originaire de La Chaux-de-Fonds, domicilié à Neuchâtel, au rôle officiel du barreau.

Autorisations

Dans sa séance du 17 décembre 1976, le Conseil d'Etat a autorisé M. Jean-Olivier Berthoud, à Neuchâtel, à pratiquer dans le canton en qualité de médecin-vétérinaire et Mme Gentiane Bluette Blanchet, à Colombier, à pratiquer dans le canton en qualité d'infirmière.

Nomination

d'un traducteur-juré

Dans sa séance du 21 décembre 1976, le Conseil d'Etat a nommé Mme Maria Delgado, au Locle, en qualité de traducteur-juré pour la langue portugaise, dès le 1er janvier 1977.

LE VAL-DE-RUZ · LE VAL-DE-RUZ

Importante séance du Conseil général de Fontaines

Importante séance que celle tenue par le Conseil général, la semaine dernière, sous la ferme présidence de M. Roger Duvoisin. Les 15 conseillers généraux sont présents, ainsi que tous les conseillers communaux et l'administrateur.

NOUVEAU TARIF DES EAUX

Depuis plusieurs années, le service des eaux est déficitaire. Le déficit s'est accru encore en 1974 et 1975 par suite d'avaries survenues aux filtres, pompes et appareils de sécurité de la station de pompage. De plus, la sécheresse a contraint le service des eaux à recourir à l'aide de la commune de Fontainemelon qui a fourni — hélas! pas gratuitement! — 16.600 m³ d'eau d'appoint. Avant de voter l'entrée en matière, M. Gil Stauffer voudrait que le Conseil communal établisse des statistiques sur la consommation de l'eau, afin qu'on se rende compte qui consomme quoi? On apprend seulement que l'Hôpital de Landeyeux, à lui seul a utilisé plus de 7000 m³ du précieux liquide; que la ferme de l'hôpital y est allée de 1500 m³ et que la piscine en a consommé également plus de 7000 m³, soit au total l'eau d'appoint payée au prix fort. Le solde, soit environ 46.500 m³ a été utilisé par les quelque 500 habitants du village, la fabrique et le bétail des éleveurs, ce qui est beaucoup. Il y aura donc lieu de faire des économies sur la consommation et de répartir les charges. Le Conseil communal prend note et l'entrée en matière est votée. Puis sans discussion, l'arrêté portant le prix du m³ d'eau de 25 ct. à 60 ct., dès le 1er janvier 1977, est adopté à l'unanimité.

BUDGET 1977

M. Jean-Dominique Cornu, rapporteur de la Commission du budget donne lecture du rapport de cet organe, en complément de celui du Conseil communal — très succinct —, à l'appui du projet de budget. Ce projet a été disséqué chapitre par chapitre et, sans minimiser certains postes non compressibles, la commission a porté son attention sur les deux chapitres les plus importants pour l'équilibre du budget: l'instruction publique et les impôts. Elle constate que le premier coûte, à lui seul, la bagatelle de 406.935 fr. à la communauté. Or, comme il s'agit de décisions antérieures ou légales, dont la responsabilité échappe au niveau communal, et le législatif est contraint de les accepter dans toute leur ampleur.

Quant aux impôts, seule véritable source de revenu... elle est tarie! La situation conjoncturelle est à la base

d'un gros déséquilibre financier. La manne bienvenue des personnes morales est réduite à quelque 100.000 fr. et malgré l'augmentation du taux proportionnel à 4 pour cent sur les revenus, appliquée dès 1976, l'apport n'est pas suffisant pour combler un déficit présumé de 300.000 francs.

Aussi la commission conclut-elle, comme le Conseil communal, en demandant au Conseil général d'accepter le budget tel qu'il a été présenté et d'étudier rapidement une nouvelle proposition sur le système de perception des impôts, avec l'espoir qu'on ne devra pas recourir à ce moyen chaque année.

Avant de voter l'entrée en matière, MM. Jean-Dominique Cornu et Gil Stauffer proposent la nomination d'une commission chargée d'étudier une nouvelle fiscalité. Par 10 voix contre trois, le Conseil général décide de nommer une commission de six membres qui travailleront en collaboration avec le Conseil communal. Sont nommés: MM. Jean-Dominique Cornu et Francis Besancet (lib.); Mlle Dominique Muriset et François Job (rad.); MM. Graf et Gilbert Schulé (soc.).

L'entrée en matière est alors votée. L'examen chapitre par chapitre ne soulève guère de remarques.

En définitive, le budget est accepté à l'unanimité, ainsi que l'arrêté et les conclusions de la Commission du budget. Il se présente avec 933.702 fr. de dépenses et 633.399 fr. de recettes, laissant un déficit présumé de 300.303 francs.

DEMANDE DE CRÉDIT

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de 81.000 fr. pour la construction d'un chemin forestier dans le massif des Convers.

Malgré diverses oppositions, l'entrée en matière est alors votée par 10 voix contre 3 et le crédit accepté par 8 voix contre 5.

VENTE DE TERRAIN

M. Aimé Pousaz, propriétaire de l'art. no 1607 du cadastre de Fontaines, à La Vue-des-Alpes demande la possibilité d'acquérir le terrain situé devant sa parcelle jusqu'au chemin qui conduit au Gurnigel. L'entrée en matière est admise tacitement. Par contre cette transaction étant peu claire, plusieurs

conseillers dont MM. Claude Haussemer, Albert Challandes et Graf demandent des renseignements sur les conséquences que cette vente aura sur les voisins. Quant à M. Gil Stauffer, non seulement il réclame un complément d'information, mais il dépose une motion d'ordre réclamant le renvoi au Conseil communal. Par 11 voix contre 3, cette motion est acceptée.

RÈGLEMENT DE QUARTIER POUR LE LOTISSEMENT EN CLOSEL CONVERS

(Projet de construction de 10 maisons familiales au sud de l'Hôtel du District). L'entrée en matière est repoussée par 9 voix contre 4 et 1 abstention. D'emblée, M. Gil Stauffer, au nom du groupe socialiste, précise ses motifs du refus.

M. Albert Challandes approuve les arguments de M. Stauffer, mais fait remarquer que les plans ont été mis à l'enquête et qu'il n'y a eu aucune opposition. Dès lors, il s'inquiète des réactions des promoteurs. M. François Job, pour sa part, constate que les plans ont été primitivement refusés par le Conseil communal, puis acceptés après qu'on ait dézonné ces terrains. Le Conseil communal, par la voix de son président, M. Fritz Roth, met en garde le Conseil général sur les conséquences d'un refus. Pourtant le refus d'entrer en matière est maintenu.

MOTIONS

Une motion portant sur une nouvelle formulation de l'art. 52 du plan d'aménagement et développée par M. Gil Stauffer est pris en considération par 7 voix contre 6. Elle est transmise au Conseil communal pour rapport ultérieur.

La seconde, complémentaire de la précédente et développée par le même M. Stauffer, constate que le plan d'aménagement, au lieu d'être un outil est devenu une menace. Il demande donc de le modifier en complétant les textes, parce que les temps ont changé. Mise au voix, cette motion recueille 6 voix pour et 6 voix contre. La voix prépondérante du président se porte sur l'adoption de la motion qui est ainsi reçue pour étude.

Cette longue séance se termina par les remerciements et les vœux de fin d'année des présidents de l'exécutif et du législatif à l'adresse des conseillers généraux et de leurs familles. (e)

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Le « Cloutier de Noiraigue » réédité

Publié dans le Musée neuchâtelois, sous le titre « Une Florentine à Noiraigue » le charmant récit de Louis Favre met en scène un jeune cloutier de Noiraigue Jonas Perrin qui quitte le pied de la Clusette et fait une brillante carrière à Florence. Il épouse la fille du patron et lui parle avec tant d'enthousiasme du village natal qu'elle est gagnée par le désir de le voir. Enchanté, Jonas Perrin, en secret, charge un de ses amis de construire une maison pour accueillir le couple. Le roman narre les étapes de la construction et fait revivre les per-

sonnes et les mœurs de l'époque, puis les péripéties du voyage... Edité deux fois sous le titre « Le cloutier de Noiraigue » publié en feuilleton dans le Courrier du Val-de-Travers, il était introuvable. La nouvelle édition vient bien à son heure. Elle est fort justement sous-titrée « Une Florentine à Noiraigue ». La couverture, due au talent de Pierre-Henri Vogel fait revivre les personnages du récit et une préface du professeur Jean-Pierre Jelmini exprime les sentiments d'un homme qui a de fortes attaches avec le théâtre des événements évoqués. (jy)

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Les Bayards: un beau cadeau de Noël

C'est prêt, pari tenu, y compris avec des bénévoles de dernière heure, dont le directeur: le pavillon octogonal, salle de séjour, du Home des Bayards a été remis à ses utilisateurs, les aînés qui fêtaient hier après-midi officiellement Noël.

M. José Lambelet, de La Côte-aux-Fées, président du « Lions'Club du Val-de-Travers », au nom des donateurs, ouvrit la petite cérémonie en saluant les pensionnaires du home et le couple directeur, les autorités communales des Bayards et l'administrateur, les entrepreneurs et les membres du club. Il remercia tout particulièrement le Conseil communal et M. Jacques Béguin, conseiller d'Etat, pour divers appuis, y compris financiers. Il souligna le travail de la Commission de construction, présidée par M. P. A. Martin (Les Verrières), et qui reçut l'appui actif de M. Erwin Volkart (Buttes), et les efforts de la Commission de gestion présidée par M. Maurice Jéquier.

Mlle Thérèse Durrenmatt, présidente de l'autorité communale des Bayards, présidente aussi de la fondation, reçut avec émotion ce généreux don. Elle adressa ses plus vifs remerciements à tous ceux auxquels on doit cette réalisation.

Le pasteur André qui officiait pour les pensionnaires du home, prit ensuite l'initiative d'associer au Noël les visiteurs qui durent chanter en chœur.



Le nouveau pavillon octogonal.

Trois enfants des Bayards chantèrent à leur tour Noël.

Et les invités, cérémonie modeste terminée, se rendirent à l'Hôtel de l'Union pour le verre de l'amitié offert par la commune des Bayards. (mlb)



M. José Lambelet, président du Lyons'Club du Val-de-Travers, inaugure le nouveau pavillon. (photos Schelling)

Budget adopté au Conseil général

Le Conseil général des Bayards s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Félix Rosselet, président, en présence du Conseil communal au complet et de l'administrateur.

Le budget, qui boucle par un déficit modeste de 26.899 fr. 55, a été adopté à l'unanimité. Le Conseil général a pris connaissance avec satisfaction du résultat de la vente du bois: 155 francs le mètre cube, alors que c'est 140 francs le mètre cube qui était prévu au budget. M. Robert Pipoz (rad.), ancien conseiller communal, a félicité le nouvel exécutif d'avoir maintenu la formule traditionnelle de vente directe par des soumissions aux Bayards même, moyen de résister aux pressions centralisatrices des autorités forestières cantonales. Notons en passant qu'il s'agit là d'une pierre amicale posée dans le jardin des voisins verrisants qui ont, eux, changé de formule en 1976 en travaillant plus étroitement avec l'Association forestière neuchâteloise.

Le même orateur se demande si certains travaux ne devraient pas être exécutés plus vite. Il a aussi constaté

une hausse de la rémunération du concierge du temple, Mme Michèle Chédel (lib.) et M. Alfred Basset (CC) ont estimé juste ce changement, car l'ancien salaire était assez bas.

Dans les divers, M. Roland Jeannet (rad.) a soulevé des questions relatives au déneigement; M. André Hainard (rad.) a pris acte que le montant d'une dépense non budgétée laissée à l'appréciation du Conseil communal dans les limites de ses compétences était de 2000 francs; M. Francis Payot (rad.) a demandé où en était la question de la cabine de vote réclamée lors d'une précédente séance. Des renseignements furent aussi donnés par l'administrateur au sujet de l'avancement des travaux de construction du pavillon octogonal du Home des Bayards, qui est inauguré aujourd'hui.

En fin de séance, vers 21 h. 45, M. Félix Rosselet, président du Conseil général, et Mlle Thérèse Durrenmatt, présidente de commune, formulèrent leurs vœux pour l'an prochain. Les participants dégustèrent ensuite ensemble une traditionnelle assiette froide. (fy)

La lithographie en vedette à Travers

Une exposition de valeur se tient présentement à Arts et Meubles Galerie. En effet, l'artiste pontissalien Pierre Bichet y présente plus de quarante lithographies originales.

Le vernissage s'est déroulé samedi dernier en présence de nombreux invités. M. Philippe Favarger, président du tribunal du Val-de-Travers s'est plu à relever la carrière de l'artiste.

Après des études secondaires au Lycée de Pontarlier puis à Besançon, ville où il a suivi l'école d'arts, Bichet s'est finalement rendu à Paris y fréquentant l'Ecole nationale des beaux-arts. Ce n'est qu'après la guerre qu'il s'initia à la gravure et à la lithographie. Ami d'Haroun Tazieff, le volcanologue réputé, c'est en sa compagnie qu'il a effectué le tour du monde des volcans, réalisant des films et illustrant de nombreux ouvrages traitant des volcans. Stromboli, une œuvre exposée en est un souvenir. Toutefois, les lithographies et gravures présentées traitent plus particulièrement du Jura, tant suisse que français. Nombreux sont les sujets hivernaux, tant et si bien qu'en cette saison, le visiteur ne se sent nullement dépaycé. L'expression est vivante, fidèle à la réalité. Les couleurs sont harmonieuses, tantôt chatoyantes et fondues, tantôt plus violentes.

Notons que le verso de la liste des œuvres présentées donne un aperçu technique de la lithographie et renseigne sur les termes du tirage. Ainsi, même le profane se sent à l'aise en parcourant cette exposition, ouverte jusqu'au 2 janvier prochain. (ad)

Noël chrétien

Nombreux sont les signes annonçant l'approche de Noël; tels le magnifique sapin se dressant sur la place du poids public, orné de lampes rouges et blanches; décoration originale des vitrines de magasins; ouverture de ceux-ci en soirée, devant permettre à chacun de procéder en toute quiétude à ses achats de fêtes.

Dans les églises, Noël sera célébré dans l'unité et la foi. L'Eglise réformée évangélique annonce la fête de Noël au Mont le 22 à 20 h. 15; au Temple de Travers, le 23 à 19 h. La célébration de la vigile, préparée par les cathécumènes se déroulera le 24 à 23 h. au Temple également.

Pour la paroisse catholique romaine, les services religieux se dérouleront comme suit: le 24 à 24 h., Messe de minuit, une Messe de Noël étant célébrée le 25 à 10 heures. (ad)

Tarif des annonces

La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel et Jura	—51 le mm.
Mortuaires	—75 le mm.
Régie extra-régionale	
Annonces Suisses S.A. - ASSA	
Suisse	—65 le mm.
Réclames	2.20 le mm.
(Minimum de 25 millimètres)	
Compte de chèques postaux 23-325	
La Chaux-de-Fonds	

VACANCES - VOYAGES - GASTRONOMIE - SPECTACLES

CORSO

22 25 50

Admis
des
12 ans



Le nouveau grand succès de

PIERRE RICHARD

LE JOUET

un film écrit et réalisé par FRANCIS VEBER

EN MEME TEMPS QUE « PARIS » ET TOUTES LES GRANDES CAPITALES !

UNE COMÉDIE « PLEINE D'HUMOUR » ET « DE TENDRESSE »

... la naissance d'une amitié entre
UN HOMME (LE JOUET) et
UN PETIT DIABLE EXIGEANT ET INSUPPORTABLE

Nous ne vous dirons rien des durs moments que devra vivre « LE JOUET » pour satisfaire les quatre volontés du « PETIT MONSTRE ».

Nous vous laisserons la joie de les découvrir sur notre écran durant les « FÊTES ».

VEILLE DE NOËL
PAS DE SPECTACLE

SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI, MARDI, MERCREDI,
chaque jour deux séances : 15 heures et 20 h. 30

CINÉMA CORSO
Tél. 22 25 50

DIMANCHE
LUNDI
MARDI
MERCREDI
17 h. 30

Sans limite d'âge

UNE FÊTE SUR L'ÉCRAN...
L'UN DES SPECTACLES LES PLUS NOBLES ET LES PLUS ENRICHISSANTS DONT ON PUISSE RÊVER!
LE MONDE MERVEILLEUX DES ANIMAUX

LA FÊTE SAUVAGE



UNE FÊTE DANS LA SALLE!
POUR PETITS ET GRANDS...
UNE FÊTE DU CŒUR,
DES YEUX ET DES OREILLES
LE FILM DE FREDERIC ROSSIF

PLAZA

22 21 23

Admis
des
16 ans

Pour les « FÊTES »... le tout dernier succès comique

Jean Rochefort un cadre maladroît que le démon de midi démange
Claude Brasseur follement ambigu
Guy Bedos toubib pessimiste
Victor Lanoux mari malheureux, mais séducteur
Danièle Delorme
Anny Duperey

Samedi, dimanche, lundi, mardi... chaque jour
2 séances : à 15 h. et 20 h. 30, mercredi à 20 h. 30
VEILLE DE NOËL... PAS DE SPECTACLE

ILS SONT QUATRE... INSÉPARABLES...
POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

« LE MEILLEUR » ET « LE PIRE »... CE SONT LES FEMMES... LA LEUR...
CELLES DES AUTRES... ET D'AUTRES ENCORE QUI PASSENT, QUI S'INSTALLENT OU QUI LES QUITTENT !

Si vous aimez rire, beaucoup rire, ne cherchez plus, voici votre programme

UN ÉLÉPHANT
ÇA TROMPE
ÉNORMÉMENT

Un film de Yves Robert
scénario de Jean-Loup Dabadie et Yves Robert - Dialogues de Jean-Loup Dabadie

Hôtel Bellevue Saignelégier

Téléphones (039) 511620 ou 511798

Menu de Noël 1976

Le Consommé aux cheveux d'anges
—
La Danseuse du Doubs
Le Beurre noisette
Les Pommes vapeur
ou
Le Hors-d'œuvre « Bellevue » sur voiture
ou
La Timbale de fruits de mer
—
La Dinde de Bresse truffée
La Sauce Périgieux
Les Choux-de-Bruxelles aux marrons
Les Pommes croquettes
ou
Le Tournedos Princesse
ou
Les Filets mignons de veau à la crème aux morilles
La Bouquetière de légumes
Les Pommes de terre frites
—
La Salade Archiduc
—
La Bûche glacée de Noël
Les Petits fours

Menu Saint-Sylvestre 1976

La Galantine de faisan en volière
—
Le Consommé royal
—
La Truite aux fines herbes aromatiques
Les Pommes à l'anglaise
—
Le Filet de bœuf Wellington
La Parade de légumes
Les Pommes noisettes
—
La Salade nouvelle année
—
L'éventail du fromager
—
Le Parfait Grand-Marnier porte-bonheur
—
La Coupe de champagne
—
Les Friandises

Menu du 1er janvier 1977
Midi

L'Oxtail clair
—
Le Toast aux morilles à la crème
—
Les Filets de perches aux amandes
Les Pommes à l'anglaise
—
Le Canard aux olives
ou
L'Entrecôte clamart
ou
Les trois Mignons forestière
La Bouquetière de légumes
Les Pommes frites
La Salade délice de Bruxelles
—
Le Vacherin glacé Forêt-Noire
ou
La Coupe melba

Menu du 1er janvier 1977
Soir

Souper aux chandelles
—
Le Saumon fumé sur toast
—
Le Consommé brunoise
—
La Caille dans son nid
—
Le Cordon rouge à la parisienne
ou
Le Gigot d'agneau pré-salé
Les Haricots fins au beurre
La Tomate provençale
Les Salsifis à la milanaise
Les Pommes croquettes
—
La Salade mimosa
—
La Ronde des fromages
—
La Surprise de l'an nouveau
—
La Coupe de champagne
—
COTILLONS - SERPENTINS
GRAND ORCHESTRE

Joyeux Noël

Nos bons vœux pour l'année 1977

RESTAURANT DU GLOBE
Hôtel-de-Ville 39
Tél. (039) 22 49 71

MENUS DES 31 DÉCEMBRE ET 1er JANVIER

PÂTE GARNI
FILETS MIGNONS AUX CHAMPIGNONS
NOUILLETES AU BEURRE
SALADE VERTE
VACHERIN GLACÉ
Cotillons - Musique - Ambiance avec ONÉSIME et son accordéon
Tout compris par personne
Fr. 21.—
Prière de s'inscrire s. v. pl.
Dans la soirée :
SOUPE À L'OIGNON

Restaurant du REYMOND Tél. (039) 22 59 93

Ses menus sur plats et sur assiette
Menu du jour : Fr. 7.50
FONDUE CHINOISE à gogo 15.—



FOURNITURES PHILATÉLIQUES RAYMOND LEBET

Rue du Rocher 26-28
2000 NEUCHÂTEL
Tél. (038) 25 25 37
Vente des catalogues 1977
Abonnements aux nouveautés
Ouvert tous les après-midi
Samedi toute la journée



L'annonce
reflet vivant du marché

À vendre
VW 1300
1969, expertisée, révisée. Equipement hiver. Tél. dès 19 h. au (038) 33 36 55.

CHAMONIX
Pour vacances de Noël, bel appartement dans immeuble neuf.
Tél. (021) 22 23 43, heures de bureau.

ON CHERCHE
jeune fille ou jeune homme
en qualité d'aide de buffet. Nourri, logé.
Faire offres au **RESTAURANT-BRAS-SERIE BAVARIA**, Grand-Rue 8.
Tél. (038) 25 57 57 - NEUCHÂTEL

Jumbo Coiffure
DAMES - MESSIEURS
Tél. 26 63 63

VACANCES - VOYAGES - GASTRONOMIE - SPECTACLES

**E
D
E
N**

22 18 53

SANS
LIMITE
D'ÂGE

2e SEMAINE UN GRAND DESSIN ANIME FRANÇAIS

Tous les soirs
à **20 h. 30**

Matinées à 15 h.

Vendredi 24 décembre
Samedi 25 décembre
Dimanche 26 décembre
Lundi 27 décembre
Mardi 28 décembre
Mercredi 29 décembre

LES 12 TRAVAUX D'ASTERIX

présenté par :

René **GOSGINNY** Albert **UDERZO**
et Georges **DARGAUD**

Vendredi veille de Noël
Relâche en soirée

DU RIRE POUR TOUS
« PAR TOUTATIS »



L'ÉVÉNEMENT
TOUT PUBLIC!

UNIQUE ET INÉDIT

UNE RÉUSSITE
SANS PRÉCÉDENT!

SAMEDI
DIMANCHE
LUNDI
MARDI
MERCREDI

TOUS LES JOURS

17 h. 30

DEUX GENIES UN CHEF-D'OEUVRE

Le film de

INGMAR BERGMAN
MOZART

La Flûte Enchantée

Un enchantement insurpassable! Son magnétique

**S
C
A
L
A**

22 22 01

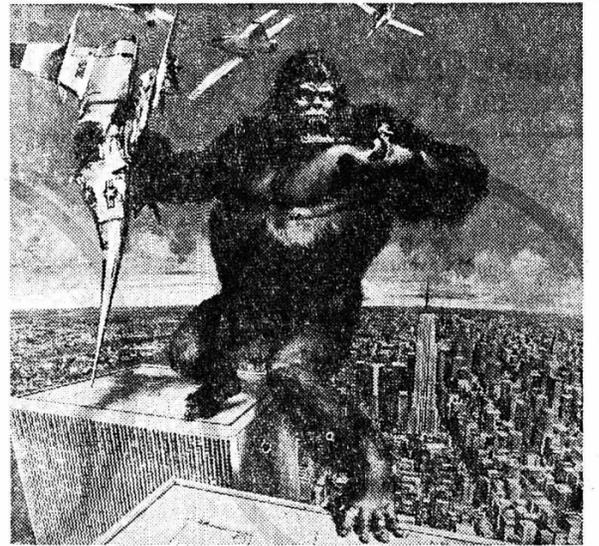
12
ans

2e SEMAINE Le tout grand succès de la saison

Le film le plus passionnant de tous les temps
est aussi une des plus fantastiques histoires d'amour

King Kong

DINO DE LAURENTIS présente
un film de JOHN GUILLERMIN • KING KONG •
avec JEFF BRIDGES • CHARLES GRODIN et pour la première fois JESSICA LANGE



ATTENTION: Soirées 20 h. 30 Vendredi soir relâche
Matinées: vendredi, samedi, dimanche, mercredi à **15 h.**

SAMEDI - DIMANCHE
LUNDI - MARDI
et MERCREDI
à **17 h. 30**



3 PETITS COCHONS
LE LIÈVRE ET LA TORTUE
LE VIEUX MOULIN etc.

Technicolor

Sans limite d'âge

**a
b
c**

Tous les soirs à 20 h. 30
Dimanche, matinée à 15 heures
Couleurs - V. O. - 12 ans
Location ouverte dès 19 h. 30
Tél. (039) 23 72 22
ou au café abc les jours ouvrables
tél. (039) 23 69 70

Dès samedi **25** décembre à **20 h. 30**
L'exceptionnelle réédition du film
de Stanley Kubrick

2001 l'odyssée de l'espace

Le cadeau cinématographique de l'année

Le seul film que vous
ne verrez jamais
à la télévision

Un spectacle
extraordinaire
à voir en famille



Tél. (039) 22 26 21

FERMETURE ANNUELLE

Nous informons notre aimable clientèle et le public que l'Hôtel
et le Restaurant seront fermés en raison des vacances annuelles:

DÈS LE SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1976 Y COMPRIS
RÉOUVERTURE LUNDI 17 JANVIER 1977

Nous présentons à nos clients et amis, nos meilleurs vœux pour
la nouvelle année et nos sincères remerciements.

CAFÉ D'ESPAGNE
«CHEZ MARCEL»
Paix 69 La Chaux-de-Fonds

Menu St-Sylvestre

BROCHET DU DOUBS EN GELÉE
ou
PÂTE DE CANARD AU PORTO
*
CONSOMMÉ CÉLESTINE
*
LONGE DE VEAU AUX MORILLES
CHOUX BRUXELLES AU BEURRE
POMMES PONT-NEUF

SALADE

OMELETTE NORVÉGIENNE

Prix Fr. 30.— — Sans entrée Fr. 25.—
Cotillons - Danse avec l'orchestre DUO 70

Prière de réserver Tél. (039) 23 29 98

Se recommande : Famille FAVET

Entreprise horlogère soleuroise cherche à engager un

MODÉLISTE

pour la confection d'échantillons de boîtes et cadrans. Forma-
tion de mécanicien, éventuellement de tourneur de boîtes
exigée. Travail varié et intéressant.

Ecrire sous chiffre 87-386 aux Annonces Suisses S. A. «ASSA»,
2001 Neuchâtel.

Restaurant Bel-Etage

Avenue Léopold-Robert 45 - La Chaux-de-Fonds

3e anniversaire

Nous remercions notre fidèle clientèle
pour la confiance témoignée et nous l'avisons
que le restaurant sera **FERMÉ**
le vendredi 24 décembre, dès 18 heures
et le 25 décembre toute la journée
Famille José ROBERT

HENRI PARATTE & CIE

Habillement de la montre
2725 LE NOIRMONT
Tél. (039) 53 14 59 - 60

cherche

**personnel
féminin**

pour divers travaux en usine.

Entrée tout de suite ou à convenir.

VOTRE
SPECIALISTE
TV - HiFi

LIENGME
COURTELARY

Tél. (039) 44 12 65

Location Erguel
VILLERET



Pour tout transport
Mini-cars jusqu'à 9 places

Tél. (039) 41 34 77
ou 41 34 78

Jobin

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
OPTIQUE

Rue Francillon 28
SAINT-IMIER
Tél. 039/41 23 43

Votre spécialiste
de la belle confection

Wolfender

ST - IMIER
Rue Francillon 16
Tél. (039) 41 25 67

H.-C. SAINT-IMIER - H.-C. GRINDELWALD

Ce soir, à 20 h. 15

Patinoire d'Erguel

Championnat de 1re ligue - Groupe III

Battus en Prévôté, Moutier a pris sa revanche en Erguel. Ainsi la politesse entre les deux clubs jurassiens a été rendue même s'ils ne se sont pas fait de cadeau. Les deux formations se retrouvent ainsi ex-æquo à la 3e place du classement qui est le suivant (toutes les équipes ont dix matchs) :

1. Fribourg 20 pts ; 2. Thoune 17 ; 3. Saint-Imier et Moutier 10 ; 5. Etoile Thoune 9 ; 6. Grindelwald 9 ; 7. Wiki 8 ; 8. Adelboden 6 ; 9. Wasen-Sumiswald 6 ; 10. Steffisbourg 5.

Ce soir, les Imériens sauront se ressaisir face à Grindelwald, afin de préserver leur 3e rang. La défaite enregistrée samedi n'a pas affecté leur moral ; ils seront toutefois handicapés si le gardien Bourquin, blessé dans un choc, n'est pas remis. Heureusement, ce dernier n'a rien de cassé mais sa blessure est douloureuse. Quant à Raymond Perret, il n'a pas réapparu sur la glace lors des deux derniers matchs et a décidé de cesser la compétition, du moins dans l'équipe fanion. Le public n'était pas assez nombreux lors du derby de samedi ; Saint-Imier a besoin de supporters pour réaliser de bonnes performances et ces derniers doivent se déplacer en masse ce soir à la patinoire d'Erguel, car cette rencontre, première du 2e tour, sera un peu un tournant dans ce championnat. En effet, si Saint-Imier l'emporte, il reste solidement installé à la 3e place ; si par contre il est battu, il rétrogradera sérieusement.

Equipe probable : Bourquin (sous toute réserve) ou Granata ou Farrès ; Gobat, Moser ; Bachmann, Hügi, P.-A. Perret ; Wittmer, Sutter ; Nicklès, Meyer, Schaffroth ; R. Schori, H. Schori, Geiser, Boehlen. R. J.



Mario Geiser, un jeune Imérien qui est en train de fourbir ses armes.
(Photo Impar-Juillerat)

RÉDACTION DE **L'IMPARTIAL**
SAINT-IMIER

Roger JUILLERAT
Tél. (039) 41 29 34

La mode à des
prix avantageux

**BOUTIQUE
PAPILLON**

DE FORTMANN S. A.
Rue Francillon 20
SAINT-IMIER
Tél. (039) 41 28 10

MEUBLES - TAPIS - Rideaux

**L'ART DU
MEUBLE**

Rue du Temple 7
SAINT-IMIER
Tél. (039) 41 38 71

GB

SERFICO

Comptabilité - Recouvrement
de créances - Déclarations fiscales
Gérances

SAINT-IMIER
Rue du Midi 13
Tél. (039) 41 15 05

Votre discount

TV BRECHBÜL
radio télévision hi-fi stéréo

Son service de réparation
Son équipe d'antennes
Sa présence dans tout le Jura

Corgémont (032) 97 15 97
Saignelégier (039) 51 17 00
Malleray (032) 92 22 66

Par exemple

ROLLEI E15B

N. G. 16/18 DIN
à batteries

Fr. 49.-



UNIPHOT SA la
personnalisation
du service

La Chaux-de-Fonds : Photo-Ciné Nicolet ; Cernier : Photo-Ciné Schneider ;
Le Locle : Photo-Ciné Curchod-Nicolet ; Saint-Imier : Photo-Ciné Moret ;
Saint-Croix : Photo-Ciné Agliasa ; Fleurier : Photo-Ciné Schelling.

bouquet

magazine féminin suisse

Pierre Jaccoud : Les questions restées sans réponse.

Va voir maman... papa travaille ! Le roman à succès de Françoise Dorin.

En Corse, une Chaux-de-Fonnière qui succombe au prestige d'un légionnaire...

Une grille géante de mots croisés : 660 mots à trouver !

En vente partout

Eura sports

LE PEU-PEQUIGNOT
2725 le Noirmont (039) 53 14 37

Tout pour le ski de fond

**PRIX ÉCRASÉS !
QUALITÉ MAINTENUE !**

SKIS DE FOND, semelle plastifiée, peau de phoque et fixations
CHEZ NOUS 70.- Fr.

ÉQUIPEMENT ÉCONOMIQUE :
skis, souliers, bâtons, dès
150.- Fr.

PRIX SPÉCIAL FAMILLE
le père, la mère et 2 enfants, pour
500.- Fr.

ESSAYEZ... AVANT D'ACHETER

Fabrique d'habillement de la montre cherche à engager un

PEINTRE AU PISTOLET

capable de préparer les mélanges de couleur et de régler des machines sérigraphiques. Poste intéressant.

Ecrire sous chiffre 87-393 aux Annonces Suisses S. A. «ASSA», 2001 Neuchâtel.

Assurez aujourd'hui
votre vie de demain !

CAISSE CANTONALE
D'ASSURANCE POPULAIRE

Neuchâtel 1, rue du Môle
La Chaux-de-Fonds 34, av. Léopold Robert

Cartes de visite - Beau choix - Imprimerie Courvoisier S.A.

Prix MIGROS plus actuels que jamais!

Offre spéciale
RAGOÛT d'agneau, frais - .60
les 100 g. (au lieu de —.70)

Offre spéciale
CÔTELETTES d'agneau, frais les 100 g. **1.70**
(au lieu de 1.90)

LA VIE JURASSIENNE • LA VIE JURASSIENNE • LA VIE JURASSIENNE

Séances du Comité de l'Hôpital du district de Courtelary

Une situation future qui donne des inquiétudes

C'est pour s'occuper d'un ordre du jour très chargé que le Comité de l'hôpital du district de Courtelary, à Saint-Imier, s'est réuni à deux reprises récemment.

Le président, M. Francis Rubin, a informé les membres de plusieurs décisions prises qui auront une influence importante sur la marche de l'établissement hospitalier. C'est ainsi que fut évoquée la situation future de l'hôpital dans le cadre du canton de Berne, au vu de la promotion de l'Hôpital de Bienne au rang d'hôpital régional, ce qui inquiète plusieurs membres du comité. On y voit une intention de freiner le développement des hôpitaux de district en centralisant certains services à Bienne et qui existent à Berne. Il faudra, par de nombreuses interventions auprès de l'Hygiène publique, défendre fermement des intérêts, vœux pour l'Hôpital du district. C'est dans cet ordre d'idée que le directeur de l'Hygiène publique, le conseiller d'Etat Kurt Meyer, viendra à Saint-Imier dans le courant du mois de janvier pour discuter sur place de tous les problèmes concernant les réalisations des années à venir. Ce sera l'occasion de persuader le Dr Meyer de l'urgence des transformations et constructions à effectuer afin que l'hôpital développe une gériatrie, une physiothérapie et d'autres services utiles à la population du district.

L'AFFAIRE DE PÉRY-REUCHENETTE

La question du rattachement de la commune de Péry-Reuchenette a été tranchée par l'Hygiène publique en faveur de Bienne, ceci contre la volonté exprimée par la population lors d'un

Deux automobilistes légèrement blessés

Hier, à 15 h. 25, un automobiliste genevois qui montait la route de Ville-RET à bifurqué en direction de la rue du Midi sans apercevoir une voiture conduite par un habitant du canton de Neuchâtel qui descendait le Vallon. La collision fut violente et les deux chauffeurs ont été légèrement blessés à la tête. Ils ont été soignés à l'Hôpital de Saint-Imier puis ont pu regagner leur domicile où ils devront toutefois recevoir encore des soins. Les dégâts s'élevèrent à 7000 francs et c'est la police cantonale locale qui a procédé au constat. (rj)

Film et débat

Mardi soir, le Centre de culture et de loisir en collaboration avec le consulat d'Italie à Berne a projeté le film « La Grande guerre » de Mario Monicelli en version originale non sous-titrée, donc plus spécialement destinée aux travailleurs étrangers de la cité et de ses environs. Le film avait déjà été projeté deux fois à la fin de la semaine dernière à la Mission italienne et a déplacé un nombreux public. Il fut suivi mardi par un débat intéressant traitant du sujet, soit la Première Guerre mondiale. (rj)

A Force démocratique

Le comité de la section de Saint-Imier de Force démocratique a tenu sa dernière séance de l'année mardi 21 décembre 1976 à l'Hôtel Central.

Il a étudié en particulier son programme d'activité 1977 qui comprend diverses manifestations, dont la première aura lieu le 22 janvier 1977 à Saint-Imier. De plus amples détails à ce sujet seront fournis en temps utile.

Le comité local remercie tous les membres des trois groupements affiliés : FD, GFFD et Sanglier de leur collaboration soutenue et leur souhaite d'heureuses Fêtes de Noël et de Nouvel An. (comm.)

SONCEBOZ

Un camion se renverse

Un accident spectaculaire a eu lieu mardi après-midi peu avant le tunnel de Tourne-Dos. Un camion immatriculé en France et transportant des éléments d'une tour de forage a perdu son chargement et s'est renversé sur le côté. Les dégâts s'élevèrent à plusieurs milliers de francs mais il n'y a heureusement pas eu de blessés. Cet accident a entravé la circulation durant trois heures. (rj)

Kermesse des trois sapins

La Kermesse des trois sapins sera reconduite en 1977. Pour la prochaine édition de cette grande fête villageoise organisée par toutes les sociétés locales, le Conseil municipal a pris contact avec la Radio romande. Il sera étudié la possibilité d'organiser une émission, le « Kiosque à musique ». (rj)

vote communal. La Direction et le président s'emploient à trouver une solution qui donnerait également satisfaction à l'Hôpital de Saint-Imier, puisqu'une grande partie des malades de Péry se font soigner en Erguel. L'application de la nouvelle loi hospitalière entraîne bien des difficultés dans la pratique.

Les pourparlers avec la Commission de l'hospice se poursuivent dans le cadre de la construction du nouveau hôme. Un inventaire de locaux à exploiter en commun est établi afin d'intensifier la collaboration dans certains services. Un mandat pour un avant-projet a été confié à la maison Maggioni et Schaer, de Saint-Imier.

Toujours dans la perspective de défendre les intérêts des Hôpitaux de district, les responsables de 23 établissements du canton de Berne se sont retrouvés à trois reprises avec les médecins-chefs et plusieurs membres de comités, ainsi que des députés, pour établir un programme de mesures contre le gonflement exagéré des hôpitaux régionaux.

LES COMPTES ET LÉGÈRE MODIFICATION DES TARIFS

Les comptes au 30 septembre 1976 démontrent pour un total de charges de 4.348.000 francs un déficit intermédiaire de 1.427.687 francs. Il est peut-être utile de rappeler que cette dernière somme est prise en charge par l'Etat de Berne pour 80 pour cent, et par les communes affiliées à Saint-Imier pour 30 pour cent. Le budget 1977 a été présenté à Berne. Il s'élève à 6.505.000 francs; le déficit présumé se monte à 2.125.000 francs. Une réduction de 10 pour cent a pu être réalisée comparé à 1976, grâce à une rationalisation encore plus poussée dans les services, ainsi qu'une légère modification des tarifs dès le 1er janvier 1977, seulement en ce qui concerne les patients hors région et canton. En effet, en ce qui concerne Saint-Imier et les communes de l'association et du canton, on ne note aucun changement par rapport à 1976, que ce soit en chambres communes, en demi-privé et en privé, pour enfants et adultes. Pas de changement non plus à la maternité. Dans tous ces départements, l'augmentation est partout de 10 francs par jour pour les malades ne provenant pas du can-

ton de Berne et représentant toujours un faible pourcentage. A titre d'exemple, rappelons que pour les patients du district, les chambres communes reviennent à 45 francs (adultes) et 40 francs (enfants); les demi-privés à 70 francs dans les deux cas, et les privés à 85 francs dans les deux cas aussi. Pour les malades provenant du canton, les prix sont respectivement de 50 (45) francs, 75 et 95 francs. Pour les malades hors-canton, ils sont de 75 (85) francs, 105 et 130 francs.

MAISON DU PERSONNEL ET SUBVENTIONS

La maison du personnel a coûté 2.296.595 francs. La rentabilité locative est insuffisante, mais elle rend les services attendus.

Le Grand Conseil a alloué la subvention nécessaires aux transformations futures de l'Hôpital, soit 892.000 francs. Ils seront utilisés pour la radiologie, la physiothérapie et la maternité-gynécologie. Les travaux débuteront au printemps 1977. L'installation de lits d'enfants et d'une gériatrie n'a pas encore été autorisée par Berne, mais l'Hôpital s'occupera de trouver une solution valable provisoire à ce problème qui devient urgent.

Le directeur a aussi brossé un inventaire des problèmes actuels concernant l'organisation des services et le personnel. Un organigramme englobant tous les services indispensables, tant médicaux qu'administratifs, fut présenté et mis en discussion. Chacun l'étudiera et une solution basée sur les propositions faites devra être trouvée lors de la prochaine séance du comité.

Le problème des autos parkées sur les places réservées aux médecins est encore toujours à l'ordre du jour. Ici également, le comité souhaite qu'il ne soit pas nécessaire de trouver des solutions différentes avec la collaboration plus active des polices cantonale et municipale. Une fois encore, les visiteurs motorisés sont priés d'utiliser les places à l'est de l'établissement et de laisser libres celles situées au nord du bâtiment principal.

Le comité de l'Hôpital remercie toute la population de l'intérêt qu'elle porte à son établissement hospitalier, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement et sans relâche pour le bien-être des malades qui y sont hospitalisés. (comm. - rj)

Nominations au Conseil de paroisse des Breuleux

Une assemblée de paroisse a réuni mardi soir une trentaine de personnes sous la présidence de M. Georges Donzé.

Le budget 1977, qui se monte à environ 120.000 fr. diffère quelque peu du précédent par l'adjonction de nouveaux postes, notamment la création d'un poste de secrétaire de cure pour 1350 fr., frais pour organisation d'un Conseil d'évangélisation 1000 fr., augmentation de diverses assurances. Commenté par Mme Louise Donzé, ce budget a été accepté à l'unanimité.

A l'unanimité, l'assemblée a ratifié la nomination de l'abbé Pierre Girardin en tant que curé de la paroisse. En

outre, MM. Bruno Rebetez et Marc Erard, qui quittent le Conseil après huit années d'activité, devaient être remplacés. L'assemblée a nommé Mme Jeannette Boillat et M. Gérard Boillat. M. Michel Aubry, président de paroisse, a adressé des remerciements à ses collaborateurs et aux paroissiens pour la confiance qui lui est témoignée et présenté ses vœux pour la nouvelle année. M. Georges Donzé, en son nom et au nom de la paroisse, a remercié et félicité le nouveau curé. L'assemblée s'est terminée par la lecture du procès-verbal rédigé séance tenante par la nouvelle secrétaire, Mlle Laetitia Schwarb. (pf)

Assemblée paroissiale aux Bois

Vingt-cinq ayants droit ont participé lundi soir au local du chant à l'assemblée paroissiale présidée par M. Joseph Boillat-Huguenin.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, présenté par Mme Madeleine Cattin, l'assemblée accepta à l'unanimité le budget 1977, soit 59.405 fr. aux dépenses et 58.650 fr. aux recettes, soit un reliquat passif de 755 francs.

Pour remplacer Mme Madeleine Cattin, démissionnaire, l'assemblée nomma Mme Françoise Guenin comme secrétaire des assemblées avec entrée en fonction au 1er janvier 77.

Dans les divers et imprévus, le président informa l'assemblée sur la restauration de l'église et remercia toutes les personnes bénévoles qui ont fait

divers travaux économisant ainsi plusieurs milliers de francs à la paroisse. Il remercia également la commune, la Commission de surveillance de la halle et l'UBS, d'avoir mis la halle de gymnastique ainsi que le matériel à disposition pour la messe du dimanche sans oublier les sociétés du Chœur mixte, de gymnastique et de la fanfare pour la préparation de celle-ci. (jmb)

LES EMIBOIS

Accident de travail

A l'usine de Saignelégier où il travaillait, M. Edgar Paratte a reçu une barre de laiton de plusieurs quintaux sur les pieds. Il a eu un pied fracturé et l'autre écrasé. (y)

Assemblée constituante jurassienne

53 articles en deuxième lecture

La dernière séance de l'année de l'Assemblée constituante jurassienne a eu lieu hier à Delémont sous la présidence de M. François Lachat. Les députés ont examiné jusqu'à présent 53 articles en deuxième lecture, soit plus du tiers de la Constitution jurassienne, si bien que la date prévue pour la fin des travaux (27 janvier) pourra certainement être respectée. En début de séance, M. Alfred Guedel, démocrate du centre, a été assermenté. Il succède à M. Paul Gehler, qui a présenté sa démission la semaine dernière.

Divers droits fondamentaux et tâches de l'Etat, ainsi que les relations Eglise - Etat ont été examinés. Les constituants ont confirmé les options qu'ils

avaient prises en première lecture et n'ont apporté que des modifications mineures aux textes qui leur étaient soumis.

Les députés se sont notamment posé la question de savoir si un membre du gouvernement devait avoir la possibilité d'exercer un mandat au Chambres fédérales. La majorité de la commission était d'avis que ce cumul devait être possible afin d'assurer les relations nécessaires entre Confédération et cantons. La minorité s'y opposait, arguant notamment qu'il y avait suffisamment de politiciens valables dans le Jura. Au vote, le cumul a été adopté par 29 voix contre 19. Un député socialiste a alors proposé que seul un mem-

Tramelan : tous sous le même sapin



Les personnes du 3e âge ont participé en grand nombre à la fête de Noël mise sur pied à leur intention par l'Union Cadette.

Comme toutes les localités, Tramelan n'échappe pas à l'organisation de nombreuses fêtes de Noël. Certaines sont mises sur pied par des paroisses ou communautés religieuses, alors que d'autres sont organisées par différentes sociétés pour leurs membres.

semaine déjà on sent un peu partout l'ambiance de cette fête qui doit rappeler à chacun la Nativité.

(texte et photo vu)

Grave accident Un piéton heurté par une voiture

Hier soir, peu après 18 h. 30, un grave accident s'est produit à la Grand-Rue, à la hauteur de la boucherie Arbel, où un piéton a été heurté par une voiture conduite par un habitant de Tramelan qui regagnait son domicile après le travail. Le piéton, qui a percuté la vitre avant de la voiture, fut projeté sur la chaussée malgré une rapide réaction du conducteur. Cet accident s'est produit alors que l'automobiliste qui montait venait de croiser une voiture arrivant en sens inverse et que le piéton débouchait soudainement pour traverser la chaussée.

Immédiatement secouru par un médecin de la place, la victime dut être évacuée au moyen de l'ambulance à l'Hôpital de Saint-Imier où son état est jugé très grave.

La police cantonale, qui a procédé au constat de cet accident, a fait appel au groupe accident de Bienne. Le piéton, le Père Eschmann, domicilié en France, arrivait à Tramelan par le train et se rendait à l'église. C'est à ce moment-là qu'il fut heurté par la voiture. Il était prévu que le Père Eschmann officie durant les Fêtes de Noël à l'église catholique. (vu)

COURTELARY

Les Fêtes de Noël de la paroisse

La Fête de Noël des aînés et des isolés de la Paroisse réformée de Courtelary-Cormoret s'est déroulée samedi à la Maison de paroisse avec la participation des enfants de « L'Espoir ». Hier soir, à la Salle communale du lieu, ce sont les enfants de Cormoret qui, dans la joie, ont fêté Noël, ce que feront également ce soir les enfants de Courtelary à l'église du chef-lieu. (rj)

REMISE DE LA MÉDAILLE «BENE MERENTIS» À Mlle ERNESTINE JOBIN À SAIGNELÉGIER



Au cours de l'office dominical, l'abbé Pierre Girardin, curé des Breuleux a remis la médaille du mérite diocésain « Bene Merentis » à Mlle Ernestine Jobin qui abandonne sa fonction d'organiste après un long dévouement. Il lui a rendu un bel hommage de reconnaissance, insistant sur le fait que durant quarante ans et demi, par la musique, Mlle Jobin avait su créer un climat favorable à la prière, une ambiance rendant les fidèles plus disponibles à l'écoute de Dieu.

Cet hommage a également été le témoignage d'une communauté reconnaissant la somme de dévouement, d'abnégation, ainsi que la lourde servitude que représente un tel service d'église régulier. Mlle Jobin qui a fourni l'exemple d'un engagement fidèle et a donné le meilleur d'elle-même dans l'accomplissement de cette noble tâche, était entourée du président de paroisse, M. Marcel Borne, du président du Chœur mixte, M. Lucien Jobin (notre photo). Visiblement émue, elle a remercié l'abbé Girardin, le Conseil de paroisse, le Chœur mixte, ainsi que toute la communauté paroissiale.

LA FAMILLE JOBIN TITULAIRE DE L'ORGUE DURANT PLUS DE 150 ANS

Il convient de relever le fait absolument extraordinaire que des membres de la famille Jobin se sont succédé de père en fils, puis en filles, durant plus de 150 ans, à l'orgue de l'église catholique de Saignelégier. En effet, avant Mlle Ernestine Jobin, son père, M. Ephrem Jobin, préfet, a occupé le poste durant 54 ans jusqu'à son décès. Avant lui ce sont son père et son oncle qui étaient déjà organistes, les premiers de cette longue lignée d'une famille d'une vieille tradition musicale. (texte et photo y)

Voir autres informations jurassiennes en page 22

Enquête
sur le quintuple crime
de Seewen

Nouvelle équipe

Les quelque 20 hommes qui constituaient dans un restaurant de Seewen (SO) le commando spécial affecté à l'enquête sur le quintuple crime perpétré dans un pavillon de vacances de Seewen ont été mutés à d'autres tâches. Selon le commandement de la police soleuroise, un groupe de huit hommes spécialement préparé pour cette tâche au sein de la police cantonale, poursuivra l'enquête avec le même degré d'intensité. Le premier groupe d'environ 20 hommes, mis sur pied à Seewen dès la révélation du crime, avait été recruté par la police cantonale soleuroise au sein de ses différents secteurs, il avait bénéficié de l'aide de la police de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville pour enregistrer les déclarations émanant de la population locale. Ces dernières, nombreuses, n'ont toutefois pas encore permis d'éclaircir les circonstances du crime. (ats)

Le Conseil fédéral a enfin opté pour l'expulsion

Menten: pourquoi tant d'hésitation?

► Suite de la 1^{re} page

Selon la pratique, un étranger expulsé a le droit de se rendre dans le pays de son choix. Cette pratique, fixée nulle part dans la loi, devait-elle empêcher le Conseil fédéral de livrer l'indésirable aux Hollandais? C'est cette question-là qui a donné tant de fil à retordre au Conseil fédéral et qui l'a sans doute amené, vendredi dernier, à accepter les nouvelles preuves offertes par les Hollandais, pour différer une fois encore sa décision et gagner ainsi du temps.

Finalement, le Conseil fédéral a estimé que, par respect pour les valeurs les plus chères à notre Etat, par respect aussi pour la Convention européenne des droits de l'homme, il ne pouvait mettre un criminel de guerre au profit d'une pratique libérale. Il a utilisé la marge d'appréciation que lui laisse la Constitution dans de telles circonstances et s'est résolu à appliquer son arrêté non publié du 27 avril 1965, aux termes duquel un étranger gravement soupçonné de crimes de guerre ou de crimes contre le genre humain peut être remis à l'Etat qui le recherche, même si ces crimes sont prescrits.

Ce faisant, le Conseil fédéral — il s'en rend bien compte — donne l'impression de mépriser la loi, en l'occurrence la loi sur l'extradition de 1892. Dans son article 6, cette loi statue en effet clairement que l'extradition sera refusée lorsque, d'après le droit fédéral, l'action pénale ou la peine est prescrite. Pour les crimes passibles de la réclusion à vie, tel l'assassinat, la prescription de l'action, en Suisse, est de vingt ans, la prescription de la peine de 30 ans. D'après la

Le projet du tube roquettes suisse «Nora» est abandonné Le DMF a jeté 18 millions de francs au lac!

Le projet de développement du tube roquettes suisse 75, qui répondait au doux nom de «Nora», est abandonné. Le Département militaire fédéral a annoncé sa décision au cours d'un entretien avec la presse parlementaire, qui s'est déroulé mardi au Lohn, dans la maison de campagne du Conseil fédéral. Aux côtés du conseiller fédéral Rudolf Gnaegi: le commandant de corps Johann Jacob Vischer, chef de l'état-major général jusqu'à la fin de l'année, et M. Ulrich Lanz, directeur de la division technique du groupement de l'armement.

Le 11 février dernier, le Conseil fédéral publiait son programme d'armement 1976, dans lequel il demandait aux Chambres un crédit de 129 millions pour l'acquisition du tube roquettes modèle 75, destiné à améliorer la défense antichar au niveau de la compagnie. Le message reconnaissait que la mise à l'essai n'était pas tout à fait achevée. Mais, ajoutait-il, «les essais techniques effectués jusqu'ici permettent d'admettre qu'il ne faut pas s'attendre à des difficultés particulières».

Au mois de mai, le Conseil fédéral demandait au Parlement de surseoir à l'examen du programme d'armement 1976, les difficultés s'avérant beaucoup plus importantes que prévues. Aujourd'hui, c'est l'abandon pur et simple.

«Nora» n'équipera pas l'armée suisse. Dix-huit millions de francs ont été engagés dans le développement de ce projet. Dix-huit millions, dont il restera quelques miettes, peut-être.

Le principal défaut de la roquette «Nora»: sa sensibilité au vent latéral, qui réduisait fortement sa précision. D'autre part, la roquette avait une fâcheuse tendance à se désagréger à l'allumage. Ces défauts, apparus ce printemps lors des essais à la troupe, pourraient sans doute être éliminés, mais au prix d'importantes modifications. En particulier, le poids de la roquette devrait être réduit de 300 grammes. Sa puissance de perforation s'en trouverait affaiblie. De plus, le système continuerait à exiger de la troupe

beaucoup d'exercice. Les frais de munition seraient élevés. «30 à 50 millions par année», a précisé M. Vischer. Sur un budget total de munitions qui atteint, pour l'armée suisse, 120 millions par année.

De notre rédacteur parlementaire
à Berne, Denis BARRELET

Sans compter que le temps presse. La lacune dans la défense antichar est trop grave pour subsister des années encore. Le DMF souhaite la combler par le programme d'armement 1978 au plus tard. Le temps pour l'élaboration d'un nouveau prototype de «Nora» et pour son expérimentation serait trop bref.

QUI EST RESPONSABLE?

L'abandon de «Nora», décidé d'un commun accord par les différents groupements concernés du DMF, soulève plusieurs questions:

● la procédure d'abord. Comment le Conseil fédéral (en réalité le DMF) a-t-il pu proposer aux Chambres l'acquisition d'une arme qui n'avait pas encore été testée par la troupe? Les directives de 1971 sur la politique nationale de l'armement sont formelles: une arme ne peut entrer dans le stade de l'acquisition que si elle a été testée en série, notamment par la troupe. Le conseiller fédéral Gnaegi, qui déclare prendre personnellement la responsabilité de cette hâte, excuse celle-ci par l'urgence du projet.

● Les responsabilités. Au sein du DMF, il y a bien sûr d'autres responsables: ceux qui ont minimisé les difficultés au point d'amener le chef du Département à présenter au Conseil fédéral un projet insuffisamment mûri. Pour le commandant de corps Vischer, c'est toute la procédure qui doit être mise en cause. Procédure héritée de l'affaire des Mirage, caractérisée par une succession de responsables, alors qu'il faudrait un seul et unique responsable par projet, d'un bout à l'autre de l'élaboration.

● L'avenir de l'industrie suisse d'armement. L'éviction de «Nora», affirme M. Vischer, est d'autant plus regrettable que l'on possédait là un projet adapté aux possibilités de notre industrie d'armement, dans la mesure où il garantissait une production importante et rentabilisait ainsi une recherche et des essais optimisés. C'est pourquoi, pense le chef de l'état-major gé-

néral, on ferait bien de reprendre un jour l'idée d'un tube roquettes de fabrication suisse.

L'élaboration d'un char suisse, par exemple, est beaucoup plus problématique, estime M. Vischer. Une série de 300 ou 350 exemplaires est trop restreinte pour permettre à un projet suisse d'arriver à la même maturité que les modèles étrangers. 12 millions de francs ont pourtant été engagés jusqu'ici pour l'élaboration d'un nouveau char suisse pour les années 80, projet baptisé «Jeansard». En été 1977, la décision quant à l'avenir de ce projet tombera. Il n'est pas exclu qu'on y renonce simplement au profit d'une modernisation des «Centurions» actuels.

● Par quoi remplacera-t-on «Nora»? On ne sait pas trop, pour l'instant. On parle de «Strim», arme française, dont la portée ne dépasse pas 300 mètres (faible progrès par rapport aux tubes actuels, qui vont jusqu'à 200 mètres). «Carl Gustaf», modèle suédois, a l'inconvénient d'être lourd et d'exiger des spécialistes. L'engin filoguide «Dragon», de fabrication américaine, desservi par un seul homme, a une portée de 1000 mètres. Se prêterait-il aussi à l'échelon de la compagnie? Son acquisition est prévue dans le programme d'armement 1977 pour renforcer la défense antichar des bataillons. Va-t-on simplement en commander une seconde tranche, en lieu et place de «Nora»?

Jeanmaire: madame aussi!

A la tête de l'état-major général depuis 1972, le commandant de corps Vischer prend donc sa retraite à la fin de l'année. Dans une sorte de bilan, il a constaté que la volonté de défense s'est nettement améliorée. Jamais depuis vingt ans, la proportion des hommes aptes au service n'a été aussi élevée que cette année: 92,1 pour cent.

A propos de l'affaire Jeanmaire, on considère, au DMF, comme minimales les dégâts matériels causés par la trahison de l'ancien brigadier, «pour peu, précise-t-on, que Jeanmaire ait tout avoué». Les mesures de protection civile et de protection aérienne sont relativement peu secrètes. Quant à la mobilisation générale, les études pour une restructuration vont être accélérées. D'autres mesures, que Jeanmaire ne pouvait connaître, sont déjà entrées en vigueur l'été dernier.

L'enquête de la justice militaire, ouverte dès la clôture de l'enquête de police judiciaire du ministère public de la Confédération, suit son cours. Le juge d'instruction extraordinaire envisage d'y mettre un terme au début de l'année prochaine.

Dans les milieux bien informés, on murmure que la responsabilité de Mme Jeanmaire serait pour le moins équivalente à celle de son mari. Elle entretenait avec l'attaché militaire soviétique, Vassili Denissenko, des relations particulièrement étroites...

LIMITER LES VOLTS D'ARMES

Dans les cercles terroristes à l'étranger, la Suisse jouit d'une bonne réputation. C'est là, dit-on, que l'on peut le mieux s'approvisionner sans danger en armes et en munitions. Des mesures, a annoncé M. Vischer, sont prises pour mettre fin à cette réputation. Les dépôts sont renforcés, des systèmes d'avertisseurs installés. En tout, il en résultera pour 20 millions de dépenses. D'autre part, le militaire tiendra dorénavant la culasse séparée de son arme, en voyage comme à la maison. Elle aura sa place dans la trousse de nettoyage.

loi de 1892, l'extradition de Menten aurait donc été impossible.

Or, l'expulsion décidée hier ressemble fort à une extradition... elle ne s'en distingue en fait que par le nom.

PLUS JAMAIS CELA!

Le Conseil fédéral a décidé hier qu'il ne voulait plus revivre pareille situation. Son prédécesseur, en 1965, avait cru pouvoir se contenter d'un simple arrêté, (arrêté non publié, mais pas tenu secret pour autant, puisqu'il fut présenté à la presse par le chef du Département de justice et police d'alors, M. Ludwig von Moos). Un simple arrêté, sans doute dans l'idée que de telles situations étaient exceptionnelles et qu'il fallait en juger de cas en cas.

Le Conseil fédéral de 1976, expérience faite, estime qu'une telle dérogation aux règles de la prescription doit être fixée quelque part dans une loi. O ironie! En mars, le même Conseil fédéral n'était pas de cet avis. Son projet de loi sur l'entraide internationale en matière pénale renonçait expressément à déroger aux règles de la prescription.

Donc, le Conseil fédéral change d'opinion. Il va proposer au Parlement un article complétant ledit projet, un article qui pourrait viser non seulement les crimes de guerre et les génocides, mais également, peut-être, les actes de terrorisme avec prise d'otages, a déclaré hier le conseiller fédéral Kurt Furgler.

UN TÉLÉGRAMME

Que risque Menten maintenant? Quinze à vingt ans de réclusion, ou la

réclusion à vie, selon la législation ordinaire. La peine de mort, si c'est la législation d'exception qui s'applique.

Dans un télégramme adressé personnellement à M. Furgler, Menten, acceptant l'idée d'être reconduit en Hollande pour se défendre contre ce qu'il qualifie toujours de «calomnies», avait prié la Suisse de poser deux conditions aux Hollandais. Première condition: de le juger selon le droit ordinaire. Deuxième condition: de ne pas l'extrader vers des pays de l'Est. Le Conseil fédéral, nous l'avons vu, n'a posé que cette seconde condition. Condition que le ministère hollandais de la Justice n'a pas eu de peine à accepter. Quant au choix de la législation applicable, le Conseil fédéral estime qu'il n'a pas à se mêler d'une affaire qui ne regarde que la Hollande, d'autant moins que ce pays offre suffisamment de garantie que le procès sera mené correctement.

D. B.

Malaise dans la police vaudoise

«Serveur d'un maître mal jugé», «Bouc émissaire de la population», «Corps de plus en plus décrié et isolé, ramant sans cesse à contre-courant du laisser-aller général»: ces expressions figurent dans une lettre adressée au Conseil d'Etat vaudois par la Société de la police cantonale vaudoise qui, au nom de plus de 700 gendarmes et inspecteurs de police, qualifie de préoccupante, voire d'inquiétante, la situation qui règne à la police cantonale.

Ces fonctionnaires souhaitent un soutien psychologique, car «on ne peut pas à la fois souhaiter la sécurité et ne pas donner à ceux qui l'assurent les moyens et la considération de leur action». Ils demandent aussi une augmentation réelle des effectifs, en raison d'un accroissement des tâches qui fait que, actuellement, le travail préventif ne peut plus être assuré et que les constatations techniques de l'identité judiciaire ne peuvent plus être ex-

pléetées, faute de temps. Ils réclament enfin une réévaluation des fonctions et une réadaptation des traitements, la police vaudoise étant l'une des plus mal payées de tous les cantons suisses et touchant des salaires inférieurs même à ceux de certaines polices municipales.

Le Conseil d'Etat vaudois a reconnu hier, lors d'une conférence de presse, que les tâches de la police se sont accrues (circulation routière, drogue) et sont devenues plus dangereuses (criminalité, violence). Cependant, les effectifs ont déjà été augmentés et le matériel modernisé. Des améliorations ont été introduites pour compenser les inconvénients de service. Une première réorganisation est survenue ces derniers jours, sous la forme d'une meilleure coordination du travail. Elle sera suivie, au début de l'an prochain, d'une réévaluation des fonctions.

(ats)

LE DROIT EST SAUF

«J'ai consacré à ce cas non pas des heures, mais des journées entières», a déclaré hier le conseiller fédéral Furgler. Un Kurt Furgler tendu, visiblement fatigué par un dossier qui s'est avéré d'une grande complexité.

Que Menten soit d'une assez inintéressante espèce, le Conseil fédéral et M. Furgler le premier s'en sont vite convaincus. En accord sans doute avec la grande majorité de l'opinion publique, ils jugent que des criminels contre le genre humain méritent un autre traitement que le voleur ou le meurtrier par passion.

Entre la faiblesse personnelle d'un instant et un déchaînement de bestialité, il y a une nuance. Passer l'éponge dans le premier cas, après nombre d'années, c'est redonner une chance à l'individu. Dans le second cas, c'est relativiser l'assassinat de la civilisation.

Mais les meilleures causes ne sauraient permettre qu'on passe à la légère sur les principes de droit que l'Etat s'est donnés. La relativisation du droit aussi est dangereuse. Elle aussi ébranle la vie en société.

On ne peut dès lors reprocher au Conseil fédéral d'avoir éprouvé des scrupules juridiques, en dépit de la clarté qui caractérisait la situation de fait. Si, dans les années trente déjà, le Tribunal fédéral a reconnu au gouvernement le droit d'édicter des ordonnances de police sur la base des pouvoirs de police que lui confère l'article 102 de la Constitution, il était entendu que ces ordonnances ne devaient déroger ni à la Constitution, ni à la

loi. Or il semble bien que l'arrêté de 1965, pris vingt ans après la fin de la guerre, à une époque où les criminels de guerre allemands menaçaient de s'installer dans notre pays, l'Allemagne ayant décidé de continuer à les poursuivre — que cet arrêté heurte de front la vieille loi sur l'extradition.

Le Conseil fédéral ne pouvait appliquer l'arrêté tel quel, automatiquement. Finalement, après tant de discussions, ce n'est plus vraiment ce texte de 1965 qu'il a utilisé, mais une procédure identique, «réinventée» en se fondant sur l'esprit de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle, par bonheur pour le Conseil fédéral, la Suisse a adhéré entre-temps; en se fondant aussi sur la marge de manœuvre que l'on est obligé de reconnaître à un gouvernement en matière de police étrangère.

Le droit, pensons-nous, est sauf. Grâce à l'hésitation du Conseil fédéral.

N'empêche que le moment a été pénible. Le gouvernement et d'autres avec lui ont maintenant compris que l'optimisme et la théorie ne sont pas toujours bons conseillers. Il ne suffit pas de se dire que tels personnages (en l'occurrence les criminels de guerre) auront le bon goût de ne pas venir nous importuner. Il ne suffit pas de raisonner abstraitement sur un problème (en l'occurrence la prescription). Sinon, un jour, on se découvre démuné.

Denis BARRELET

Conseil fédéral: une séance très agricole

Au cours de la dernière séance du Conseil fédéral de cette année, il a été question du rapport sur l'agriculture. Il n'y aura pas de hausses de prix agricoles le 1^{er} janvier — certaines augmentations étaient décidées à cette date — toutes les mesures de ce genre devant être concentrées le 1^{er} mai prochain. Le gouvernement a aussi évoqué le plan financier 1976-1980 et décidé que la discussion à ce sujet se poursuivra le 8 janvier. Mais la prochaine séance «régulière» du Conseil fédéral aura lieu le 12 janvier. Voici les décisions de la séance de mercredi:

Le Conseil fédéral a

● proposé de proroger pour une nouvelle période de cinq ans l'arrêté sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger («Lex Furgler») qui expire le 31 décembre de l'an prochain,

● décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier de l'an prochain la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne, loi dont l'application sera confiée à la Coopérative suisse de cautionnements pour les arts et métiers, organisation privée qui a une expérience de longue date dans le domaine du cautionnement,

● approuvé le plan financier du Fonds national de la recherche scientifique qui comprend une subvention fédérale de 126 millions, ce qui, avec les subventions non utilisées de l'année précédente, porte à 129,3 millions la somme dont dispose la fondation,

● institué la vaccination volontaire obligatoirement gratuite dans toute la Suisse contre les maladies meurtrières que sont la tuberculose et la poliomyélite,

● approuvé un message concernant l'arrêté sur l'économie laitière 1977 et la révision de la loi sur l'agriculture, de l'arrêté sur le statut du lait et de la loi sur la vente des bestiaux, ainsi que le cinquième rapport sur l'agriculture,

● limité, pour l'an prochain, à 65.000 quintaux bruts ou à environ 3.575 millions de litres les importations de vins blancs de qualité reconnue comme spécialités, ceci pour éviter une aggravation de la situation du marché indigène qui connaît en cette fin d'année un excédent de 35 millions de litres,

● arrêté les conditions auxquelles la Confédération facilitera les mesures de blocage-financement mises sur pied par les cantons, en tant qu'elles s'appliquent aux vins excédentaires du

millésime 1976 et jusqu'à concurrence d'un volume total de 53 millions de litres, le blocage ne couvrant que l'année prochaine,

● augmenté les prix de production pour le tabac séché par le planteur et cultivé en Suisse, soit de 70 centimes par kilo pour les régions de culture sises au sud des Alpes, 80 centimes par kilo pour les autres régions de culture, et 4 fr. 50 par quintal pour le tabac séché industriellement,

● maintenu pour l'an prochain les taux en vigueur pour les taxes sur les œufs en coquilles et les produits à base d'œufs importés,

● décidé que le traité d'entraide judiciaire en matière pénale conclu en mai 1973 avec les Etats-Unis entrerait en vigueur le 23 janvier de l'année prochaine avec la loi fédérale y relative,

● nommé les représentants permanents allemandique, romand et de la Suisse italienne du procureur de la Confédération, ainsi qu'un représentant suppléant pour la Suisse allemandique et un autre pour la Suisse romande,

● nommé enfin un professeur ordinaire de chimie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich en la personne de M. Dieter Seebach, citoyen de la République fédérale d'Allemagne. (ats)

ALPES FRIBOURGEOISES

Bulletin d'enneigement au tél. 037-22 2121
Renseignements et prospectus: UNION FRIBOURGEOISE DU TOURISME, C.P. 901, 1700 Fribourg

LA RÔTISSERIE AU FEU DE BOIS

Cernil-Antoine 3 - Tél. (039) 26 82 80

EST FERMÉE

le 24 depuis 19 heures et le 25 toute la journée
LE 31, SOIRÉE LIBRE AVEC MENU AU CHOIX DES CLIENTS

Accordéon - Cotillons - Soupe à l'oignon

Réservez vos places, svp.



avec l'abc et la Guilde du Film

proposent pour le

2 JANVIER À 14 H. 15

UN NOUVEL-AN FAMILIAL

AU PAVILLON DES SPORTS À LA CHAUX-DE-FONDS

AU PROGRAMME

Michel Bühler
Ballet Suzanne Buirge
Józsi Vidák et son orchestre tzigane
Théâtrale de La Chaux-de-Fonds présente
2 pièces du «Mistero Buffo»
Cabaret ABC
Nono Müller à l'accordéon
José Barrense-Dias

Les Octaves
Philippe et Marie Paule Goudard du cirque «Grüss»
L'atelier permanent du TPR présente une nouvelle de Gogol
Quintet Bernard Comtesse
Le TPR, dans une ambiance élizabéthaire, servira un repas et présentera chansons, musiques, danses, combats et acrobatie

Même programme que la nuit du 31 décembre

Renseignements et location : Bureau TPR, L.-Robert 83, tél. 039/23 74 43

NOËL DE NEIGE

MAIS NOËL AVEC DES FLEURS !

Quelle joie elles apportent dans chaque foyer

Mme P. GUENIN-HUMBERT

Fleuriste - Rue Neuve 3 - Tél. (039) 22 10 60

Service FLEUROP

25 décembre OUVERT de 9 à 12 h.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LE PROJET D'HORAIRE DES CHEMINS DE FER 1977-1979

est déposé à l'enquête à la Préfecture des Montagnes où il peut être consulté.

La direction des Finances offre la possibilité aux personnes désirant formuler des observations à présenter leurs demandes à l'occasion d'une réunion qui aura lieu

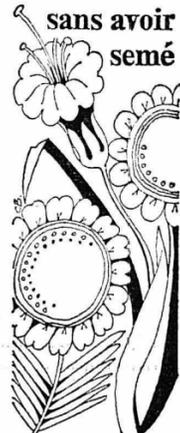
MARDI 28 DÉCEMBRE 1976 à 17 heures à l'Aula de l'Ecole de la SSEC Serre 62, 1er étage.

Le directeur des Finances : Robert MOSER

JE CHERCHE pianiste ou accordéoniste pour Nouvel-An.

Tél. (039) 22 20 72

économiser sur la publicité c'est vouloir récolter sans avoir semé



LES TEMPS CHANGENT...

les concepts publicitaires aussi PLUS QUE JAMAIS la publicité est l'affaire de spécialistes

L'Hôtel de la Fleur-de-Lys

VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET VOUS PROPOSE

son menu de Saint-Sylvestre

LA BALLOTINE DE FAISAN AUX NOISETTES

LE CONSOMMÉ TORTUE CLAIR EN TASSE LES PAILLETES AU SBRINZ

LES PAPILOTTES DE SCAMPIS SAUCE ARMORICAINE

LE TRAIN DE CÔTES ROUSSI AU FOUR LES POMMES DAUPHINES LES LAITUES BRAISÉES LA TOMATE PROVENÇALE

LA NOUVELLE ANNÉE EN CAGE

LES MIGNARDISES

Fr. 45.— danse et cotillons compris

La soirée sera animée par l'orchestre SCHWYCK (3 musiciens)

Le 1er janvier le restaurant est OUVERT MENUS À DISPOSITION

Prière de réserver votre table, tél. (039) 23 37 31

Avenue Léopold-Robert 13, La Chaux-de-Fonds

« LA PUCE »

s/RENAN - Tél. (039) 63 11 44
Cocolet Morand

JOYEUX NOËL À TOUS SYLVESTRE et NOUVEL-AN GRAND BOUM!!!

avec « JEAN » et sa musique
Menus à disposition

OUVERT tous les jours (Route d'accès en bon état)

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC Saignelégier

Menu de St-Sylvestre 1976

Menu du 1er janvier 1977

Médailles de homard Georges III

Terrine de foie gras ménagère

Consommé au tokay

Beurre au bacon

Coulibac de saumon à la russe

Consommé Leczinska

Salade des lords

Poularde pradaine

Perdreux à la Polignac

Pâtes fraîches

Sauce foie gras

Broccoli polonaise

Pommes olives

Salade mâche aux noix

Les trois purées de légumes

ou

Buffet de desserts

Pièce de bœuf au four

Fr. 60.—

Sauce Berkley

Ambiance - Danse - Cotillons

Pommes Arlie

animé par le TRIO MARCOTIS

Broccoli polonaise

Salade mâche aux noix

Veillez réserver vos tables au (039) 51 11 21

Se recommandent : M. et K. JOLIDON-GEERING

BELLE MACULATURE

à vendre au bureau de L'Impartial

UNE BONNE SURPRISE DE FIN D'ANNÉE! DOUBLE TIMBRES-ESCOMPTE 10%

Une raclette savoureuse, avec le véritable four électrique Stöckli (avec réflecteur)



Four électrique pour 4 personnes où le fromage fond rapidement et reste plus longtemps coulant

Les préparatifs se réduisent à leur plus simple expression et les pommes de terre font bon ménage avec le fromage

Profitez de notre PRIX CHOC!

LA QUALITÉ STÖCKLI S'IMPOSE D'ELLE-MÊME!

A. & W. KAUFMANN & FILS

P.-A. KAUFMANN succ. - LA CHAUX-DE-FONDS - Marché 8-10

HÔTEL DE LA GARE ET DE LA POSTE

«Le Provençal»

LA CHAUX-DE-FONDS

POUR LES FÊTES DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE :

Composez vous-même votre menu!

- MOULES DE BOUZIGUE MARINIÈRES
- HUITRES BELON BRETAGNE
- PLATEAU PÊCHEUR
- PALOURDES FARCIES
- HOMARD « EUROPÉEN » (1re qualité fr. 80.— le kg)
- FLAMBE CALVADOS
- LOUP DE MER GRILLÉ BEURRE NANTAIS
- TURBOT À LA ROYALE
- SAUMON FRAIS DE NORVÈGE À L'OSEILLE
- FILET DE ST-PIERRE À LA CRÈME
- COQUILLES ST-JACQUES EN BROCHETTE
- SOLES AU VIN ROUGE
- ...ET NOTRE CARTE HABITUELLE

● À CONSOMMER SUR PLACE OU À L'EMPORTER ●

Réservez votre table : Tél. (039) 22 22 03

B. Mathieu chef de cuisine

Les joueurs helvétiques se sont offert un beau cadeau de Noël!

Suisse - Allemagne de l'Ouest, 4-3 (3-0, 1-2, 0-1)

Patinoire de Zoug, 4500 spectateurs. — ARBITRES : MM. Filip, Barnet, Kornek (Tch). — SUISSE : Molina ; Zenhäusern, Girard ; Meyer, Luthi ; Hofmann, Wettenschwiler ; Dubois, Turler (41' B. Neining), Baertschi ; Horisberger, Lott, Berger ; Schenk, T. Neining, Tschiemer. — RFA : Marek ; Kissling, Berndaner ; Klatt, Völk ; Metz, Auhuber Wunsch, Kihnackl, Philipp ; Koberle, Funk, Vacatko ; Reindl, Zach, Hinterstocker. — BUTS : 1' Dubois 1-0 ; 4' Turler 2-0 ; 17' Berger 3-0 ; 24' Wunsch 3-1 ; 32' Berger 4-1 ; 36' Klatt 4-2 ; 49' Klatt 4-3. — PÉNALTÉS : 7 X 2' contre la Suisse et 10 X 2' contre la RFA.



Turler marque le deuxième but. (bélino K)

FÊTE POUR UN CHAUX-DE-FONNIER

Guy Dubois y pensait depuis longtemps. Il n'en parlait pas trop, estimant que ce n'était pas un aboutissement en soi. Mais ce record, il y tenait. Il avait même coutume de dire que lorsqu'il y parviendrait, il abandonnerait la compétition. Peut-être ne savait-il pas que cela vien-

draît si vite... il n'a pas encore 27 ans !

Toujours est-il que depuis hier soir, Guy Dubois est le recordman toutes catégories des sélectionnés suisses. C'était pour son 135^e match — il a détrôné Gaston Furrer — et il a tenu à marquer cet événement au mieux. Pour lui, la boutade n'a plus cours. Plus question d'en rester là. Avec une certaine détermination, il a même tenu à imprimer à ce match son empreinte : après 23 secondes déjà, il ouvrait le score dans un coup de rein voulu, rageur mais élégant. Il est vrai que cette première action avait été jomentée par son compère Turler, lequel vaut également, et cela depuis le début de la carrière internationale du nouveau recordman, des déclarations qui toutes se rejoignent : « Moi, pour que je puisse bien jouer, il me faut Michel à mes côtés ».

QUALITÉS RETROUVÉES

Après l'imposante défaite de la veille (9-2), il fallait pareille entrée en matière pour donner une autre impulsion à ce genre de rencontre que l'on connaît trop. Suisse - Allemagne, c'est une classique qui se répète plusieurs fois par saison. Et qui est souvent influencée par la première façon de faire. Le « Turler-Dubois » de la 23^e seconde glorifia des qualités helvétiques soudain retrouvées, parce qu'inconnues la veille. Les Allemands n'en étaient pas encore revenus qu'il y eut un « Dubois - Turler » après 3 minutes 35 secondes, et 2-0. Le reste de l'équipe ne pouvait que se mettre au diapason...

Une hirondelle ne fait pas le printemps, mais un nouveau-venu peut faire changer beaucoup de choses. Or, il n'y en eut pas qu'un. Dubois avait retrouvé Turler, Lott se bonifiait d'une même façon en ayant

à ses côtés Berger malgré un ménisque douloureux. Cet autre tandem signa le 3-0 qui abattit complètement le vainqueur de mardi, puis le 4-1. Enfin, au rayon des « nouveaux », il faut également signaler la présence de Molina. Il fut peut-être un rien chanceux, mais pourtant plus sûr que Grubauer la veille. Girard enfin, ce jeune Chauv-de-Fonnier, ne dépareilla en rien.

CHEZ LES BATTUS

Quant aux Allemands battus par les Suisses pour la première fois depuis plus de deux ans, ils connurent souvent les difficultés qui furent celles des Helvètes mardi soir. C'est dire que le score aurait pu être plus élevé. Surtout si l'on songe que les trois buts des visiteurs résultaient de défaillances individuelles d'en face : un engagement manqué, un renvoi malheureux de Wettenschwiler, et une expulsion pour avoir joué à six...

Serge Dournow

CHAMPIONNAT SUISSE DE PREMIÈRE LIGUE

Groupe 4 : Martigny - Saas Grund 12-0 ; Yverdon - Vallée de Joux 7-4 ; Monthey - Serrières 7-4.

CHAMPIONNAT DE 2^e LIGUE Tramelan - Le Fuet-Bellelay 5-6

(1-3, 3-1, 1-2)

Tramelan : Mast ; Giovannini, Bassioni ; Kohler, Baertschi ; Gagnebin, Vuilleumier Richard, Waelti ; Mathez, Vuilleumier G., Vuilleumier W., Vuilleumier R., Doriot, Piaget, Jeanneret. Le Fuet : Wyss ; Humair, Froidevaux ; Paroz, Kuhnner ; Cattin, Reist, Diezi ; Bangarter, Burkhalter, Bracelli ; Villeprat, Beuret. — Arbitres : MM. Lebet, de Saint-Sulpice et Dysli, de Safnern. — Buts pour Tramelan : 4e Kohler, 24e Vuilleumier G., 31e Mathez, 39e Vuilleumier W., 55e Piaget. Pour Le Fuet : 1er Cattin, 6e et 16e Burkhalter, 26e Paroz, 46e Bangarter, 50e Kuhnner. — Pénalités : Tramelan 5 fois 2', 1 fois 10'. Fuet-Bellelay 6 fois 2'.

Dans une ambiance de derby, Tramelan a subi sa première défaite face à Le Fuet-Bellelay mais pourra néanmoins conserver sa première place au classement devant Court. Malgré une bonne fin de match Tramelan n'a pas réussi à refaire le chemin perdu lors du premier tiers-temps. (vu)

Football: Bayern Munich vainqueur de la Coupe intercontinentale

Bayern Munich, tenant de la Coupe d'Europe, s'est adjugé la Coupe intercontinentale des clubs. Le match retour qu'il a disputé à Belo Horizonte, devant 114.000 spectateurs, s'est terminé sur le score de 0-0. Vainqueurs à l'aller par 2-0, les Bavarois ont ainsi enlevé le trophée en toute logique face à un adversaire décevant.

LES BRÉSILIENS HORS DE FORME

L'absence du rythme de compétition que l'on redoutait au Cruzeiro de Belo Horizonte depuis son élimination du championnat, il y a deux mois, s'est confirmée. Dans un mauvais jour, le champion d'Amérique du Sud ne domina jamais son sujet et il ne se montra dangereux qu'à l'occasion de quelques actions individuelles. Il a montré le mauvais visage du football d'Amérique latine : il y avait toujours un dribble de trop, une passe latérale inutile. La façon de jouer des Brésiliens n'avait plus rien à voir avec le jeu brillant et efficace pratiqué notamment cette année dans la Coupe Libertadores.

De l'autre côté, le Bayern se signala par l'excellence de son organisation défensive et par une condition physique parfaite. En seconde mi-temps, un spectateur non averti aurait pu croire que c'est l'équipe brésilienne qui se ressentait des fatigues d'un voyage de 27 heures.

114.000 SPECTATEURS

Les Allemands, qui avaient entamé le match très prudemment, prirent de l'assurance au fil des minutes. Dans la dernière demi-heure, hormis un tir de Jairzinho sur un montant, ce sont les Bavarois qui imposèrent leur jeu. La seule victoire des Brésiliens aura été de battre le record national de recettes (510.000 dollars pour 114.000 spectateurs), maigre consolation pour un club qui pensait reprendre le flambeau du FC Santos, vainqueur de cette même finale au sommet en 1962 et 1963.

Les champions d'Europe, quant à eux, ont parfaitement rempli leur contrat. Arrivés seulement neuf heures

avant le match et sans avoir pu reconnaître le terrain, ils se comportèrent en parfaits professionnels. Jouant à l'économie, évitant toute passe inutile, ils portèrent chaque fois qu'ils le purent le danger dans le camp brésilien. Le terrain alourdi par les pluies ne sembla pas constituer un handicap.

Le Bayern n'a vraiment pas volé les quelques jours de vacances que ses joueurs s'approprient à prendre à Copacabana.

LES ÉQUIPES

Stade de Minas Gerais à Belo Horizonte, 114.000 spectateurs. — Arbitre : M. Partridge (GB). — Cruzeiro : Raul ; Nelinho, Morais, Osiris, Vanderley ; Piazza (17' Eduardo), José Carlos, Dirceu Lopez (46' Forlan) ; Jairzinho, Palinha, Joaozinho. — Bayern Munich : Maier ; Andersson, Schwarzenbeck, Beckenbauer, Horstmann ; Trostenson, Kapellmann, Weiss ; Hoeness, Muller, Rummenigge (84' Arbinger).

Le slalom parallèle de La Vue-des-Alpes renvoyé d'un jour

Pour remplacer la course de Kranjska Gora, l'organisation de la Coupe du monde a décidé de faire disputer en remplacement un slalom spécial masculin à Laax le 3 janvier 1977.

En conséquence, le slalom parallèle international FIS messieurs prévu pour cette date à La Vue-des-Alpes sera vraisemblablement renvoyé au 4 janvier 1977.

Réunion au Centre équestre de Fenin

Samedi 18 et en présence de nombreuses personnes, l'Association du centre équestre de Fenin organisait, dans le cadre d'une petite réunion de fin d'année, différentes évolutions et épreuves qui eurent lieu dans le manège. C'est ainsi qu'en début d'après-midi ce fut la présentation réussie d'un quadrille, par huit jeunes filles qui précédaient une démonstration de voltige

exécutée par une équipe mixte. Ensuite, place au saut avec, tout d'abord, des parcours réservés aux minimes, juniors, seniors et licenciés et, pour terminer, une épreuve de puissance dont les obstacles du dernier barrage atteignaient une hauteur de 1 m. 65. En voici les principaux résultats :

Saut, catégorie minimes : 1. Zamour, Didier Schurch, Chaumont ; 2. Fafner, Jean-Marc Anderegg, Neuchâtel ; 3. Chapparat, Dominique Gogniat, Neuchâtel.

Saut, catégorie juniors : 1. Polo, Laurence Favre, Neuchâtel ; 2. Lanze, Philippe Chérix, Saint-Blaise.

Saut, catégorie seniors : 1. Blue Girl, Pierre Didisheim, La Chaux-de-Fonds ; 2. Ingrid, Roland Fleury, Cressier ; 3. Déesse de Crassy, Claude Schoenenberger, Neuchâtel.

Saut, catégorie licenciés : 1. Judith, Sandra Facchinetti, Saint-Blaise ; 2. Greystones, Diane de Palzieux, Hauteville ; 3. Keiferin, François Landry, La Chaux-de-Fonds.

Puissance, première série : 1. Siwah, Christine Robert, Valangin ; 2. Salomé, Olivier Zaugg, Neuchâtel ; 3. Red Skin, Marco Hermann, Peseux.

Puissance, seconde série : 1. Ivanoff II, François Landry, La Chaux-de-Fonds ; 2. Grey Abbey, François Rossier, Boudevilliers ; 3. Vulcain, André Dubois, Le Locle.

COUPE DE NOËL EN HALLE AU C. E. DE MONTILLIER

Saut, catégorie M2 avec deux barres : 1. Jurg Notz, Châtres, avec Spartaco, 0, 0, 0 ; 2. Ruth Schirmer, Orpund, avec Noise, 0, 0, 0 ; 3. Jurg Notz, Châtres, avec Le Farquin, 0, 0, 0 ; 4. Erika Spiess, Montillier, avec Goldfinger, 0, 0, 4 ; 5. François Landry, La Chaux-de-Fonds, avec Ivanoff II, 0, 0, 4.

Schockemoehle gracié

L'Allemand de l'Ouest Paul Schockemoehle pourra faire sa réapparition en compétition à partir du 15 janvier 1977. Cette décision est le résultat d'un compromis survenu entre le cavalier et la Fédération équestre de RFA, à Warendorf. Le 7 septembre dernier, Paul Schockemoehle avait été suspendu pour une durée d'un an parce qu'il avait, au cours des Jeux olympiques de Montréal, dopé son cheval « Talisman ».

Guy Dubois 135 sélections !



Avant le match Suisse - RFA à Zoug, le Chaux-de-Fonnier Guy Dubois a été fêté, car il disputait son 135^e match sous le maillot de l'équipe nationale. Il est ainsi le nouveau recordman suisse des sélections. Il devance Gaston Furrer (134) et Emil Handschin (133). Dubois, qui fêtera son 27^e anniversaire le 17 janvier, avait fait ses débuts dans la sélection helvétique le 23 novembre 1968 à Genève (4-4 contre les Etats-Unis). (photo ASL)

AUTOMOBILISME: ACCORD CONSTRUCTEURS ET ORGANISATEURS, OUI MAIS...

La Commission sportive internationale a gagné une bataille concernant le championnat du monde des conducteurs : celle des prix. A Paris, la CSI a officiellement confirmé que les organisateurs membres du WCR (World Championship Racing) et les constructeurs de bolides de formule 1, avaient accepté la proposition du président de la CSI, Pierre Ugueux, formulée la semaine dernière au cours d'une conférence de presse. C'est-à-dire : 250.000 dollars de base plus une majoration de 10 pour cent et la moitié du supplé-

ment de la recette 1977 par rapport à celle de 1976 découlant de l'augmentation du nombre de spectateurs, le minimum garanti étant de 300.000 dollars versés aux constructeurs pour chaque Grand Prix.

Mais, car il y a un mais, il reste le problème de la date du Grand Prix d'Argentine. Les organisateurs ont demandé le report au 6 février (il est prévu pour le 9 janvier). « Il ne nous reste que trop peu de temps pour faire notre publicité » déclarent-ils.

Ce à quoi Bernie Ecclestone, le président de l'Association de formule 1 répond : « La publicité, ils l'ont. Et même au-delà de ce qu'ils pouvaient espérer. De plus, l'embarquement des voitures et du matériel pour Buenos Aires est prévu pour le 28 décembre. Celui des pilotes, mécaniciens et autres membres des différentes écuries doit se faire les 2 et 3 janvier. Pour cela, nous avons versé des arrhes. Nous avons également des contrats pour des essais divers en vue du Grand Prix d'Afrique du Sud et un report du Grand Prix d'Argentine serait maintenant catastrophique. Nous sommes prêts pour le 9 janvier à Buenos Aires. Il nous est très difficile de changer de date ».

Basketball

Fribourg Olympie et Pully à l'aide de Neuchâtel Sports

Les basketteurs de Fribourg Olympie et de Pully ont décidé dans un bel élan de solidarité, de s'affronter dans un match amical le 7 janvier à Pully. La recette intégrale de cette rencontre sera versée à Neuchâtel Sports, dont les difficultés financières sont connues. La salle a été mise gratuitement à disposition par la municipalité de Pully.

Merckx et son équipe au Tour de Romandie

Eddy Merckx vient de donner son accord définitif de participation au Tour de Romandie 1977. Comme il l'avait fait voici douze mois, le champion belge a réservé au Tour de Romandie son premier engagement définitif pour la saison à venir.

Merckx sera au départ avec cinq autres coureurs de l'équipe Fiat. La formation de son équipe n'est pas enco-

re définitivement arrêtée, mais on peut tenir pour certaine la présence aux côtés de Merckx de Joseph Bruyère, de Joseph De Schoenmacker et de Ward Janssens. C'est Robert Lelangue qui dirigera l'équipe Fiat sur les routes romandes.

Vainqueur du Tour de Romandie en 1968, quatorzième en 1975 et troisième en 1976, Merckx va donc participer pour la quatrième fois à l'épreuve qu'organise l'Union cycliste suisse avec la collaboration du journal « La Suisse ».

Rappels que le Tour de Romandie aura lieu en 1977 du mercredi 11 au dimanche 15 mai, avec prologue le mardi 10 mai. Le parcours se construit actuellement et le comité d'organisation pourra en préciser les premières bases dans le courant de janvier.

Tennis

Orantes - Gisbert vainqueurs de Nastase - Kodes

Dans un double joué sur les courts du Palais des sports de Barcelone en l'honneur de Juan Gisbert, qui abandonne la haute compétition, les Espagnols Manuel Orantes et Juan Gisbert ont battu le Roumain Ilie Nastase et le Tchécoslovaque Jan Kodes par 6-4, 5-7, 7-6.

Athlétisme

BLAISE SCHULL S'EST IMPOSÉ AU CROSS DE SAINT-NICOLAS A PORRENTURY

Plus de 200 concurrents de toutes les catégories ont participé samedi au cross de Saint-Nicolas à Porrentruy. Une forte délégation française s'était déplacée, mais elle n'a pas empêché Blaise Schull (Courroux) de s'imposer en élite, en 22'18"86 pour les 7 kilomètres du parcours, devant Yves Febray (Belfort) et Francis Pomey (Porrentruy). Jean-Claude Kottelat (CA Courtelary) a pris la huitième place et Arnould Beuchat (Epauvillers) la sixième. En juniors A (4 kilomètres), Marc Froidevaux (CA Courtelary) a terminé deuxième en 13'18"39, et en juniors B (4 kilomètres), Paul Québatte (Le Noirmont) en a fait de même en 13'37"29. Enfin la victoire en seniors est revenue à Denis Zahnd (Grandval) en 23'18"19 pour 7 kilomètres. (rj)



Des fleurs pour un joyeux Noël

Jeanneret Fleurs

Samedi 25 décembre, le magasin sera ouvert de 9 h. à 12 h.

Numa-Droz 90 - Tél. (039) 23 18 03

1/2 million

TRANCHE ZODIAQUE

LOTÉRIE ROMANDE

TIRAGE LE 8 JANVIER 1977

SOUS LE SIGNE DE LA CHANCE

1.203.980 FRANCS A DISTRIBUER
LE BILLET 20 FR. LE 1/2 BILLET 10 FR. LE 1/4 DE BILLET 5 FR.

PLUS DE 20 TRIOCENTRES et duocentres en démonstration, parmi eux :



NOTRE VOTRE PLUS BEAU CADEAU DE NOËL :

- DUAL, une grande marque, qualité + sécurité
- 2 APPAREILS POUR LE PRIX D'UN SEUL
- GROS RABAIS INATTENDU !
- Blanc ou couleur noyer, même prix !
- cat. Fr. 1195.—

DUAL KA 121 Duocentre avec platine DUAL fonctionnement manuel ou automatique, levier pour la pose du bras en douceur - Ampli stéréo 2 x 6 watts avec 4 prises de haut-parleurs (sortie quadraphonique Matrix) réglages graves, aiguës, balance. Tuner 4 ondes, ferrite réglable sur OL et OM. AFC sur OUC, prise pour raccordement Coditel.

+ prise pour enregistreur
Complet avec 2 boîtes et capot plexi fumé

une offre brügger-expert au comptant

750.-

en location **Fr. 38.-** par mois; discrétion assurée, pas de paiement à une banque, seul notre ordinateur connaît votre adresse!

Télévision/Disques Hi-fi/Photo-Cinéma

expert

brügger

La Chaux-de-Fonds L-Robert 23-25 Tél. 23 12 12

Offre valable jusqu'à épuisement, profitez !

RABAIS CADEAU

Fr. **25.-**

sur bottes Hiver dames

(dès Fr. 50.-)

m sport Chaussures

Avenue Ld-Robert 36 et Centre Jumbo

M. A. HIMMELREICH photo - ciné - optique

Grand-Rue 11 et Rue du Seyon 18 a NEUCHÂTEL

informe sa clientèle qu'il a, pour raison de santé,

REMIS SON COMMERCE AU 31 DÉCEMBRE 1976

Il la prie de venir retirer les travaux de photos et appareils de photos en réparation jusqu'à la fin de cette année.

VENTE PROMOTIONNELLE

Surplus Américain NUMA-DROZ 2

NOUVEAU GRAND ARRIVAGE (Grâce à l'importation directe) WESTERN BOOT (tout cuir) Dame dès Fr. 69.— Homme dès 98.— * JEANS de marques : PRIX TRÈS AVANTAGEUX * JEANS en denim américain : 2 p. Fr. 60.—

REPORTERS pour enfants : dès Fr. 58.—, pour hommes : dès Fr. 85.— * VESTES Texas Farmer doublées : Fr. 95.— * BLOUSONS pilotes hommes, grandes tailles Fr. 79.— * FIELD-JACKET original USA, avec doublure Fr. 89.— * BLOUSONS sports USA, enfants Fr. 45.— * SACS DE COUCHAGE USA Fr. 75.— * MANTEAUX DE POLICE, laine bleue, Fr. 49.— * CABANS MARINE, Cécile Fox dès Fr. 119.— * BOTTES ALLEMANDES Fr. 29.— * VENEZ VISITER notre superbe COLLECTION DE BLOUSONS à Fr. 69.—

OUVERTURE DU MAGASIN : heures normales

Surplus Américain NUMA-DROZ 2

FEUILLETON DE « L'IMPARTIAL »

José Mauro de Vasconcelos

Mon bel oranger

Roman traduit du brésilien par Alice Raillard

(Copyright by Stock

Droits de presse par Cosmopress, Genève)

Histoire d'un petit garçon qui, un jour, découvre la douleur

Pour les vivants :
Ciccilo Matarazzo
Mercedes Cruaães Rinaldi
Erich Gemeinder
Francisco Marins
et
Arnaldo Magalhães de Giacomo
et aussi pour
Helene Rudge Miller (Piu-piu !)
Sans oublier mon « fils »
Fernando Semlinsky

A mes morts :
Ma pensée mélancolique pour mon frère Luis, le Roi Luis, et ma sœur Glória ;

Luis a renoncé à la vie à vingt ans et Glória à vingt-quatre ans a considéré aussi qu'il ne valait pas la peine de vivre.

Mon cœur nostalgique aussi pour Manuel Valadares qui enseigna à mes six ans le sens de la tendresse...

— Que tous reposent en paix !...

et maintenant
Dorival Lourenço da Silva (Dodo, ni la tristesse, ni la mélancolie ne tuent !...)

Première partie

A LA DÉCOUVERTE DES CHOSES

La main dans la main, nous marchions dans la rue, sans nous presser. Totoca m'apprenait la vie. Et moi, j'étais très content parce que mon frère aîné me donnait la main et m'apprenait les choses. Il m'apprenait les choses hors de la maison. Parce qu'à la maison je m'instruisais en faisant mes découvertes tout seul, et en les faisant seul je me trompais, et en me trompant je finissais toujours par recevoir une fessée. Avant, personne ne me battait. Mais ensuite ils découvrirent les choses et ils pas-

saient leur temps à dire que j'étais le diable, que j'étais une peste, un maudit chat de gouttière. Je ne m'en préoccupais pas. Si je n'avais pas été dans la rue, je me serais mis à chanter. C'est joli de chanter. En plus de chanter, Totoca savait faire autre chose, il savait siffler. Mais j'avais beau l'imiter, il ne sortait rien. Il m'encouragea en me disant que c'était comme ça, mais que je n'avais pas encore une bouche de siffleur. Et comme je ne pouvais pas chanter tout fort, je chantais en dedans. C'était drôle mais ça pouvait être très agréable. Je me rappelais une chanson que maman chantait quand j'étais tout petit. Elle était au lavoir avec un foulard noué sur la tête pour se protéger du soleil. Elle avait un tablier attaché sur le ventre et elle restait là des heures et des heures, les mains dans l'eau, en faisant beaucoup de mousse avec le savon. Ensuite, elle tordait le linge et le portait jusqu'à la corde. Elle suspendait tout sur la corde qui était fixée à un bambou. Elle faisait de même avec tout le linge. Elle lavait le linge de la famille du Dr Faulhaber pour aider aux dépenses de la maison. Maman était grande, maigre mais très jolie. Elle avait un beau teint brun et des cheveux noirs et lisses. Quand elle laissait ses cheveux dénoués ils descendaient jusqu'à la taille. C'était très joli quand elle chantait et je restais à côté d'elle pour apprendre :

O mon marin, mon marin
O marin de mes soupirs,

C'est pour toi, mon marin,
Que demain je vais mourir...

Les flots étaient agités.
Les vagues roulaient sur le sable.
Mon marin s'en est allé
Lui que j'avais tant aimé...

Hélas, l'amour du marin

Est amour d'une demi-heure
Le navire a levé l'ancre
Mon marin s'en est allé...

La mer était agitée...

Maintenant encore cette chanson me rendait d'une tristesse que je n'arrivais pas à comprendre.

Totoca me donna une bourrade. Je me réveillai.

- Qu'est-ce que tu as, Zézé ?
- Rien. Je chantais.
- Tu chantais ?
- Oui.
- Alors je dois devenir sourd.

Est-ce qu'il ne savait pas qu'on peut chanter en dedans ? Je ne dis rien. S'il ne le savait pas, je ne lui apprendrais pas.

Nous étions arrivés au bord de la route Rio-Sao Paulo. Il y passait de tout. Des camions, des automobiles, des charrettes et des bicyclettes. (A suivre)

pour votre table de fêtes

CHOIX * QUALITÉ * PRIX MIGROS ...plus actuels que jamais !

Tourte Forêt-Noire

la pièce de 650 g.
(100 g. = 1.15³)

750

Bûche au kirsch

la pièce de 350 g.
(100 g. = 1.20)

420

Tresses au beurre

la pièce de 400 g.
(100 g. = -.43⁷)

175

la pièce de 650 g.
(100 g. = -.41⁵)

270

Offre spéciale

Petit-Prince

fromage de dessert

la pièce
de 200 g.

240
(au lieu de 3.—)

Vendredi 24 décembre
tous nos magasins sont
OUVERTS jusqu'à 17 h.



MIGROS



PARFUMS
TED LAPIDUS
PARIS

Créé pour la femme
d'aujourd'hui
Gai, vigoureux, rayonnant

VU Eau de toilette
Parfum - Extrait

Une bonne idée de cadeau
pour « ELLE »



AU JUMBO

SANTE ET BEAUTE



PHARMACIE
DROGUERIE
PARFUMERIE
039. 26 68 58
Bd des Eplatures 20
LA CHAUX-DE-FONDS



EN VILLE

PERROCO

DROGUERIE
PARFUMERIE

CONSEILS
SERVICE

039. 22 11 68
Place de l'Hôtel de Ville
Livraisons à domicile

L'entreprise A. Schleppey & Fils

Installations sanitaires - Ferblanterie, Les Geneveys-sur-Coffrane, informe sa fidèle et honorable clientèle qu'elle a remis son commerce à :

Monsieur A. Mentha

Elle profite de l'occasion pour remercier celle-ci de la confiance témoignée et la prie de la reporter sur son successeur.

ENTREPRISE A. SCHLEPPY & FILS

Monsieur A. Mentha

maîtrise fédérale, installations sanitaires - ferblanterie - chauffages, informe sa future clientèle et le public en général qu'il reprend l'Entreprise

A. Schleppey & Fils, aux Geneveys-sur-Coffrane, à dater du 1er JANVIER 1977. Par un service et un travail irréprochables, il s'efforcera de continuer à satisfaire la clientèle comme par le passé.

À l'occasion de la Nouvelle Année, M. A. Mentha présente à chacun ses meilleurs vœux pour 1977.

M. A. MENTHA

Portescap



Service du Personnel

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
165, rue Numa-Droz
Téléphone 039 21 11 41

cherche pour sa division micromoteurs, un

ingénieur ETS

Formation de base :
mécanique de précision et éventuellement électrotechnique

Expérience : recherche et développement dans la construction

Age souhaité : de 27 à 32 ans

Langue : connaissance de l'anglais indispensable

Date d'entrée : tout de suite ou à convenir.

Faire offres avec curriculum vitae, copies de certificats et prétentions de salaire à PORTESCAP, Service du personnel, 129, rue de la Paix, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Fabrique de boîtes et cadrans cherche

UN CHEF

connaissant les machines à injecter le plastique et apte à diriger un groupe de production.
Poste à responsabilités.

Ecrire sous chiffre 87-380 aux Annonces Suisses S. A. «ASSA», 2001 Neuchâtel.



MEUBLES MÉTROPOLE

Grand choix de petits meubles

TAPIS

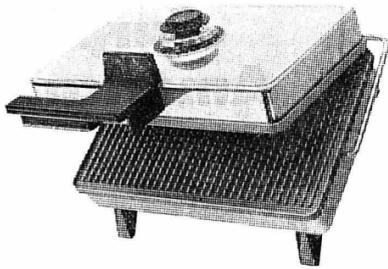
Milieux laine - Tapis mur-à-mur
Voyez nos collections

RIDEAUX

Tissus au mètre (RABAIS)
Confection, pose, conseils
Avenue Léopold-Robert 100

**UNE BONNE SURPRISE DE FIN D'ANNÉE
DOUBLE TIMBRES-ESCOMPTE 10%**

DES VIANDES SAVOUREUSES AVEC LE GRIL KOENIG



Vous les préparerez facilement et elles seront plus légères et digestibles. Ce grill est l'idéal pour votre régime. Les plaques revêtues de téflon sont faciles à nettoyer. Chez le spécialiste d'articles ménagers :

A. & W. KAUFMANN & FILS

P.-A. KAUFMANN succ.
Marché 8-10 - LA CHAUX-DE-FONDS - Tél. (039) 23 10 56

C'est le moment des cadeaux

Un beau tableau est toujours apprécié. Demandez à voir un choix CHEZ VOUS. Représentant de la MAISON DU TABLEAU, Henri MICHELIS, tél. 039 22 50 90. — Vitrine d'exposition à l'est de la gare.

Dindes

pour les fêtes,
3 à 4 kilos.
Livraison
à domicile.

Tél. (039) 22 68 60

Pour vos achats de
**dernière minute
NUSSLÉ S.A.**

vous propose des idées à foison
pour toutes les bourses
et vous souhaite

JOYEUX NOËL

NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7 La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 22 45 31

Sur le marché

LES VENDREDIS 24 ET 31 DÉCEMBRE
devant le CAFÉ DE LA PLACE

Magnifique choix en volailles fraîches du pays

DINDES - OIES - CANARDS - PINTADES - POULETS - POULARDES - PETITS COQS - POULES - LAPINS frais du pays - CAILLES - ESCARGOTS

Pour les commandes : tél. (037) 75 13 57

Se recommande : R. Cantaluppi

Le feuilleton illustré des enfants

Petzi, Riki et Pingo

par Wilhelm HANSEN



QUE FAUT-IL POSER SUR LES TABLES ENTRE LES COPIEUX RÉVEILLONS ?

Qui dit fêtes de fin d'année dit aussi repas copieux pris en familles ou avec des amis, chez soi ou au restaurant. Les plats se succèdent, on mange un peu trop malgré les bonnes résolutions prises avant de s'asseoir, l'estomac est chargé et, pourtant, il faut quand même cuisiner entre les réveillons de Noël et de Nouvel-An. Que choisir comme menu ?

Nous vous donnons ici quelques recettes que vous connaissez peut-être mais que vous avez oubliées. Certains plats, nous l'admettons, demandent une préparation assez longue, vous pourrez même les adopter pour une de vos prochaines réceptions, il suffira d'ajouter une entrée ou un dessert.

Et, bien que nous n'en donnions pas la recette, et pour cause, pensez aussi à poser sur votre table, un soir de cette semaine, des pommes de terre en robe des champs, un plateau de fromages bien garni et une salade. Et pourquoi pas un café ou un chocolat complet avec un bon pain paysan, une motte de beurre ou un choix de confitures ?

Bon appétit à tous et à toutes !

RWS

Un pot-au-feu succulent



L'hiver approche et les longues soirées invitent à rester chez soi, à déguster des plats bien mijotés. C'est aussi la saison où les maîtresses de maison se font un plaisir de gâter leur famille par des menus oubliés pendant l'été. Le régal que nous vous proposons exige, il est vrai, un peu de travail, mais la mine réjouie des convives sera la récompense de la cuisinière qui, détail non négligeable, aura en plus fait des économies.

Ingrédients (pour 4 personnes). — 200 gr. de ragout de bœuf, 200 gr. de ragout de porc, 200 gr. de ragout de mouton, sel, poivre, thym, 1 pincée de cumin, 1 oignon, 1 gousse d'ail, 2-3 carottes, 1 petite pomme de céleri,

1-2 poireaux, 4-5 pommes de terre, 2 cuillerées de corps gras, 1 petite bouteille de bière blonde (3,3 cl), 3 dl de bouillon, 1/2 tasse de persil haché.

Bien faire dorer la viande de tous les côtés dans une grande cocotte. Ajouter l'oignon émincé, le cumin, les assaisonnements et étuver le tout quelques instants. Verser alors la bière et faire mijoter pendant une heure à couvert. Ajouter ensuite les légumes coupés en gros quartiers et les couvrir de la moitié du bouillon. Au bout d'un quart d'heure, verser le reste du bouillon, ajouter les pommes de terre épluchées et coupées en quatre et rectifier l'assaisonnement. Faire mijoter encore 20 minutes, saupoudrer de persil et servir dans la cocotte.

Des haricots sur leur 31

Servir des légumes en conserve c'est pratique, ça rend service, ça dépanne. Point n'est toutefois besoin de se contenter d'ouvrir la boîte et de réchauffer son contenu. On peut considérer ce dernier comme une matière première que l'on a toujours sous la main et l'accommoder comme on le ferait pour des légumes frais que l'on n'a pas eu nécessairement le temps d'acheter, d'éplucher et de cuire.

Cette façon de les présenter agrémente vos plats.

Fagots de haricots « bonne-femme ». — Se procurer une boîte de haricots moyens, les rincer à l'eau fraîche, bien les sécher. Les façonner en fagots en entourant ces derniers d'une fine tranche de lard que l'on maintiendra au moyen d'un cure-dent piqué dans le sens longitudinal. Les braiser à feu doux dans du beurre. Ajouter 1/2 boîte de petites pommes de terre, chauffer.

Au moment de servir, saupoudrer de persil haché.

J. Mr

Carré de porc aux pruneaux et aux pommes



Ingrédients (pour 4 personnes). — 750 g. de carré de porc, sel, poivre, thym, 1 cuillerée à soupe de graisse, 1/2 dl. de vin blanc, 1 dl. de bouillon de bœuf, 8 beaux pruneaux secs, 2 pommes acidulées, 4 cuillerées à café d'ail, un demi citron, un peu de sucre.

Préparation et cuisson. — Frottez la viande de sel, de poivre et de thym, colorez-la de toutes parts dans la graisse bien chaude. Ajoutez les pruneaux en les disposant tout autour de la

Rôti de bœuf, sauce vin rouge

Ingrédients. — 600 gr. de rôti de bœuf (épaule), 50 gr. de lardons, 2 cuillerées de graisse, 1 feuille de laurier, 1 oignon coupé fin, sel, poivre, l'écorce d'un demi-citron, 1 sachet de sauce liée, 2 dl de vin rouge.

Préparation. — Bien frotter la viande de sel et de poivre; faire revenir dans la cocotte les dés de lard, ajouter 2 cuillerées de graisse et bien rôtir la viande. Mettre l'oignon aux côtés de la viande et le blondir rapidement. Délayer le jus de rôti lié dans un dl d'eau et 2 dl de vin rouge, ajouter la moitié de ce jus au rôti ainsi qu'une feuille de laurier et l'écorce de citron. Couvrir la cocotte et cuire à petit feu pendant 2 heures.

Pendant la cuisson, ajouter le restant de sauce au vin et retourner le rôti. Sortir le rôti lorsqu'il est cuit, enlever la feuille de laurier, passer la sauce au tamis et remettre au chaud.

Couper la viande en tranches fines, arranger sur un plat et napper de la sauce fumante.

Tarte aux asperges

Prendre, à notre époque, des asperges en boîte, sinon peler soigneusement les asperges fraîches et les faire cuire à l'eau bouillante salée pendant une demi-heure environ.

Abaisser 250 gr. de pâte brisée salée, en foncer une tartinée, la piquer et faire cuire pendant 20 minutes à four chaud.

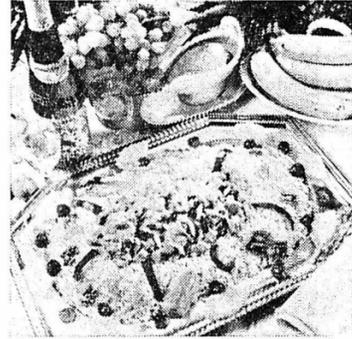
Recouvrir le fond de la pâte cuite d'asperges coupées en morceaux, napper avec une sauce béchamel épaisse, saupoudrer de fromage râpé et parsemer de quelques noix de beurre. Mettre gratiner à four chaud pendant cinq minutes, servir aussitôt.

Le riz Casimir

INGRÉDIENTS. — (pour 4 PERSONNES). — 400 gr. de veau émincé, 1 paquet de filets de filets surgelés, 1 petit paquet de crevettes surgelées, 1-2 cuillerées à soupe de graisse, condiment en poudre et curry, une cuillerée à café de chaque, 1 pomme aciculée, quelques gouttes de jus de citron, une noix de beurre, 1 sachet de sauce curry, 4 tranches d'ananas, 4 bananes, quelques cerises rouges, 2-3 cuillerées à soupe de crème fouettée, 350 gr. de riz Uncle Ben.

PRÉPARATION. — Laisser décongeler les filets de poisson et les crevettes. Coupez les filets en lamelles, râpez la pomme pelée et mélangez-la à quelques gouttes de citron.

CUISSON. — Préparez la sauce curry selon le mode d'emploi, incorporez-y la pomme râpée, donnez une petite pincée de poudre de curry si nécessaire. Faites revenir la viande de toutes parts dans la graisse chaude, ajoutez les filets de poisson et les crevettes, attendez que le tout soit bien chaud pour saupoudrer de condiment en poudre et de curry. Ajoutez 3 à 4 cuillerées à soupe de sauce curry. Mélangez bien le tout.



Coupez les bananes et les ananas en moitiés, dorez-les dans un peu de beurre fondu, ajoutez les cerises égouttées et chauffez bien le tout.

Cuisez le riz dans beaucoup d'eau salée, égouttez-le soigneusement et dressez-le sur un plat. Répartissez dessus la viande, le poisson et les crevettes, garnissez avec les fruits.

La crème restante sera mélangée à la sauce curry que vous servirez séparément dans une saucière.

Poulet étoilé

Un poulet bien en chair et savoureux est le menu de fête par excellence pour un prix modique. La préparation en est simple et réussit toujours. Avec la sauce raffinée et sa jolie décoration nous montrons à nos hôtes notre désir de leur plaire et notre habileté.

Bien assaisonner de sel, poivre et paprika l'intérieur et l'extérieur du poulet et le dorer au four pendant 30-40 minutes. Cinq minutes avant de servir préparer la sauce-éclair suivante : diluer 1 sachet de sauce claire dans 1 dl. d'eau, 1 prise de sel, 1 prise de poivre de cayenne et 1 dl de vin, laisser cuire un moment.

Piquer sur le poulet des demi cure-dents en forme d'étoile, les garnir d'une échalotte de conserve et servir.

(FLP)

Soupe à la choucroute

Laver et presser 500 gr. de choucroute, la hacher grossièrement puis la faire étuver à couvert pendant une heure avec 50 gr. de beurre ou de saindoux. Mouiller avec 2,5 litres de bouillon, assaisonner et laisser cuire pendant une heure encore. Servir dans la soupière et garnir avec des croûtons de pain grillés.

La raclette

La saison des raclettes est revenue avec les jours froids et les longues soirées plus chaleureuses. A cette occasion, offrez-vous ou offrez à vos amis un set complet pour la préparation de cette délicieuse spécialité valaisanne : un four « raclette », des poêlons à portion ainsi qu'un petit sac permettant de garder les pommes de terre au chaud.

Le joli four électrique avec couvercle émaillé à dessin orange-rouge deviendra rapidement le centre d'attraction de bien des tablées ! Placées dans les poêlons individuels, les portions de fromage sont glissées sous le couvercle jusqu'à ce qu'elles soient fondues à



point. On peut ainsi préparer jusqu'à six raclettes à la fois. Cadeau sympathique et pratique, un petit sac de jute pour les pommes de terre est actuellement livré avec le « raclette ». Les pommes de terre y resteront bien chaudes jusqu'à la fin du repas.

(Photo SIGG - Frauenfeld)

Coq au vin bourguignon

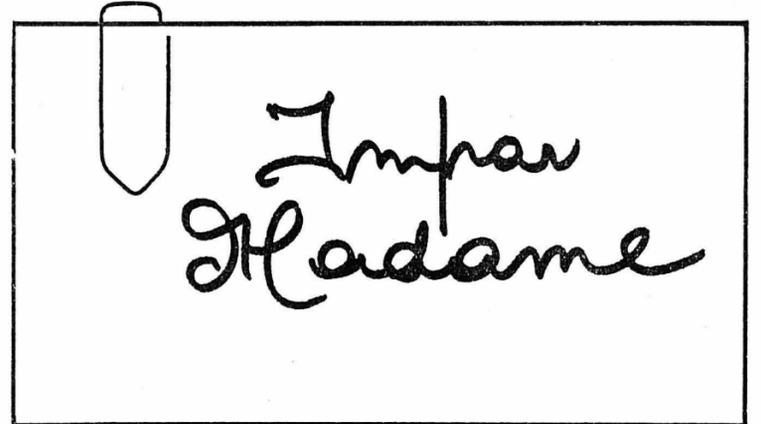
Ingrédients (pour 4 personnes). — 1 kilo de ragout de poulet ou un poulet entier que votre maître-boucher vous découpera volontiers, 1 cuillerée à café de sel, poivre noir et paprika,



une pointe de couteau de chaque, 2 cuillerées à soupe de farine, 1/2 tasse d'échalottes pelées, 200 gr. de champignons de Paris frais, 50 gr. de lardons, 2 cuillerées à soupe de graisse, 1 petit verre de cognac, 1/2 boîte de tomates pelées, 1 gousse d'ail, 5 dl de vin rouge de qualité, 1 cuillerée à café de condiment en poudre.

Préparation et cuisson. — Mélangez la farine avec le sel, le poivre et le paprika, passez-y les morceaux de poulet. Dans la graisse chaude, faites bien revenir la viande, les lardons, les champignons et les échalottes, versez le cognac et laissez réduire presque à totalité.

Emincez les tomates égouttées et ajoutez-les en même temps que la gousse d'ail. Mouillez de vin rouge. Couvrez et laissez mijoter 45 minutes, temps qu'il faut à la sauce pour réduire. Rectifiez encore son assaisonnement avec un peu de condiment en poudre avant de porter à table.



Rôti haché à l'ancienne

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES. — 600 g. de viande hachée (moitié bœuf, moitié porc), 60 g. de chapelure ou de pain émietté, 1/2 tasse de lait, un oignon et un peu de persil, le zeste râpé d'un demi-citron, 1 œuf, sel, poivre, un rien de muscade, un peu de farine, 1 cuillerée à soupe de graisse, 1 dl. de crème aigre, 3-4 cuillerées à soupe de fromage râpé.

PRÉPARATION ET CUISSON. — Humidifiez la chapelure ou le pain émietté avec un peu de lait, hachez finement l'oignon et le persil, incorporez le tout à la viande et travaillez bien. Ajoutez le zeste du citron et l'œuf battu, assaisonnez avec le sel, le poivre et la muscade.

Travaillez encore une fois la masse avant de la former telle un pain (forme allongée) en ayant préalablement saupoudré vos mains de farine.

Salade de cervelas

Entre les repas copieux que l'on déguste à Noël et à Nouvel-An, saisons posées sur nos tables des mets simples et rapidement confectionnés. Pourquoi pas une salade de cervelas servie avec des pommes de terre en robe des champs ou des pâtes ?

INGRÉDIENTS. — 6 cervelas, 3 échalotes, 2 gousses d'ail, du persil, un jaune d'œuf, quelques feuilles de salade verte, sel et poivre, huile, vinaigre. Hacher le persil, l'ail et les échalotes, mélanger à de l'huile et du vinaigre, saler, poivrer et verser sur les cervelas coupés en rondelles. Servir sur des feuilles de salade verte.

Des rouleaux au jambon farcis de pommes

Une entrée délicieuse et rafraîchissante ou un souper original et appétissant, apprécié par les adultes aussi bien que par les enfants : des rouleaux au jambon farcis de pommes.

Il faut 4 tranches de jambon, 4 pommes Jonathan, 3 concombres au jus vinaigré, 3 cuillerées de mayonnaise.

Peler les pommes, enlever les pépins, partager en 8 morceaux et en couper de fines lamelles. Couper les concombres en petits dés ; bien mélanger le tout avec la mayonnaise. En enduire les tranches de jambon et en faire des rouleaux.

Mousse au kirsch

Préparer des fruits : cerises, fraises, framboises, abricots, prunes, etc., en boîtes ou congelés, les mettre dans une grande jatte et les placer dans le réfrigérateur.

Dans une terrine, mettre 6 jaunes d'œufs, 150 gr. de sucre en poudre et un dl. de kirsch, bien mélanger et ajouter les 6 blancs d'œufs, fouetter longuement jusqu'à obtenir une crème consistante mousseuse. Verser cette crème sur les fruits et servir glacé.



Gratin au saucisson

Ingrédients (pour 4 personnes). — 8 pommes de terre de grosseur moyenne, 1-2 saucissons, 1 gousse d'ail, sel, poivre, muscade, 50 gr. de fromage de Gruyère râpé, 30 gr. de beurre, 2 dl de lait, 1 dl de crème fraîche.

Préparation et cuisson. — Epluchez les pommes de terre et coupez-les en rondelles minces. Assaisonnez-les de sel, de poivre et d'un rien de muscade.

Beurrez et frottez avec une gousse d'ail un plat à gratin et rangez-y les pommes de terre par couches en répartissant entre elles les rondelles de



saucisson. Saupoudrez de fromage râpé et répartissez quelques noix de beurre.

Mélangez le lait avec la crème fraîche et versez. Cuisez une heure à four moyen. Accompagnez ce succulent gratin d'une terrine de salade et, bien entendu, d'un verre de vin blanc bien frais.

IMPACT-TV IMPACT-TV

TVR

18.05 - 18.30 Musiques de ma vie. Ce soir: Wagner.

Pour parler de Wagner, le géant de Bayreuth, Lovro von Matačić a choisi de commenter la célèbre tétralogie de l'«Anneau du Nibelung». Rappelons que cette tétralogie comporte quatre œuvres, «L'Or du Rhin», «La Walkyrie», «Siegfried» et «Le Crépuscule des Dieux».

TF 1

21.30 - 23.10 Salomé. Drame en un acte d'Oscar Wilde. Musique de Richard Strauss.

Narraboth, jeune Syrien est épousé de Salomé; c'est à lui qu'est confiée la garde de Jochanaan. Du fond de la citerne dans laquelle il est enfermé, celui-ci proclame au monde la venue prochaine du Messie. Salomé veut malgré l'interdiction formelle, voir le prophète. Usant de ses charmes, elle obtient de Narraboth que celui-ci le lui amène, et immédiatement le désir charnel s'emparera d'elle. Narraboth se suicidera par désir, et malgré les tentatives de Salomé pour séduire Jochanaan, celui-ci redescendra dans sa prison après avoir mutilé tant Hérodias, mère de Salomé, que la princesse.

Hérode, le beau-père de Salomé, surgit, flanqué de ses soldats, et suivi d'Hérodias. On entend la voix de Jochanaan qui accable Hérodias, celle-ci demande alors à son époux de donner l'ordre que l'on tue le prophète, ce que Hérode refuse, par peur.

Sélection de jeudi



A la Télévision romande, à 21 heures: Hello Dolly. Un film de Gene Kelly, avec Barbara Streisand. (Photo TV suisse)

A 2

16.55 - 18.45 «L'éternel retour». Un film de Jean Delanoy, d'après Jean Cocteau.

Dans un château médiéval, au milieu d'un immense parc, vit Marc. Il a auprès de lui son neveu Patrice et une étrange famille: les Frossin. Gertrude Frossin est la belle-sœur de Marc. Elle est mariée et Amédée,

un vieillard maniaque. Leur fils Achille est un nain haineux et diabolique qui exerce sa haine sur les êtres et les choses et feint d'être victime de la méchanceté de tous. Gertrude pourtant n'a qu'un espoir et qu'un but: faire de son fils l'héritier de la fortune de Marc.

Or Marc a une grande affection pour Patrice qu'il considère comme son fils.

Les Frossin voient cette affection d'un mauvais œil et s'efforcent de créer des incidents entre les deux hommes.

Pour déjouer les plans des Frossin, et pour faire le bonheur de son oncle, Patrice décide de lui trouver une épouse. Il part à la recherche de la femme idéale et ramène Nathalie. Marc et Nathalie se marient. Les Frossin sont furieux de voir que la fortune va ainsi leur échapper.

Un soir, Achille qui a lu «poison» sur une fiole appartenant à Nathalie, verse le contenu du flacon dans les verres de Patrice et de la jeune femme...

Version moderne de la légende de «Tristan et Iseult», «L'Eternel Retour» eut à sa sortie en 1943, un immense succès. René Gilson explique:

«Avec «L'Eternel Retour», Jean Cocteau rencontre un univers moral et poétique qu'il reconnaît comme sien; il ne l'adopte pas, il y entre de plain-pied, il s'embarque. Peut-être avait-il besoin d'un tel voyage dans un ailleurs ressemblant suffisamment à son propre monde, avant d'ouvrir à nouveau celui-ci au cœur de ses films.»

FR 3

20.30 - 23.15 «Les Demoiselles de Rochefort». Comédie musicale de Jacques Demy.

Ce film est un divertissement dont le genre bien précis s'intitule comédie musicale. Ce qui est synonyme de charme, grâce et légèreté. L'action se déroule à Rochefort-sur-Mer, ville de province de cinquante mille habitants environ.

A VOIR

HELLO DOLLY!

La Télévision romande offre ce soir aux amateurs de cinéma un morceau de choix: «Hello Dolly», un film de Gene Kelly interprété par Barbra Streisand, Walter Matthau et Louis Armstrong.

Acteur, scénariste, chorégraphe et réalisateur américain, telles sont les multiples facettes de celui qui réalisa ce film en 1969.

Gene Kelly, né en 1912, débute comme danseur de cabaret, et se lance dans le cinéma dès 1942. Il est alors la vedette de nombreux films et comédies musicales, parmi lesquels on peut citer «On the Town» (1949), «Singin' in the Rain» (1952), «It's always fair weather» (1955) qu'il tourna en compagnie de Stanley Donen, et qui comptent parmi les grandes œuvres du cinéma américain.

C'est au contact de Stanley Donen et également de Vincente Minnelli — avec qui il tourna «Un Américain à Paris» et «Brigadoon» notamment — qu'il réalisa le meilleur de son œuvre en renouvelant le genre de la comédie musicale par l'insertion systématique de divertissements dansés dont il est lui-même le chorégraphe.

Danseur plus athlétique que Fred Astaire, mais peut-être moins raffiné, il conquiert la sympathie du public par sa verve populaire. Au fil des années pourtant, il semble perdre un peu de son allant et se fourvoie dans la mise en scène de comédies typiquement américaines, dont les sujets manquent de rythme essentiellement par sa faute. Après un long silence de près de six années — son dernier film de l'époque date de 1961 — il réapparaît avec «A Guide for the married man» qu'il met en scène en 1967 et enfin en 1969, «Hello Dolly».

Enorme succès de théâtre aux USA, «Hello Dolly» comporte, dans sa version cinématographique, de très grands moments — qui rappellent le Kelly d'antan, celui de «Singin' in the Rain» notamment — comme le ballet des maîtres d'hôtel du grand restaurant new-yorkais, l'Harmonia Gardens. Il s'agit d'une étonnante comédie musicale, qui met en scène de bons acteurs, comme Walter Matthau, et la grande Barbra Streisand qui confirme là son immense talent. Les décors sont somptueux et les ballets bien orchestrés et réglés avec cette précision de la chorégraphie d'Outre-Atlantique.

Une soirée pleine d'entrain et de gaieté en perspective... (sp)

INFORMATION RADIO

Tout n'est pas si noir...

Une émission nouvelle de Jean-Claude Widmer

Ce soir à 20 h. 30

Radio Suisse romande 2 (MF)

De guerre en crise et de crise en guerre, les informations que nous livrent les médias nous font voir le monde d'une manière plutôt brutale, à tel point que nous ne savons plus distinguer, dans ce flux qui nous parvient quotidiennement, les éléments qui peuvent être considérés comme positifs. Paradoxalement, nous continuons à croire au bonheur individuel, mais persistons à vouloir que le monde courre à sa perte. Peut-être s'agit-il d'un réflexe d'auto-défense: le malheur des autres serait alors le seul moyen de connaître notre bonheur?

Partant de cette observation, Jean-Claude Widmer veut démontrer que tout n'est pas si noir dans le monde. Il ne s'agit nullement de créer des événements positifs, mais de rechercher dans la masse des informations celles dont nous pouvons nous réjouir. Sans tomber dans l'optimisme béat ou le carnet rose, cette émission veut jeter un regard neuf sur certains faits d'actualité vieux d'une année et dont la substance sera empruntée aux archives de la radio. Avec le recul du temps, une relecture positive de l'information pour retrouver, par le biais de la réflexion, ce besoin d'espérer qui nous est peut-être indispensable. (sp)

HIT PARADE

Résultat de l'enquête No 51 de la Radio romande:

1. Le père de Sylvia (Sacha Distel)*.
2. Money money money (Abba)*.
3. Daddy Cool (Boney M.).
4. Viens que je t'embrasse (Shuky et Aviva).
5. Le cœur trop grand pour moi (Julien Clerc)*.
6. Ta sorcière bien aimée (Sylvie Vartan)*.
7. Allez oop (The Rubettes).
8. San Francisco (Frédéric François)*.
9. Il viendra (Michèle Torr)*.
10. La vieille (Michel Sardou).
11. You should be dancing (Bee Gees).
12. Africa man (Johnny Wakelin)*.
13. Ave Maria no no (Santo California).
14. Caroline en carrousel (Les petits chanteurs d'Ursy)*.
15. Help me (Kelly Marie).
16. Gabrielle (Johnny Hallyday).
17. Les femmes (Sheila).
18. Captain Sky (Dalida)**.
19. Elle (Danyel Gérard).
20. Ciao bambino sorry (Mireille Mathieu).

* en hausse cette semaine.
** nouveau venu.

(La plupart des programmes sont en couleurs)

SUISSE ROMANDE

- 16.50 Point de mire
- 17.00 Boîte à surprises de fêtes
- 17.55 Présentation des programmes
- 18.00 Téléjournal
- 18.05 Musiques de ma Vie
Feuilleton musical.
- 18.30 En direct du grand studio
Devine qui vient ce soir
Invités surprise.
- 19.00 Pour les petits
- 19.05 Rencontre
- 19.30 Séparation à l'amiable
- 20.00 Téléjournal
Loterie suisse à numéros
- 20.20 Jeu spatial
Un jeu de Bernard Progin, animé par Georges Kleinmann.
- 21.00 Hello Dolly
Un film de Gene Kelly.
- 23.30 Téléjournal

SUISSE ALÉMANIQUE

- 15.00 Da capo
Programme pour les personnes âgées.
- 17.00 Pour les petits
La Maison où l'on joue.
- 18.40 Fin de journée
- 18.50 Téléjournal
- 19.00 Bernhard-Apéro
- 19.30 Point chaud
Emission régionale.
- 19.35 Avant 20 heures
- 19.50 Les programmes
Tirage de la loterie suisse à numéros.
- 20.00 Téléjournal
- 20.20 Vivre avec sa maladie
Le Sanatorium alpin pour enfants Pro Juventute.
- 21.20 L'Accident
Film de Georg Radanovics.
- 22.35 Téléjournal
- 22.50 Les programmes

SUISSE ITALIENNE

- 18.00 Pour les enfants
Fifi Brindacier: Les cadeaux de Noël - Noël dans le monde.
- 18.55 Le Forgeron
- 19.15 Tirage de la loterie suisse à numéros
- 19.30 Téléjournal
- 19.45 Le monde où nous vivons
La vie des animaux, d'Ivan Tors: Le Léopard.
- 20.15 Mon Ami Bottoni
Mike arrange un Mariage. Série.
- 20.45 Téléjournal
- 21.00 Reporter
Hebdom. d'inform.
- 22.00 The Pic-Nic
Variétés de la Télévision britannique (BBC) à la Rose d'Or de Montreux 1976.
- 22.30 Téléjournal

Les comédiens-interprètes étant en grève, ces programmes peuvent subir des changements de dernière heure; ils sont donc publiés sous toutes réserves.

FRANCE 1 (TF 1)

(Emissions uniquement en noir et blanc)

- 12.00 L'Evangile en papier
- 12.15 Réponse à tout
- 12.33 Midi première
- 13.00 TF 1 actualités
- 13.35 La Petite Maison dans la Prairie
- 14.25 Les visiteurs de Noël
- 15.55 Lorenzaccio
- 18.25 Chapi Chapi
- 18.30 L'île aux enfants
- 18.55 Tom et Jerry (5)
- 19.20 Actualités régionales
- 19.43 Emissions des partis politiques
- 20.00 TF 1 actualités
- 20.30 Chapeau Melon et Bottes de Cuir
- 21.30 Salomé
- 23.10 TF 1 actualités

FRANCE 2 (A 2)

(La plupart des programmes sont en couleurs)

- 10.02 Journal de l'A 2
- 10.17 La France à villages découverts
- 10.20 Concert
- 10.48 Le Gouverneur de la Rosée
- 12.35 Satanas et Diabolo
- 12.45 Journal de l'A 2
- 13.05 La France à villages découverts
- 13.35 Magazine régional
- 13.50 Accordéons en balade
- 14.00 Aujourd'hui Madame
- 15.05 Les Rues de San Francisco
- 15.50 Aujourd'hui magazine
- 16.55 L'Eternel Retour
- 18.45 Au cœur des choses
- 18.55 Des chiffres et des lettres
- 19.20 Actualités régionales
- 19.40 Un chef-d'œuvre du Louvre
- 19.44 Il était une fois, la caméra invisible
- 20.00 Journal de l'A 2
- 20.33 Le Petit Baigneur
- 22.03 L'âme des poètes
- 22.18 Des parts de lumière
- 22.58 Musique de nuit
- 23.08 Journal de l'A 2

(La plupart des émissions sont en couleurs)

FRANCE 3 (FR 3)

- 18.45 FR 3 jeunesse
- 19.05 La télévision régionale
- 19.20 Actualités régionales
- 19.40 Tribune libre
- 19.55 FR 3 actualités
- 20.00 Les jeux de 20 h.
- 20.30 Les Demoiselles de Rochefort
Une comédie musicale de Jacques Demy.
- 23.15 FR 3 actualités

ALLEMAGNE 1

- 16.15 Téléjournal
- 16.20 La tenue d'un ménage
La ménagère dans la société.
- 17.05 Pour les jeunes
Vivre en chaise roulante.
- 17.55 Téléjournal
- 18.00 Programmes régionaux
- 20.00 Téléjournal
- 20.15 Plusminus
- 21.00 Cannon
L'Attentat.
- 21.45 Benjamin
- 22.30 Téléjournal

ALLEMAGNE 2

- 15.45 Sancho
Film de Walt Disney (2e épisode).
- 16.30 L'éducation et le kibboutz
- 17.00 Téléjournal
- 17.10 L'Abelle Maja
Série de dessins animés.
- 17.40 Plaque tournante
- 18.20 Une si Longue Journée
- 19.00 Téléjournal
- 19.30 Ballade musicale pour les quatre saisons
- 21.00 Téléjournal
- 21.15 Vietnam 1976
- 22.00 Lettres de Famille
Télépièce de Chantal Akerman.
- 23.30 Téléjournal

IMPACT-RADIO

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

12.05 Les uns, les autres. 12.15 Le rendez-vous de l'humour et de l'humour. 12.30 Edition principale. 13.00 env. Rétrospective 1976. 14.05 Des ronds dans l'eau. 16.15 Ah! Ces Vaudois! 17.05 En questions. 18.00 Le journal du soir. 18.15 Quand trois poules vont aux champs. 18.20 Edition régionale. 18.35 Bulletin d'enneigement. 18.40 Informations sportives. 18.50 Revue de la presse suisse alémanique. 19.00 Edition nationale et internationale. 19.30 Paroles. 20.05 Le Dernier Jour. 20.30... Fête... comme chez vous. 22.05 Baisse un peu l'abat-jour... 23.05 Blues in the night. 24.00 Hymne national.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

14.00 Informations. 15.05 Ici et ailleurs. Cimaies et ateliers. 15.05 Université du troisième âge. 16.00 Suisse-musique. 17.00 Rhythm'n pop. 17.30 Jazz live.

18.00 Informations. 18.05 Redilemele. 18.55 Per i laboratori italiani in Svizzera. 19.30 Novitads. Informations en romanche. 19.40 Jazz en réédition. 20.00 Informations. 20.05 Henri Guillemin vous parle de... 20.30 Tout n'est pas si noir. 21.30 Noël mon espoir. 23.00 Informations. 23.02 Une lumière dans la nuit. 23.05 Hymne national.

SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 12.30, 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00, 23.00. — 12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.05 Mission bâloise. 14.45 Lecture. 15.00 Oeuvres de Josephs, Kleinsinger, Hattwig et Schmidt-Binge. 16.05 Théâtre en dialecte. 17.00 Onde légère. 18.20 Musique légère. 18.45 Sport. 19.00 Actualités. Musique. 20.05 Causerie-débat. 22.05 La chanson. 23.05-24.00 Entre le jour et le rêve.

SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 14.30, 16.30, 22.30, 23.30. — 12.10 Revue de presse. 12.30 Actualités. 13.05 Ecoutons ensemble. 13.30 Elixir musical. 15.00 Paroles et musique. 16.00 Pour le plaisir. 18.00 Vive la terre. 18.35 Actualités régionales. 19.00 Actualités. 20.00 Table ronde. 20.40 Concert symphonique par l'Orchestre de la RSI: Pages de Schubert, Beethoven et Kalliwoda. 21.50 Chronique musicale. 22.05 Jazz. 22.40 Orchestre de musique légère RSI. 23.10 L'album de grand-mère. 23.35-24.00 Nocturne musical.

VENREDI

SUISSE ROMANDE 1 (MF)

Informations toutes les heures, de 6.00 à 23.00, puis à 23.55. — 6.00 Le journal du matin. 6.00, 7.00 8.00 Editions principales. 8.05 Revue de la presse romande. 8.15 Chronique routière. 8.25 Mémento

des spectacles et des concerts. 9.05 La puce à l'oreille. 9.05 Un Noël par jour. 10.05 Aux ordres du chef! 12.00 Le journal de midi.

SUISSE ROMANDE 2 (MF)

7.00 Suisse-musique. 9.00 Informations. 9.05 Five minutes' English. 9.20 Initiation musicale. 9.45 La mi-nuit du Midi. 10.15 Noël des Andes. 10.45 Une légende Inca. 11.00 Suisse-musique. 12.00 Midi-musique.

SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 11.00. — 6.05 Espresso. 9.05 Mélodies. 10.00 Guide touristique sonore. 11.05 Musique légère de la Radio suisse. 12.00 Musique à midi.

SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 8.30, 10.30. — 6.00 Musique et informations. 9.00 Radio-matin. 12.00 Informations de midi.

Articles sanitaires pour malade

- Voiture de malade
- Potence amovible pour lit
- Support pour lit
- Table de malade réglable
- Canne anglaise et béquille, tous genres
- Canne à 3 et 4 pieds
- Canne en bois pour dame et monsieur
- Cerceau pour lit
- Torche en mousse ou gonflable
- Vase et bouteille de malade, etc.

TOUT POUR LE CONFORT DU MALADE



UNISSMER
Bandagiste - Orthopédiste
diplôme - Articles sanitaires

Numa-Droz 92 - Tél. 039/23 26 10
La Chaux-de-Fonds

Le magasin sera FERMÉ du 24 décembre 1976 au 8 janvier 1977, pour cause de déménagement

Dès le lundi 10 janvier 1977, nouvelle adresse:

Daniel-JeanRichard 44

La Chaux-de-Fonds

Orthopédie technique

- Appareillage orthopédique tous genres
- Support plantaire sur mesure
- Correction et transformation orthopédique des chaussures
- Chaussures orthopédiques mi-confection et sur mesure
- Corset orthopédique et bandages tous genres sur mesure
- Bas à varices orthopédiques sur mesure et collants
- Bas de soutien

PETITES ANNONCES

au tarif réduit de 40 ct. le mot (minimum dix mots) à l'exclusion de toute annonce commerciale ou ayant une certaine importance.

Chambres à louer

INDÉPENDANTE, meublée, chauffée, face gare. Libre tout de suite jusqu'au 30 mars 1977. Tél. (039) 22 14 63.

A vendre

CUISINIÈRE Siemens, en parfait état. Tél. (039) 22 25 69.

ENCYCLOPÉDIES COUSTEAU et Mémorial de notre temps. Neufs. Tél. (039) 22 68 10, heures repas.

AMPLIFICATEUR Revox A-78, fr. 750.-. M. Fernand Eymann, Breguet 17, 1er à gauche.

1 **TÉLÉVISEUR** «Læwe-Opta», noir/blanc, grand écran; 1 paire de ski Head GK 05, 2 m., fixations de sécurité Sumatic, parfait état. S'adresser J. Ryser, République 23, tél. (039) 22 16 37.

Demandes à acheter

POUPEES, JOUETS, même miniatures, pour créer musée. Avant 1930. Tél. (039) 23 86 07.

LE LOCLE

A vendre

SOULIERS DE SKI Raichle articulés. Excellent état, No 44. Prix Fr. 50.-. Tél. (039) 31 46 92, heures des repas.

TÉLÉVISEUR Saba, noir et blanc, en parfait état. Fr. 300.-. Tél. (039) 31 46 36

CHAUSSURES de ski «Lange», gr. 41 1/2, portées une saison, état de neuf Fr. 520.- cédées Fr. 290.-; chaussures de ski dame «Dolomite» gr. 39, modèle «Guyperillat» Fr. 70.-. Tél. (039) 31 59 74.

A louer

RUE DU LOCLE 22

2e étage, 3 1/2 pièces, bain, chauffage général. Fr. 370.-, chauffage et eau chaude compris.

4e étage, 3 pièces sans bain, chauffage général. Fr. 280.-, chauffage et eau chaude compris.

APPARTEMENTS

simples de 1, 2, 3 pièces, dans divers quartiers de la ville.

Pour tous renseignements et visites s'adresser à COOP, tél. (039) 23 26 12, interne 73.

Chauffage au mazout

INSTALLATION, DÉPANNAGE ET ENTRETIEN DE BRÛLEURS ET CALORIFÈRES TOUTES MARQUES

24 heures sur 24

Raymond-Marcel GUYOT

Promenade 9 - Tél. (039) 23 87 65

Bon de Fr. 10.-

valable jusqu'au 31 décembre 1976 pour tout achat de fournitures et accessoires automobile en stock à partir de Fr. 50.-

GARAGE DE L'ERGUEL

A. Dalla Bona - 2613 VILLERET

Tél. (039) 41 34 76 - 7 - 8

Roger Ducommun

représentant des produits alimentaires spéciaux «NAHRIN» présente à sa fidèle clientèle, amis et connaissances, ses meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année.

NOUS CHERCHONS vendeuse qualifiée

aimable et de confiance

ainsi qu'une

personne

possédant le permis de conduire pour aider au laboratoire, nettoyer et effectuer quelques livraisons.

Faire offres à:

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

Daniel Haerberli

Rue Neuve 5 - Tél. (039) 23 71 14 LA CHAUX-DE-FONDS

Coop-informations

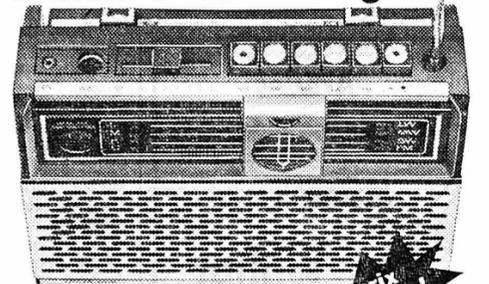
KODAK Pocket Télé-Instamatic 330



Le nouvel appareil de marque mondiale KODAK. Deux distances focales: objectif normal f 11/25 mm et téléobjectif f 11/43 mm. Viseur et symboles de réglage. Emballage-cadeau avec gourmets, cubes-flash et 1 film couleurs Kodacolor C II 110/12. 1 année de garantie

79.-
Etui 9.-

Récepteur portatif TAIGA d'ondes transistorisé à 4 longueurs



OUC, OM, OL, OC. Contrôle de fréquence automatique (touche AFC). Régulateurs à coulisse pour tonalité et volume. Loupe OC. Alimentation piles ou secteur. Avec écouteur stéthoscopique. 1 année de garantie.

99.-

Musicassettes enregistrées 4 pistes

Bande de première qualité. Stéréo. Grand choix de titres récents: pop, jazz, folklore, classique, succès à la mode, etc.



5.-
1 cassette

Notre offre films:
KODACOLOR C II 110/20 3.80
KODACOLOR C II 126/20 3.60

Jumelles TELEX 8 x 30



Jumelles de qualité à optique vissée anti-reflet. Avec étui

59.-

Développement film couleurs (toutes marques) 1.90
Copies 9x9, 9x11, 9x13 cm - .70



À LOUER

pour date à convenir

APPARTEMENTS

de 3 1/2 et 4 1/2 pièces, dans immeubles modernes, avec service de conciergerie, rues des Arêtes, Crétets et Nord.

APPARTEMENTS

de 2 et 3 pièces, avec chauffage central général, rues du Doubs, Temple-Allemand, Paix et Jacob-Brandt.

Chambres ou studios

meublés, avec chauffage central et part à la douche, rues de la Promenade, Serre, Neuve et Tournelles.

APPARTEMENTS

de 4 et 5 pièces, avec confort, balcon, rue du Locle.

S'adresser à:

CHARLES BERSET
gérant d'immeubles
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33
La Chaux-de-Fonds

A VENDRE

VOLVO 145 S Combi

orange, 1973, expertisée, pour 7 places.

S'adresser au

GRAND GARAGE et CARROSSERIE
DU JURA S.A. LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 23 14 08

A VENDRE

FORD Transit FT 1000

blanc, 1970, 92.000 km.

S'adresser au

GRAND GARAGE et CARROSSERIE
DU JURA S.A. LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. (039) 23 14 08

MISE AU CONCOURS

Association La Clairière
maison de vacances à Arveyes
près de Villars s'Ollon,

cherche

couple de gérants

Salaire à convenir.

Entrée en fonctions: 1er avril 77.
Renseignements: Office des sports,
Serre 23, tél. (039) 21 11 15.

Faire offre au Directeur de l'Instruction publique, Hôtel-de-Ville 1, La Chaux-de-Fonds.

Délai de réponse: 15 janvier 1977.

NOUS CHERCHONS 1 BERGER

pour toute l'année qui pourrait garder ses propres bêtes.
Ecrire en allemand, sous chiffre HZ 25461 au bureau de L'Impartial.

Cherchons jeune dame

pour divers travaux de ménage ainsi que GARDE D'ENFANTS en demi-journée, avec moyen de locomotion. Tél. (039) 22 22 25 aux heures de bureau.

Mélanges

PENSION

Particulier prendrait 1-2 chiens bien élevés comme «hôte payant» durant les week-ends et les vacances. Tél. 039/31 64 77

CHIENS

A vendre 5 petits «Snoopy». Ravissants Teckels croisés, affectueux, non aboyeurs, propres. Tél. (039) 31 64 77.

À LOUER

Rue de la Paix 107 rez-de-chaussée beau 3 1/2 pièces, confort, libre dès le 1er mai 1977. Loyer fr. 310.- + fr. 50.- de charges. S'adresser ou téléphoner au (039) 23 92 00. Y. Dubois, Paix 107 pour visiter.

Cartes de visite

Imp. Courvoisier SA

Heures d'ouverture:

- Aujourd'hui 23 décembre, 8 h. 00 à 18 h. 30 sans interruption
- Vendredi 24 décembre, 8 h. 00 à 17 h. 00 sans interruption
- Samedi 25 décembre, fermé
- Lundi 27 décembre, 8 h. 00 à 18 h. 30 sans interruption



Coop La Chaux-de-Fonds

Installateur sanitaire

EST DEMANDÉ par
SCHAUB & MÜHLEMANN

Progrès 88

Tél. (039) 22 28 72

Théâtre La Chaux-de-Fonds

Fêtes de l'An

31 DÉCEMBRE 1976, 1er ET 2 JANVIER 1977, à 20 h. 30

MUSIC-HALL 77

UN MAGNIFIQUE PROGRAMME DE VARIÉTÉS INTERNATIONALES

La révélation de l'illusion
GIL MYSTÈRE
Grand Prix de magie 1975

Le ventriloque international
JEAN DE MERRY
de la TV avec ses poupées

Une attraction inédite
CARLOS et JACKIE
Jeux du Far-West

Cascadeurs comiques et burlesques
LES DUPONT
de la TV française

Le célèbre fantaisiste
JO JOHNNY
de la TV et du Casino-Théâtre

Le duo d'acrobates équilibristes
LES MARTY'S
du Cirque d'Hiver de Paris

Le réputé fantaisiste-baratineur parisien
ANDRÉ ROBERT
Vedette de Bobino et Théâtre de Dix Heures de Paris

Présentation : JEAN DE MERRY - Accompagnement : RÉGINALD BOYCE

UN SPECTACLE À VOIR EN FAMILLE

Location : Tabatière du Théâtre, tél. (039) 22 53 53
dès lundi 27 décembre pour les Amis du Théâtre et dès mardi 28 pour le public



VEND
toute une série
d'articles de ski
**marqués
d'un**



**point
rouge**

avec un
**beau
rabais...**

Visitez-nous.
Avec le point rouge
vous gagnerez
beaucoup chez



A LOUER
au centre de la
ville,

**deux belles
chambres**
MEUBLÉES
avec confort.

Tél. (039) 23 34 27,
pendant les heures
de bureau.

von
gunten
maître
opticien
diplômé fédéral
Av. Léop.-Robert 23
Tél. (039) 22 38 03

LA VIE JURASSIENNE

FONTENAIS

Hausse du prix de l'eau

Une cinquantaine de personnes ont participé à l'assemblée communale. Le budget, basé sur une quotité de 2,6, a été accepté. Il boucle avec un excédent de charges de 12.000 fr. sur un total de 919.500 fr. de dépenses. Le prix du m³ d'eau a été augmenté de 40 à 55 cts. Cette augmentation a été adoptée par 18 voix contre 16. Il fut encore question de la place de tir de Calabri, le Conseil communal étant en pourparlers avec le DMF à ce sujet, ainsi que de l'installation des PTT dans le « château », immeuble acheté cet été par la commune. (r)

GRANDFONTAINE

Nouveau bureau postal

Le directeur de l'arrondissement postal Jura-Neuchâtel a procédé à l'inauguration officielle du nouveau bureau postal. Après visite des locaux, le directeur des PTT fit l'historique de cette institution à Grandfontaine. Le premier bureau date de 1866. M. Félix Babey fut buraliste depuis cette date jusqu'en 1935. A cette date, M. Louis Chappuis reprit le bureau, qui fut remis il y a deux ans à son fils Claude. (r)

état civil

SAIGNELÉGIÉ

Naissances

3 nov. Favre-Bulle, Aurélia, fille de Pierre-Alain, typographe et de Yolande née Leuthardt à Bienne. — 14. Fuentes, Maria Isabel, fille de Francisco, ouvrier de fabrique et de Rosario née Guerrero aux Bois. — 22. Frésard, Mariève Josiane, fille de Jean-Claude, mécanicien et de Pierrette née Donzé à Saignelégier. — 24. Martine, Sandra, fille de Filipe, ouvrier d'usine et de Adilia née Ferreira aux Breuleux. — 29. Lanz, Severine Sylvianne, fille de Max, agronome et de Sylvianne née Singer aux Emibois-Muriaux. — Willemin, Magali, fille de Benoît, chauffeur et de Yvette née Avril aux Breuleux. — 30. Froidevaux, Marielle Francine, fille de Ignace, horloger et de Raymonde née Maillard à Saignelégier.

Mariage

26 nov. Mercier, Jean-Claude Joseph, ouvrier d'usine et Aubry, Lilliane Hedwige Elvire, respectivement à Saignelégier et aux Emibois.

Décès

2 nov. Aubry, Jean, 1892, époux de Marie née Boichat aux Breuleux. — 4. Bouverat, Achille, 1887, époux de Yvonne née Maître aux Breuleux. — 9. Houriet, Abel, 1893, veuf de Emilia née Comi à Tramelan. — 14. Aubry, Victor, 1886, veuf de Maria née Chevillat à Montfaucon. — 15. Perrin née Donzé, Juliette, 1898, veuve de Perrin, Paul à Tavannes. — 19. Nissile née Marchon, Anne, 1903, épouse de Nissile, Robert aux Cerlatiez-Saignelégier. — 28. Péquignot, Ursanne, 1900, épouse de Marthe née Farine à Saignelégier.

TRAMELAN

Naissances

3 novembre. Rappa, Nicole Marisa de Mario et Katharina Elisabeth, née Gerber. — 4. Kohler, Frédéric de Walter et Madeleine Marie, née Menoud. — 10. Sinatra, Claudia de Antonio et Caterina Marianna, née Agri. — 19. Gyger, Jürg de Markus et Gertrud, née Hofstetter, à Mont-Tramelan. — 22. Desvoignes, Mireille de Jean Jacques Marcel et Patricia Mireille, née Auderset. — 27. Bühler, Silvia Elisabeth de Ernest Albert et Elisabeth Gertrud, née Gerber. — 30. Cuenin, Stéphane Olivier de Pierre André et Esther, née Sommerhalder.

Promesses de mariage

1er novembre. Schlupe, Henri Albert à Saint-Imier et Kohli, Madeleine Bernande à Tramelan. — 10. Zehr, Fernando Angel et Gremaud Francine Anne, les deux à Tramelan. — 19. Burkhard, Bernard à Tramelan et Gorza, Marie Josette Françoise à Bienne.

Mariages

5 novembre. Froidevaux, Michel Denis et Baumgartner, Mary Madeleine Brigitte, les deux à Tramelan. — 13. Leh, Emile à Saint-Dié (F) et Rossel, Lydie Rachel à Tramelan. — 23. Schlupe, Henri Albert à Saint-Imier et Kohli, Madeleine Bernande à Tramelan.

Décès

3 novembre. Christen, Paul André, célibataire, né en 1917. — 9. Houriet, René Abel, veuf de Emilia, née Comi, né en 1893. — Voumard, Félix Emmanuel, époux de Julie Elise, née Corset, né en 1889. — 16. Degoumois, André, célibataire, né en 1899. — Vuilleumier, née Houriet, Berthe Ida, veuve de Henri Emile, née en 1891. — 27. Jeanrichard-dit-Bressel, née Rohrer, Blanche Georgette, veuve de Nestor Eric, née en 1907. — 28. Sterchi, née Richard, Juliette Emma, veuve de Johann, née en 1901, à Saint-Imier. — 30. Gigon, née Lachat, Clémentine Hélène Anna Elisa, veuve de Raymond Marc Hones-te, née en 1903.

BUIX

Budget et Commission d'école

Réunie sous la présidence de M. Gérard Jecker, maire, l'assemblée communale a adopté le budget. Celui-ci est basé sur une quotité d'impôt de 2,4 et prévoit un excédent de dépenses de 2000 fr. sur un total de 641.000 fr. de charges. Le prix de l'eau passe de 40 à 50 cts. le m³. L'assemblée vota encore un crédit de 150.000 fr. pour la construction d'un chemin forestier et procéda à l'élection de trois vérificateurs et des membres de la commission d'école. Cette dernière sera composée comme par le passé de MM. Christian Choulat, président, Robert Gigon, secrétaire, et de Mme et MM. B. Piegay, M. Baumgartner et G. Kung, membres. (r)

OCOURT

Chemins communaux

L'assemblée communale a adopté le budget basé sur une quotité de 2,0 (inchangée) ainsi qu'un crédit de 68.000 francs pour un chemin forestier et deux crédits de 90.000 fr. et 120.000 fr. pour le goudronnage des chemins de Pontoye et Monturban. Les propriétaires desservis par ces chemins paieront une contribution de 3 pour cent de la valeur officielle de leurs immeubles pour le goudronnage. (r)

Carnet de deuil

MOUTIER. — On apprend le décès après une longue maladie de M. Fernand Cuche, 75 ans, libraire retraité, et personnalité fort connue à Moutier qui fut actif dans les sociétés de cynologie, de tir, chez les skieurs et les gymnastes. Il était marié et père d'une fille. (kr)

mémento

SAINT-IMIER

Service du feu : tél. (039) 41 34 03 ou 41 19 50.
Service technique : tél. (039) 41 43 45 ou 41 43 46.
Police cantonale : tél. (039) 41 25 66.
Police municipale : tél. (039) 41 20 46.
Bureau officiel de renseignements et centre de culture et de loisirs : tél. (039) 41 44 30.
Sœur garde-malade : tél. (039) 41 42 81.
Hôpital : tél. (039) 41 27 73 ou 41 48 88.
Chambre commune : tous les jours, 13 h. 30 à 15 h., 18 h. 30 à 19 h. 30.
Demi-privé, 13 h. 30 à 16 h., 18 h. 30 à 20 h. Privé, 13 h. 30 à 20 h.
Ambulance : tél. (039) 41 27 73 ou 41 48 88.
Service d'aide familiale : tél. (039) 41 32 47 ou 41 33 95.
A.A. (alcooliques anonymes) : tél. (039) 41 12 18.

COURTELARY

Service du feu : tél. (039) 44 12 29 ou No 118.
Police cantonale : tél. (039) 44 14 27.
Préfecture : tél. (039) 41 11 04.
Sœur visitante : tél. (039) 44 11 68.
Médecin : M. B. Chopov, tél. (039) 44 11 42 — MM. B. Barich (032) 97 17 66 et E. Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

TRAMELAN

Bureau de « L'Impartial », Grande-Rue 147, tél. 97 58 58.
Services techniques : (032) 97 58 96.
Services Industriels : (032) 97 41 30.
Service du feu : (032) 97 40 69 ; cdg des sapeurs-pompiers 97 46 60 et durant les heures de bureau 97 49 71.
Police cantonale : (032) 97 40 69 ; en cas de non-réponse (039) 44 14 27.
Police municipale : (032) 97 51 41 et en dehors des heures de bureau (032) 97 50 66 et 97 58 29.
Médecins : Dr. A. Haemmig (032) 97 40 16.
Dr G. Parrat (032) 97 61 13.
Dr M. Rossel (032) 97 40 28.
Pharmacies : L. Boillat (032) 97 42 48 ; J. von der Weid (032) 97 40 30.
Aide familiale : (032) 97 54 84.

SAIGNELÉGIÉ

Police cantonale : tél. (039) 51 11 07.
Préfecture : tél. (039) 51 11 81.
Hôpital et maternité : tél. (039) 51 13 01.
Ambulance Nufer, Le Noirmont : tél. (039) 53 11 87.
Médecins : Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. (039) 53 11 65.
Dr Bloudanis, Saignelégier, tél. (039) 51 12 84.
Pharmacie Fleury, Saignelégier, tél. (039) 51 12 03.
Service du feu : tél. (039) 51 11 45 (professionnel) ; 51 17 32 (privé) ou 51 16 55 (professionnel), de nuit 51 15 58 (privé).
Service d'aide familiale : tél. (039) 51 11 04.
Service social tuberculose et asthme : tél. (039) 51 11 50.
Bureau régional de renseignements du Syndicat d'initiative et de Pro Jura : (039) 51 21 51.

TAVANNES

Cinéma Royal : 20 h. 15, La sanction.

EPA*UNIP

Pour entrée immédiate ou date à convenir, nous engageons :

UNE NETTOYEUSE

éventuellement à temps partiel

Les personnes intéressées sont invitées à faire leurs offres en se présentant ou en téléphonant aux **NOUVEAUX GRANDS MAGASINS S.A.** 19, avenue Léopold-Robert 2300 LA CHAUX-DE-FONDS Tél. (039) 23 31 01

EPA*UNIP

dans toute la Suisse

Ne vous creusez pas la tête...



ne vend que des cadeaux qui vont droit au cœur !

Avenue Léopold-Robert 81



Articles de voyage

Maroquinerie

Ch. Weber

Rue Fritz-Courvoisier 12

Albert-Ed. Wyss

architecte SIA

TOUR DE LA GARE

vous souhaitez de joyeuses fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année
Il vous informe que son bureau **SERA FERMÉ** du 24 décembre 1976 à midi au 10 janvier 1977

Prêts sans caution

Procrédit

Comme particulier vous recevez de suite un prêt personnel pas de formalités discrétion absolue

Aucune demande de renseignements à l'employeur, régie, etc.

Je désire Fr.
Nom Prénom
Rue No
NP/Lieu

A retourner aujourd'hui à :
Banque Procrédit
2301 La Chaux-de-Fonds,
Avenue L.-Robert 23, Tél. 039 - 231612
920'000 prêts versés à ce jour

LA VIE JURASSIENNE

**Travaux de la Constituante
Mécontentement de l'USJ**

Dans un communiqué le comité directeur de l'Union syndicale jurassienne (USJ) déplore les décisions prises par la majorité de l'Assemblée constituante qui a refusé d'inscrire le « droit de grève » au chapitre des droits fondamentaux et le principe de la « participation des travailleurs et de leurs organisations » au sein des entreprises et administrations dans le projet de constitution.

MALLERAY

Assemblée communale

Quatre-vingt-six citoyens et citoyennes ont participé à l'assemblée communale de Malleray présidée par M. Marc Waelti. Le procès-verbal lu par M. Jean-René Blanchard a été accepté.

Le budget 1977 a également été accepté avec une quotité inchangée de 2.1 et un reliquat passif de 51.065 fr. sur un total de dépenses de 2.257.485 francs. Le règlement sur le subventionnement de logements a été abrogé, comme cela a été fait dans la localité voisine de Bévilard. Enfin, il fut procédé à la commission de vérification des comptes. Furent élus MM. Jean-René Blanchard, Jean-Michel Blanchard, Roland Egger et William Houmard. (kr)

SAICOURT

Budget excédentaire !

C'est une belle assistance de 99 citoyens et citoyennes qui ont participé à l'assemblée communale de Saicourt présidée par M. Marc Paroz, maire. Le procès-verbal lu par M. Aimé Feussier a été accepté. Le budget 1977 a été commenté par M. Gabriel Rais, conseiller municipal et il a été accepté sans opposition. Il boucle avec un excédent de produits de 13.000 fr., un taux d'impôt inchangé de 2,5, une taxe immobilière de 1,2%, taxe des chiens de 20 fr. au village et 10 fr. dans les fermes et le prix du m3 d'eau à 50 centimes. Le règlement des eaux a été révisé en ce sens que la taxe incendie ne sera plus perçue dès le 1er janvier 1977. Enfin, il a été procédé à la nomination de la commission d'école. Furent réélus, pour Saicourt, Mme Eliane Rattin et M. Ariste Paroz, pour Bellelay, MM. Pierre-Alain Paroz et Gérard Graber, pour Le Fuet, Mme Rose-Marie Riard et M. Charles Geiser et pour la Montagne, M. Hans-Ruedi Amstutz. (kr)

COURT

Nouveau président de paroisse

Présidée par M. Henri Gobat, l'assemblée de la paroisse réformée de Court-Sorvilier s'est tenue au temple et a réuni 171 paroissiens et paroissiennes. Lu par M. Robert Meyer, le procès-verbal a été accepté, ainsi que le budget 1978 qui est équilibré avec 89.000 fr. aux recettes et dépenses et un taux inchangé de 1 pour mille de l'impôt d'Etat. Les autorités de paroisse ont ensuite été élues comme suit: président, M. Georges Girardin, ancien; conseillers, MM. Robert Meyer et Michel Kaser, anciens, Mmes Ernest Schnyder et Colette Bueche-Gobat, MM. Eric Wahli, René Grutter, nouveaux. Président des assemblées, M. Henri Gobat, ancien; vice-président, M. Gérard Minger, ancien; secrétaire, M. Robert Meyer, ancien; vérificateurs des comptes, MM. Jean-Louis Muller, Marcel Voutat, anciens; suppléant, M. Norbert Bueche, ancien. Un nouveau règlement de paroisse a été accepté, remplaçant l'ancien datant de 1942. Dans les divers des remerciements ont été adressés au président de paroisse démissionnaire, M. Gilbert Germinet pour 30 ans d'activité au Conseil de paroisse dont 12 comme président, ainsi qu'à MM. et Mme Ernest Schutz, 19 ans d'activité, Ruth Eicher, 9 ans et Max Jäggi, 5 ans d'activité, démissionnaires. (kr)

LA NEUVEVILLE

Le directeur des Etablissements de St-Jean se retire

Le directeur des Etablissements de Saint-Jean, M. Hans Niklaus, se retirera le 1er octobre 1977, après avoir dirigé l'institution bernoise pendant plus de trente ans avec succès, grâce à un grand engagement personnel. C'est sur sa propre demande qu'il prend sa retraite, ayant atteint la limite d'âge, et la Direction de la police du canton de Berne le remercie des services rendus. (oid)

L'IMPARTIAL
FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES
Direction: Roger Vuilleumier
Rédacteur en chef responsable: Gil Bailloz
Rédaction-Administr.: La Chaux-de-Fonds
Rue Neuve 14 - Tél 039/21 11 35 - Télex 35 251
Le Locle - Pont 8 - Téléphone 039/31 14 44

Pompes funèbres Arnold Wälti
Eparagne 20 Téléphone (039) 23 43 64
Jour et nuit - Cercueils - Transports
Formalités - Prix modérés

AVIS MORTUAIRES

Réception des ordres: jusqu'à 22 heures

SAINT-AUBIN

Repose en paix chère maman et grand-maman.

Madame et Monsieur Marcel Brodbeck-Flajoulot :

Madame et Monsieur Georges Frossard-Brodbeck, à Areuse,

Madame et Monsieur Alex Glowacki-Brodbeck, à Horgen ;

Madame et Monsieur René Theytaz-Flajoulot, à Genève :

Monsieur Pierre-Yves Theytaz,

Monsieur Christian Theytaz ;

Les descendants de feu Arthur Rognon,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

Marguerite FLAJOULOT

née Rognon

leur chère et regrettée maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, mercredi, dans sa 72e année, après quelques jours de souffrances.

SAINT-AUBIN, le 22 décembre 1976.

L'incinération aura lieu à La Chaux-de-Fonds, vendredi 24 décembre.

Culte au crématoire, à 10 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière de La Chaux-de-Fonds.

Domicile de la famille : M. et Mme Marcel Brodbeck-Flajoulot, 7, chemin des Mélèzes.

Prière de ne pas faire de visite.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Madame et Monsieur Pierre Monnier et leurs enfants, à Fleurier ;

Madame et Monsieur Jean Monnier et leur fils, à Berne ;

Madame et Monsieur Bernard Burkhalter, à La Chaux-de-Fonds ;

Madame Emilie Perret, à Neuchâtel

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Madame

Madeleine MONNIER

née MÜLLER

survenu dans sa 77e année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 20 décembre 1976.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

LE LOCLE

MADAME PAULA BIELSER,

très émue par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

Monsieur Charles ABSMEIER

exprime ses remerciements très sincères à toutes les personnes qui l'ont entourée et les prie de croire à sa vive reconnaissance.

LE LOCLE, décembre 1976.

MADAME ET MONSIEUR HENRI LESCHOT, très touchés de l'affectueuse sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de

Madame Eugenia BARBIERI

expriment à toutes les personnes qui les ont entourés, leurs sentiments de profonde et sincère reconnaissance.

Les présences, les messages ou les envois de fleurs leur ont été un précieux réconfort.

La famille de

Mademoiselle Jeanne KERNEN

profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui lui ont été témoignées lors de son deuil, exprime à toutes les personnes qui l'ont entourée, sa reconnaissance émue et ses sincères remerciements.

Les présences, les messages, les dons ou les envois de fleurs lui ont été un précieux réconfort.

LE LOCLE

Repose en paix cher papa et grand-papa, tes souffrances sont finies.

Madame et Monsieur Cosimo Simeone-Fahrny et leurs filles Nadia et Patrizia ;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Pierre-Henri Fahrny ;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Richard Moretti,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Marcel FAHRNY

leur très cher et regretté papa, beau-père, grand-papa, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, dans sa 69e année, après une longue et pénible maladie.

LE LOCLE, le 22 décembre 1976.

Veillez et priez puisque vous ne savez pas quel jour le Seigneur viendra.

Matthieu 24, v. 42.

Le culte sera célébré vendredi 24 décembre, à 10 heures, à la Maison de paroisse du Locle.

Il n'y aura pas de cérémonie au crématoire.

Le corps repose à la chambre mortuaire de l'Hôpital du Locle.

Pour honorer la mémoire du défunt, veuillez penser à l'Hôpital du Locle, cep. 23-1333.

Prière de ne pas faire de visite.

Domicile de la famille : Cardamines 9, 2400 Le Locle.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

LE LOCLE

Venez à Moi, vous tous qui êtes fatigués de porter un lourd fardeau et Je vous donnerai le repos. Matthieu 11, v. 28.

Madame et Monsieur Marcel Maeder-Unternährer, leurs enfants et petits-enfants, à Crissier et St-Dizier ;

Monsieur et Madame Marc-André Unternährer-Dohmé et leur fils, au Locle,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

William UNTERNÄHRER

leur cher papa, beau-père, grand-papa, arrière-grand-papa, oncle, cousin et ami, enlevé à l'affection des siens, dans sa 93e année, après une courte maladie.

LE LOCLE, le 22 décembre 1976.

Le culte sera célébré vendredi 24 décembre, à 13 heures, à la Maison de paroisse du Locle.

Il n'y aura pas de cérémonie au crématoire.

Le corps repose à la chambre mortuaire de l'Hôpital du Locle.

En lieu et place de fleurs, veuillez penser à l'Hôpital du Locle, cep. 23-1333.

Prière de ne pas faire de visite.

Domicile de la famille : Fougères 18, 2400 Le Locle.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

C'est dans le calme et la confiance que sera votre force. Que votre cœur ne se trouble point. Croyez en Dieu et croyez en moi. Jean 14, v. 1.

Monsieur Raymond Goumaz ;

Madame et Monsieur Michel Arnoux-Hiltbrand ;

Monsieur et Madame Maurice Robert et famille ;

Madame Marie Thiébaud-Robert et famille ;

Monsieur et Madame Paul Robert et famille ;

Monsieur et Madame Paul Goumaz, à Lausanne, et famille ;

Madame et Monsieur Henri Calame-Goumaz et famille ;

Monsieur Pierre Goumaz, à Lausanne ;

Madame Maria Goumaz, à Lausanne, et famille,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

Marguerite GOUMAZ

née Robert

leur chère et regrettée épouse, maman, belle-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, mercredi, à l'âge de 70 ans, après de grandes souffrances.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 22 décembre 1976.

L'incinération aura lieu vendredi 24 décembre.

Culte au crématoire, à 9 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille : Premier-Mars 6.

Prière de ne pas faire de visite.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Assemblée générale de l'ONU

CLÔTURE

L'actuelle session de l'Assemblée générale de l'ONU s'est achevée hier après avoir été dominée par les problèmes de l'Afrique australe et du Proche-Orient.

Tous les observateurs s'accordent pour dire qu'après trois années de confrontations entre démocraties occidentales d'une part et bloc communiste et pays du tiers monde de l'autre, la 31e assemblée générale a été remarquablement calme. (ap)

EN ITALIE

Consolation pour les journalistes

Un membre de la mafia peut être qualifié de mafioso, même s'il est ancien ministre

Il n'est pas diffamatoire de qualifier de « mafioso » M. Giovanni Gioia, ancien ministre de la marine marchande et ancien secrétaire de la démocratie-chrétienne en Sicile.

C'est ce qu'a décidé un tribunal de Turin en acquittant M. Michele Pantaleone qui, en 1965, avait publié un ouvrage intitulé « La mafia et la politique » et dans lequel il affirmait que M. Gioia avait bâti sa carrière grâce à ses relations avec la mafia. Le procès a duré quatre ans.

Au Portugal

DÉFICIT RECORD

Le gouvernement portugais a présenté hier soir au Parlement un projet de budget pour l'année 1977 qui, s'il est adopté, devrait conduire à un déficit record de 59 milliards d'escudos (4,5 milliards de francs suisses) sur un total de 158 milliards d'escudos (15 milliards de francs).

Le gouvernement a proposé de couvrir le déficit par une augmentation des impôts, par des emprunts, par des économies et par des prêts de l'étranger.

L'année dernière, il était prévu que le budget 1976 serait en déficit de 34 milliards d'escudos (2,75 milliards de francs). Il sera en fait de 58 milliards d'escudos (environ 4,5 milliards de francs).

Un plan économique prévoit la création l'an prochain de 125.000 emplois. Les prix des produits alimentaires de base devraient être bloqués. (ap)

Dans l'Ardèche

Vivante, mais inexistante

Il y aura bientôt trois mois, Mme Christian Martin, de Chomérac (Ardèche), mit au monde à la maternité de Privas, une petite fille qui se porte à merveille... mais qui n'existe pas. Du moins pour l'état-civil.

Les services administratifs de la maternité ayant laissé s'écouler, par inadvertance, les trois jours légaux

SCISSON CHEZ LES NÉO-FASCISTES ITALIENS

Après plusieurs mois de crise interne, la scission est désormais consommée, au sein du « Mouvement social italien » entre les partisans du secrétaire général du Parti néo-fasciste italien, M. Giorgio Almirante, et une aile « modérée » prêchant la lutte contre le parti communiste par des « moyens constitutionnels ».

Le secrétariat du MSI a exclu hier du parti les 17 députés qui s'étaient constitués mardi à la Chambre en groupe autonome sous l'appellation de « Constituante de droite nationale ». La décision de la direction du Mouvement social italien

met ainsi fin à une crise qui durait depuis l'échec électoral aux législatives du 20 juin dernier et la perte par le MSI de onze sièges au sénat et de vingt à la Chambre.

Autour de M. Almirante, qui a convoqué un congrès du parti à la mi-janvier, ne reste ainsi qu'une équipe réduite considérée comme le « noyau dur » du MSI avec, entre autres chef de file, l'ancien journaliste Pino Rauti et l'ex-chef du SID (les services secrets italiens) le général Vicente Micelli. Au Parlement, le MSI, qui mène une opposition rigoureuse au gouvernement démocrate-chrétien homogène de M. Giulio

Andreotti, accusé d'ouvrir la voie au « compromis historique » avec les communistes, ne comptera plus qu'une représentation squelettique de six sénateurs et de 18 députés.

UNE DROITE « PROPRE »

Quant aux partisans de « Droite nationale », ils représenteront une force parlementaire sensiblement égale. Neuf sénateurs, sur les 15 que comptait le MSI, et 17 députés ont annoncé qu'ils rejoindraient le nouveau groupe. Ce groupe a, par ailleurs, reçu hier l'autorisation du Parlement de créer un nouveau parti qui s'appellera le « Parti national de la démocratie » (PND).

Représentant la tendance modérée du MSI, les dissidents entendent créer un parti de droite « propre » qui veut rompre avec le passé fasciste de la Péninsule et s'aligner davantage sur la droite traditionnelle, c'est-à-dire la démocratie-chrétienne.

Le feu vert du Parlement signifie que le PND recevra des subsides de l'Etat lorsque ceux-ci seront distribués aux formations représentées à la Chambre des députés en janvier. (ats, reuter, afp)

A Téhéran

Drôle de mariage

Un paysan, qui aurait atteint l'âge vénérable de 168 ans, a épousé mardi une jeune adolescente de 15 ans, rapporte un journal de Téhéran.

C'est le treizième mariage d'Ali Achraf Hussein, originaire d'Azerbaïdjan, une région où les centenaires sont nombreux. (ap)

bref - En bref - En bref

● **PORT LUIS.** — Le Mouvement militant mauricien (MMM) d'opposition de gauche a battu le parti de l'indépendance au pouvoir lors des élections générales qui se sont déroulées lundi à l'île Maurice.

● **NICOSIE.** — M. Arafat a annoncé que l'OLP est prête à créer un Etat palestinien sur « n'importe quel morceau de sol libéré ».

● **BEYROUTH.** — Des accrochages opposant des éléments du « Front de refus » palestinien à la « Saika » (d'obédience baassiste syrienne) se sont déroulés dans le camp de réfugiés palestiniens de Sabra, à la périphérie sud de Beyrouth.

● **NEW YORK.** — M. Ahtisaari, ambassadeur de Finlande en Tanzanie, a été nommé commissaire des Nations Unies pour la Namibie, poste où il succède à l'ancien ministre irlandais des Affaires étrangères et Prix Nobel de la paix, M. MacBride.

L'ACTUALITÉ SUISSE

A Zurich

Un meurtrier avoué

L'ami en fuite d'une employée de bureau de 44 ans, Marcelle H., qui a été retrouvée assassinée lundi soir à son domicile à Zurich, a été arrêté hier vers 6 heures, à Zurich. Il s'agit d'un homme de 32 ans, Josef S., qui a passé aux aveux. La police n'est pas actuellement en mesure de fournir d'autres informations. (ats)

A Genève

Le procès Jaccoud

« En vous, Messieurs, je place mon ultime espérance », a déclaré Pierre Jaccoud, aux trois juges de la Cour de cassation de Genève, appelés, mercredi, à examiner la demande de révision de l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, condamné le 4 février 1960 à 7 ans de réclusion pour meurtre.

Au terme de plus de 7 heures de plaidoiries de ses trois avocats, M. Jaccoud qui a toujours proclamé son innocence et qui réclame la révision de son procès depuis 1964, a lancé aux juges qu'ils succédaient « à une Cour qui depuis 12 ans n'a pratiquement rien fait pour que la vérité éclate au grand jour et qui a même tout fait pour qu'elle n'éclate pas ». Il a ajouté que les juges savaient que l'identité véritable du meurtrier est aujourd'hui connue et que si ses avocats ne pouvaient la dévoiler « c'est en raison du secret politique » qu'il ne désespérait pas de voir levé. (ats)

LE TEMPS EN EUROPE

Voici les températures relevées hier :

Zurich, peu nuageux, — 3 ; Bâle, serein, 5 ; Berne, serein, — 1 ; Genève, très nuageux, 2 ; Sion, serein, 2 ; Locarno, serein, 6 ; Saentis, serein, — 3 ; Paris, brouillard, 6 ; Londres, très nuageux, 9 ; Amsterdam, brouillard, 2 ; Innsbruck, serein, 0 ; Vienne, brume, 2 ; Moscou, couvert, 0 ; Athènes, très nuageux, 12 ; Rome, couvert, 15 ; Nice, très nuageux, 14 ; Madrid, serein, 8 ; Lisbonne, brouillard, 7. (ats)

UN EVÉNEMENT PAR JOUR

Amitié soudaine

L'immensité du Brésil a toujours inquiété ses voisins sud-américains. La différence de langue y est peut-être pour quelque chose, encore qu'il ne faille pas l'exagérer. Pour une personne un peu cultivée, il n'est pas extrêmement difficile, au bout de quelques semaines d'efforts, de surmonter cet obstacle et de comprendre l'essentiel de l'espagnol si l'on parle portugais. Et vice-versa.

Les craintes des Etats sud-américains prennent plutôt leur source dans les dimensions colossales du Brésil et de sa force potentielle.

A vrai dire, historiquement, rien ne justifie sérieusement cette appréhension, sinon, peut-être le jeu de la diplomatie de Washington qui, pour mieux dominer le continent latin, a su habilement la susciter.

Quoi qu'il en soit, depuis quelques années, le Brésil, dirigé par une équipe capable, a fait d'énormes progrès tant sur le plan économique que sur le plan de la politique internationale. D'un point de vue républicain démocratique, on peut avoir des réticences quant à la forme de ce régime, mais il faut avoir l'objectivité de reconnaître les faits.

Ces progrès causent du souci aux Etats sud-américains qui redoutent l'hégémonie de Brasilia en Amérique du Sud et également, semble-t-il, aux Etats-Unis.

A l'heure actuelle, dans tous ces milieux, on est vivement intrigué par les avances que le gouvernement de Brasilia fait au Pérou, avances qui se sont concrétisées par différents traités sur le commerce, le trafic de la drogue, la médecine tropicale, les fréquences des ondes radiophoniques, la navigation sur l'Amazone et le service téléphonique.

Ces accords sont, en effet, d'autant plus étonnants que les questions qu'ils ont résolues aigrissaient les relations entre les deux pays depuis des années et que le rapprochement se fait au moment où le Pérou est gouverné par des gens qu'on situe à gauche.

Certains croient que l'intérêt du Brésil résiderait dans le fait que le Pérou est le pays latin d'Amérique du Sud qui a les plus vieilles attaches avec les Etats de l'Afrique noire et qu'il aimerait se servir de ces liens pour se rapprocher de ceux-ci et des anciennes colonies portugaises.

Pour l'instant, rien n'est sûr, mais l'affaire mérite d'être suivie d'assez près, car l'Afrique australe est, ne l'oublions pas, un des points chauds du globe.

Willy BRANDT

En Ouganda

Atrocités

Mme Dora Bloch, l'otage de 75 ans qui avait disparu lors du détournement d'un Boeing d'Air-France à Entebbe, en Ouganda, a été étranglée par la police secrète ougandaise, affirme le « Los Angeles Times », citant « une source militaire » dans un article paru hier.

« Son corps a été transporté dans la forêt Namanve, là où on fait généralement disparaître les victimes de la brutalité officielle, arrosé d'essence et brûlé », écrit le journal, qui croit savoir qu'à la suite du raid, une vingtaine d'Ougandais qui ont eu connaissance de la mort de Mme Bloch, ont été exécutés.

Le chef photographe du ministère de l'information ougandais aurait été parmi ces victimes.

L'informateur du journal déclare ignorer si le maréchal Amine a personnellement ordonné l'exécution de Mme Bloch. (ap)

Ministère de la justice aux Etats-Unis

UNE VIVE CONTROVERSE

Une première controverse autour de la future équipe Carter vient d'éclater à propos de la désignation comme attorney général (ministre de la Justice) de M. Griffin Bell. M. Jimmy Carter a en effet été

Dans le nord du Queensland (Australie)

Vaches miraculeuses

Cinq personnes pensent qu'un miracle de Noël leur a fait échapper à la mort dimanche matin, lors d'un cyclone qui a dévasté le nord du Queensland.

Il s'agit d'un ambulancier, d'un policier, d'une infirmière et des parents d'un petit garçon de 8 ans qu'on transférerait à l'hôpital à 400 mètres de là.

En plein cyclone, alors que l'ambulance dérivait lentement, emportée par le vent vers un torrent, un troupeau de vache vint se grouper autour du véhicule, faisant fonction de coupe-vent. Les bovins restèrent là pendant toute la durée du cyclone.

L'ambulancier, Ted Pitman, a déclaré : « La seule autre explication que le miracle, c'est que le bétail avait peut-être l'habitude d'être nourri à partir d'un véhicule, et qu'il s'était groupé autour de nous en attendant une distribution de foin... » (ap)

incapable d'endiguer le torrent de critiques suscitées par cette nomination. On reproche à M. Bell ses prises de position conservatrices en matière d'intégration raciale et son appartenance à des clubs privés dans lesquels ni les Noirs ni les Juifs ne sont admis.

M. Bell, un juge d'Atlanta ami de longue date du président élu et associé de M. Charles Kirbo, le principal conseiller de M. Carter, doit tenir aujourd'hui une conférence de presse pour s'expliquer à ce sujet.

Bon nombre de ses détracteurs soulignent que M. Bell n'a pas été particulièrement actif dans la défense des droits civiques et lui reprochent d'avoir approuvé, en 1970, la nomination à la Cour suprême de M. Harrold Carswell par le président Nixon. (ap)

Aujourd'hui...

Vous lirez en pages :

- 2 Incursion dans le lointain passé d'une famille neuchâtoise.
- 3 Sur le bureau du législatif chaux-de-fonnier.
- 5 Médailles locloises aux JO : l'opération a été sauvée.
- 6 et 7 Procès-verbal de la séance du législatif locllois.
- 13 Hôpital du district de Courtelary : inquiétudes face à l'avenir.
- 19 Madame - Impar.

Prévisions météorologiques

La nappe de brouillard qui recouvre le plateau jusque vers 700 à 900 m. d'altitude ne se déchirera que localement durant la journée. Sur le Jura, dans les Préalpes et dans les Alpes, le temps sera ensoleillé.

Niveau du lac de Neuchâtel

Hier, à 6 h. 30 : 428,98.

OPINION

OPEP - JAPON

Craquements significatifs...

► Suite de la 1^{re} page

Quoi qu'il en soit, en ce qui touche le pétrole, l'événement est sérieux. Il rompt une solidarité égoïste et forcée au profit d'une meilleure compréhension et collaboration. La Suisse, quant à elle, cliente fidèle et ancienne du brut séoudien et de l'essence émanant des Emirats, ne s'en plaindra pas.

Autre leçon à un profiteur de taille.

L'Europe des Neuf vient d'adresser un véritable ultimatum économique au Japon. Cause du conflit : les 4 milliards de déficit commercial de la CEE avec le Pays du Soleil levant.

On connaît le processus du différend. Les Etats-Unis d'abord visés par la concurrence nipponne réagissent. Ils obligent les fournisseurs à restreindre leurs livraisons par contingentement. Trouvant l'horizon bouché, les Japonais s'installent alors en force en Europe, sans parler d'autres lieux sur divers continents. Et c'est le déferlement de montres, d'autos,

pour déclarer la naissance, la mairie de Privas s'est adressée au procureur de la République. Une enquête a dû être conduite, ensuite, pour s'assurer que la petite fille était bien née.

Le jugement a été rendu le 8 décembre. Mais la petite ardéchoise ne prendra la place qui lui revient sur l'état-civil qu'à la fin de cette année. (ap)

de motos, d'optique, de télévisions, de transistors, etc. que l'on connaît. Sans parler de l'acier et d'autres produits, allant de la miniaturisation aux tankers colossaux de 500.000 tonnes.

On imagine si au moment du chômage et de l'inflation l'invasion jaune a été bien accueillie. Elle ne fait qu'accroître les difficultés de la production et ralentit encore les investissements.

Devant la saturation une réaction s'impose.

Elle s'impose d'autant plus que chose inouïe, le Japon est protectionniste en diable. Il veut bien vendre. Il ne veut rien acheter.

Il faudra donc que devant la menace d'un boycott ou d'autres mesures de rétorsion, les grands magiciens de Tokyo le comprennent.

Le grand craquement est à la porte.

Comme tous les autres que l'on pressent et qui obligeront à rétablir un peu d'équilibre et un peu d'ordre à la surface de la planète.

Paul BOURQUIN